

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

LIBÉRALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 2)

MM. Christian Cabal, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

CONVENTIONS DE COOPÉRATION (p. 3)

MM. Jean-Michel Fourgous, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RÉFORME DE L'ÉTAT (p. 3)

MM. Yves Van Haecke, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

FERMETURE DE CLASSES EN ARDÈCHE (p. 4)

MM. Henri-Jean Arnaud, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CONDAMNATION DE M. EMMANUELLI (p. 5)

MM. Laurent Fabius, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

ÉGALITÉ DEVANT LA JUSTICE (p. 6)

MM. Martin Malvy, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

POLITIQUE ARABE DE LA FRANCE (p. 7)

MM. Aymeri de Montesquiou, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

VIOLENCE À LA TÉLÉVISION (p. 7)

MM. Léonce Deprez, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MINEURS MULTIRÉCIDIVISTES (p. 8)

Mme Monique Papon, M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

ENFANCE MALTRAITÉE (p. 8)

MM. Pierre Bernard, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS (p. 9)

MM. Gilbert Baume, Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

RENAULT - VÉHICULES INDUSTRIELS (p. 10)

MM. André Gérin, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

2. Politique de défense. – Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 11).

MM. Bruno Retailleau,

Bertrand Cousin,
Didier Boulaud,
Ernest Moutoussamy,
Arthur Paecht,
Patrice Martin-Lalande,
Julien Dray,
Pierre Lequiller,
Emile Zuccarelli,
Yves Bonnet,
Jacques Baumel,
Didier Bariani,
Pierre Pascallon.

Suspension et reprise de la séance (p. 29)

MM. Michel Meylan,
Charles Cova,
Pierre Favre,
Serge Lepeltier,
Guy Teissier,
Jean-Claude Asphe,
Olivier Darrason,
Mme Thérèse Aillaud,
M. Thierry Mariani.

M. Charles Millon, ministre de la défense.

Clôture du débat.

3. Loyauté et équilibre des relations commerciales. – Discussion d'un projet de loi (p. 41).

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur de la commission de la production.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Dépôt d'un projet de loi (p. 48).

5. Dépôt d'un rapport (p. 48).

6. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 48).

7. Dépôt d'un rapport d'information (p. 48).

8. Ordre du jour (p. 48).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

LIBÉRALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Monsieur le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, dans un an et demi environ le secteur des télécommunications sera libéralisé en Europe, en attendant de l'être vraisemblablement à l'échelle de la planète. C'est logique. L'évolution des technologies a entraîné des changements profonds dans ce secteur et, bien évidemment, cela a eu des conséquences sur le plan législatif et réglementaire. Voilà quelques semaines, nous avons d'ailleurs discuté sur ces bancs de la loi sur les autoroutes de l'information, et prochainement sera inscrite à notre ordre du jour la nouvelle loi de réglementation.

Devant ce vaste et nouveau défi, nos industriels nationaux et notre opérateur France Télécom semblent bien armés pour conquérir de nouvelles parts de marché et, par conséquent, développer l'emploi en France. Cela dit, certains experts, au-delà de tous les clivages politiques, s'accordent à dire que l'actuel statut de France Télécom risque d'être un frein à cette politique d'expansion. Si j'ai bien compris, Mme Cresson elle-même, ancien Premier ministre, aujourd'hui commissaire européen, a indiqué qu'un changement de statut, si l'Etat restait majoritaire, était nécessaire à l'évolution des choses.

Cette situation fait naître quelques inquiétudes chez les abonnés au regard du service public, appelé à l'heure actuelle « service universel », et parmi les personnels qui ont bâti depuis deux décennies France Télécom et s'interrogent sur leur avenir.

M. le Premier ministre, dans une correspondance adressée à Michel Bon, président de France Télécom, a souhaité que soit engagé un dialogue social approfondi avec les salariés et leurs représentants pour déterminer dans quelles conditions la situation de la société devait être adaptée à ce nouveau paysage.

Monsieur le ministre, qu'en est-il exactement de ces perspectives statutaires nouvelles ? Peuvent-elles préserver les services universels tels que nous les concevons en

France et en Europe ? Les nouvelles dispositions risquent-elles d'être gênantes pour les personnels et dans quelles conditions pensez-vous engager ces changements ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, ce sont les nouvelles technologies et la mondialisation des échanges qui nous obligent aujourd'hui à réformer le secteur des télécommunications. Savez-vous qu'on peut d'ores et déjà téléphoner de Paris à New York en utilisant le réseau Internet pour le prix d'une communication locale ? Savez-vous que, dans quelques mois, vous pourrez, avec votre téléphone portable, passer directement par les réseaux de satellites pour appeler vos correspondants ? Savez-vous que des entreprises utilisent massivement ce que l'on appelle le *Call back*, c'est-à-dire dérivent leur trafic de communications vers des pays où les coûts de communication sont plus bas que chez nous ?

C'est pour faire face à ces évolutions technologiques que, depuis 1984, tous les gouvernements se sont engagés dans la voie de la libéralisation du secteur des télécommunications. Cette libéralisation, nous voulons d'abord qu'elle soit au service de l'utilisateur et de l'économie. Dans tous les pays où la libéralisation des télécommunications est intervenue, on a assisté à des créations massives d'emplois dans l'ensemble du secteur, à une augmentation du nombre des services offerts aux usagers et à une baisse du prix des communications, y compris locales.

M. Christian Bataille. C'est Byzance !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Mais cette évolution, nous voulons qu'en France elle soit maîtrisée et s'effectue notamment dans le cadre de la notion de service public à laquelle nous sommes attachés.

C'est la raison pour laquelle le texte qui vous sera présenté dans quelques semaines protège le service public actuel, tel que nous le connaissons, avec péréquation géographique, et le confie à France Télécom. Le Premier ministre vient de le rappeler, France Télécom demeurera une entreprise publique, c'est-à-dire une entreprise détenue majoritairement par l'Etat, et ses personnels resteront, pour ceux qui le sont déjà, fonctionnaires de l'Etat.

C'est dans ce contexte que le statut de l'entreprise doit évoluer afin de lui permettre de disposer des mêmes armes que ses concurrents pour faire face au défi de l'ouverture à la concurrence. La lettre de mission du Premier ministre à Michel Bon vise à faire en sorte que puisse s'engager une vaste concertation avec les organisations syndicales et les personnels sur les conditions du changement de statut.

Monsieur le député, contrairement à ce qui est écrit ici ou là, le Gouvernement n'accélère pas le rythme de la réforme : il veut négocier avec les personnels de France

Télécom l'évolution de leur entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CONVENTIONS DE COOPÉRATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Fourgous.

M. Jean-Michel Fourgous. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, depuis le mois de juin 1994 un pas décisif a été franchi dans la lutte contre le chômage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. C'est nouveau ! On ne le savait pas !

M. le président. Allons, messieurs, n'interrompez pas l'orateur !

M. Jean-Claude Lefort. Les propos de M. Fourgous ont quelque chose de choquant, monsieur le président !

M. Jean-Michel Fourgous. En effet, l'UNEDIC permet aux entreprises de financer l'embauche d'un chômeur avec ses indemnités. C'est le début d'une révolution culturelle dont on se félicite.

Cette mesure, appelée convention de coopération, consiste à activer les dépenses passives du chômage, selon une méthode chère au Président de la République. Elle est simple à mettre en œuvre et lisible pour l'entreprise, ce qui est rare dans ce pays, il faut bien l'admettre. En outre, elle stimule les PME, les incite à entreprendre plus et crée de vrais emplois durables, en majorité à durée indéterminée, et non pas de petits jobs sans avenir. Enfin, elle rapporte plus à la collectivité qu'elle ne coûte, ce qui est encore plus original.

A titre d'exemple, dans les Yvelines, l'association AGYRE 1000 que j'ai créée a permis de réveiller plus de cent projets en sommeil dans les PME, c'est-à-dire d'embaucher plus de cent cadres. Or, je le dis pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'entreprise, un poste de cadre entraîne rapidement la création de deux postes de non-cadres.

Bref, la convention de coopération est une bonne mesure, puisque tout le monde est bénéficiaire. Comme dit l'expression populaire : « Tout le monde il est content. » Elle active l'entreprise, puisqu'elle augmente son activité, et elle active le chômeur puisqu'elle lui redonne un vrai projet, un vrai travail qui rassure et rend durablement espoir à toute une famille. Ne l'oublions pas, un homme qui n'a pas de projet va mal, celui qui en a va bien. Elle active encore les caisses de l'Etat, qui en ont grand besoin.

Monsieur le ministre, les résultats sur le terrain montrent que la transformation des dépenses passives du chômage permet de recréer durablement de l'emploi. Toutefois, l'impact est encore limité. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. C'est un roman !

M. Jean-Michel Fourgous. Que comptez-vous faire pour dynamiser cette mesure et accroître ainsi son impact ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le député, vous venez de souligner l'intérêt de ce dispositif qui a été créé par les partenaires sociaux et que l'on appelle les conventions de coopération. Il autorise en effet les ASSEDIC à verser l'indemnité de chômage à une entreprise dès lors que celle-ci accueille un chômeur depuis plus de huit mois. C'est le type de dispositif d'activation qu'il convient de multiplier.

Le début a été difficile car le système était un peu complexe ; il fallait en effet remonter au bureau national de l'UNEDIC. Mais, comme vous l'avez dit, depuis le mois de juillet il suffit de passer par le bureau ASSEDIC régional. Depuis lors, les conventions de coopération se développent. On va bientôt atteindre le nombre de 200 conventions pour une embauche potentielle d'environ 15 000 personnes. Le rythme actuel d'embauche mensuel atteint 200, ce qui témoigne manifestement d'un grand progrès.

Je vous suis reconnaissant, Jean-Michel Fourgous, d'avoir montré que, lorsque dans un département une association très motivée, comme AGYRE 1000 dans les Yvelines, veut bien faire connaître ce dispositif et mettre en relation les chômeurs depuis plus de huit mois et les employeurs potentiels, cela marche. Il est désormais acquis que les emplois ainsi procurés sont pour les trois quarts des emplois à contrat à durée indéterminée, et dans 70 p. 100 des cas dans ces PMI-PME du secteur tertiaire notamment.

Alors, oui, il faut que l'exemple des Yvelines soit communicatif. Il faut qu'AGYRE 1000, que vous avez créée, puisse faire des émules. Pour cela, nous avons demandé à l'agence pour l'emploi de bien vouloir accompagner toutes les associations qui pourront orchestrer l'action de l'UNEDIC. J'ajoute qu'une campagne d'information va être engagée au mois d'avril. Incontestablement, il y a là une voie tout à fait intéressante, en particulier en direction des cadres. Encore merci, monsieur Fourgous, et soyez assuré que nous allons amplifier le mouvement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RÉFORME DE L'ÉTAT

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le président, mes chers collègues, il est des questions qui, pour être moins souvent évoquées dans cet hémicycle, n'en sont pas moins bien réelles pour nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, et n'en soulèvent pas moins de vrais sujets de société et des choix de Gouvernement. Je veux parler, par exemple, des relations de l'Etat et du citoyen.

Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation mais elle concerne tous les ministres qui ont sous leur autorité des corps d'inspection et de contrôle.

Le Président de la République lui-même n'hésite pas à évoquer fort justement ces questions de comportement de l'Etat, et le Gouvernement a mis la réforme de l'Etat au rang de ses priorités.

Parmi d'autres objectifs, cette réforme doit viser à l'établissement de relations de confiance entre l'administration et les citoyens, particuliers ou responsables d'entreprises. L'autorité de l'Etat, certes, doit être maintenue, comme doivent l'être les principes qui fondent notre tradition

administrative, son objectivité, son rejet de toute obédience idéologique, la protection des faibles, ceux qui n'ont que l'Etat pour se défendre, la force de l'Etat mise au service de la loi, la référence aux valeurs de la République.

Mais tous, dans cet hémicycle, nous sommes trop souvent témoins d'attitudes que je qualifierai, en grossissant un peu le trait, d'inutilement agressives, ou de maladroïtement autoritaires de la part d'agents de l'Etat chargés des tâches de contrôle. Ces comportements, nous le savons, blessent gravement nos concitoyens. Ils portent tort à l'autorité de l'Etat et entravent l'action du Gouvernement.

J'ajoute que, dans une société en proie au développement de phénomènes de violence, l'Etat se doit de redoubler de vigilance pour ne pas lui-même tomber dans le piège.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, où en sont les travaux du Gouvernement sur ce sujet ? Quelles directives donnez-vous ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, je suis d'accord avec vous : il faut restaurer une plus grande confiance entre nos concitoyens et l'administration de l'Etat. C'est dans cet esprit, et à la demande expresse du Président de la République et du Premier ministre, que des études ont été engagées, avec l'appui du commissariat à la réforme de l'Etat. Celui-ci a accompli, en effet, un travail interne très important qui a abouti, il y a quelques semaines, à la mise au point d'un document de travail.

C'est à partir de celui-ci que, à la demande du Premier ministre, j'ai engagé une très large concertation avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de l'administration : grandes associations d'élus locaux, syndicats de fonctionnaires, associations diverses qui se préoccupent de la relation usagers-administration, et un certain nombre de personnalités qui ont sur ces sujets des choses à dire.

Notre démarche comporte pour l'essentiel deux priorités. D'une part, remettre l'usager au centre de l'administration, c'est-à-dire simplifier et rapprocher. Cela signifie, par exemple, que des systèmes d'autorisations administratives seront supprimés, que la pratique de l'administration fiscale sera mieux portée à la connaissance des contribuables.

D'autre part, rapprocher le décideur des citoyens. En effet, nous l'observons tous les jours sur le terrain, lorsque la décision est prise à proximité des intéressés, elle est, en général, mieux étudiée, mieux expliquée et mieux comprise.

Voilà quels sont les principaux objectifs de cette réforme qui, aujourd'hui, est dans une phase active de concertation, car nous sommes convaincus qu'elle ne pourra réussir que si elle est portée par l'ensemble des agents des administrations. Une de nos propositions consiste d'ailleurs à établir dans chaque grand service public une charte du citoyen, une charte de la qualité, qui fixera à la fois les objectifs et les moyens de les atteindre et donnera à nos concitoyens une plus grande sécurité dans leurs relations avec l'administration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

FERMETURE DE CLASSES EN ARDÈCHE

M. le président. La parole est à M. Henri-Jean Arnaud.

M. Henri-Jean Arnaud. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le département de l'Ardèche, dans son secteur rural, a vu la fermeture de soixante de ses écoles au cours des six dernières années, ce qui entraîne son agonie. Les fumées de ses fermes disparaissent, les âtres s'éteignent, les cendres du four à pain refroidissent, le boulanger est parti, les portes de l'église sont closes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) le cimetière devient roncier. Telle est pour le village la dure loi de la fermeture de l'école.

L'Ardèche, dans son secteur rhodanien urbanisé, a connu la fermeture de nombreuses classes, le plus souvent dans des quartiers difficiles à population polymorphe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les regroupements effectués sont source de cocktails éducatifs aujourd'hui étonnants, demain détonants.

Le retrait de postes d'enseignants, joint aux ouvertures de classes indispensables, se traduit par un nombre systématique de fermetures, interdisant, malgré les bonnes volontés, le maintien du moratoire en zone de revitalisation, accentuant le déséquilibre dans les zones d'éducation prioritaires, affaiblissant l'école publique.

En 1996, plus de huit fermetures de classes en zone de revitalisation sont envisagées, notamment à Saint-Agrève, chef-lieu de canton. Neuf fermetures dans des quartiers sensibles des villes d'Annonay, Aubenas, Privas, Tournon, Largentière, Bourg-Saint-Andéol sont programmées.

Monsieur le ministre, avec mes collègues Jean-Marie Roux et Amédée Imbert, nous vous demandons de nous faire connaître les dispositions que vous comptez prendre dans le cadre du maintien du moratoire et des équilibres éducatifs des zones sensibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je suis entièrement d'accord avec vous pour reconnaître le caractère de gravité, même si vous l'avez accentué, que présente la fermeture d'une école dans un village. Elle sanctionne en effet un déclin. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons pris, il y a déjà trois ans, la décision de ne fermer aucune école dans aucun village français contre l'avis des élus. Ce moratoire sera respecté l'année prochaine comme il l'est depuis trois ans ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela demande, je n'en disconviens pas, un véritable effort pour maintenir ouvertes plusieurs centaines de classes représentant plusieurs centaines de postes.

Ainsi que vous le savez, nous essayons aussi d'accroître l'action en faveur des zones les plus sensibles de notre pays, celles que vous avez évoquées, les banlieues et les zones d'éducation prioritaire.

Néanmoins, vous avez eu raison de le souligner, la méthode de gestion de la carte scolaire est probablement à revoir. En témoigne le fait que la moitié des classes

dont vous avez annoncé la fermeture dans le département de l'Ardèche à la prochaine rentrée demeureront ouvertes. On aura ainsi inquiété les parents et les élèves pour rien, puisque leur fermeture n'interviendra pas.

C'est la raison pour laquelle j'ai récemment proposé que, l'année prochaine, les opérations de gestion de la carte scolaire se déroulent en amont et avec les élus locaux. Nous aurons ainsi davantage de justice et davantage d'écoute. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Cela ne veut rien dire !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

CONDAMNATION DE M. EMMANUELLI

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le garde des sceaux, intervenant hier à propos de notre collègue Henri Emmanuelli (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Laurent Fabius. ... vous avez laissé entendre, ce qui est totalement inexact, que nous demandions une justice de faveur alors que nous demandons tout simplement la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or, mes chers collègues, est-ce la justice quand, après ce qui a été, nous le savons tous, une période de non-droit, puisqu'il n'existait pas de législation en la matière, un seul responsable politique, le trésorier d'un seul parti, le parti socialiste, est aujourd'hui sanctionné ? Non, cela ne peut pas être la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De la même façon, ce ne peut pas être la justice quand est prise une mesure de privation de droits civiques, c'est-à-dire, dans le cas précis, de proscription de la vie publique, eu égard aux faits que chacun connaît.

C'est pourquoi j'ai voulu, d'une façon parfaitement calme, comme cela doit être la règle dans notre assemblée, rappeler ces faits et apporter ces précisions indispensables si l'on veut éviter, comme je l'ai entendu hier, une multiplication de contrevérités que n'excuse pas l'emportement du ministre qui répondait. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Suzanne Sauvaigo. Lamentable !

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Démission ! Démission ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Les lettres de cachet ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez M. le garde des sceaux répondre.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président du groupe socialiste, je n'ai nullement l'intention de m'engager dans cette polémique avec vous. Je n'ai nullement l'intention non plus de vous laisser continuer à attaquer la justice comme vous le faites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Quelles que soient les déclarations, plus ou moins patelines, des uns et des autres...

M. Christian Bataille. Surtout les vôtres !

M. le garde des sceaux. ... ce que vous attaquez, monsieur Fabius, ce que vous mettez en cause...

M. Christian Bataille. C'est vous !

M. Michel Fromet. Démission !

M. le garde des sceaux. ... ce n'est pas le Gouvernement, mais la justice de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Christian Bataille. Justice Toubon, justice RPR ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le garde des sceaux. Pour ma part, monsieur Fabius, j'entends, comme tout le Gouvernement, que la justice puisse continuer à passer, dans le cadre des lois en vigueur, comme cela a été le cas en l'occurrence. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Et l'ARC ?

M. Christian Bataille. Justice RPR ; adresse : rue du Bac !

M. le garde des sceaux. En revanche, monsieur le président du groupe socialiste, ancien Premier ministre de notre pays, je me permets de vous dire qu'il n'est pas admissible et que je n'admettrai pas que le premier secrétaire de votre parti essaie de provoquer un mouvement d'opinion (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Louis Mexandeau. Tartufferie !

M. le garde des sceaux. ... afin « d'éclairer » ceux qui auront à prendre une décision dans quelques mois ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, le parti socialiste veut faire pression sur la Cour de cassation ! (*Applaudissements et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement ne l'admettra jamais !

M. Christian Bataille. A bas la justice Toubon !

M. Julien Dray. On vous fera céder ; vous avez déjà cédé !

M. le garde des sceaux. Monsieur Fabius, vous ne pouvez pas soutenir une telle initiative. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Fanfaronnade !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues !

M. le garde des sceaux. Vous êtes comme moi-même, je l'espère, favorable à l'indépendance totale de la justice.

M. Christian Bataille. Justice Toubon !

M. le garde des sceaux. Sinon, monsieur Fabius, je devrais en conclure que vous proposez que la justice que vous appelez de vos vœux est une justice de privilèges et non pas une justice d'égalité. Cela, je le refuse ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Démission ! Démission ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est une justice de classe !

ÉGALITÉ DEVANT LA JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, mes chers collègues, la justice, oui (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Charles Ehrmann. Bravo !

M. Martin Malvy. ... toute la justice, mais la même justice pour tous !

Les réponses, lorsqu'elles sont polémiques, cachent en réalité faiblesse et gêne ! (*Murmures.*)

Monsieur le Premier ministre, vous avez été, avant d'être président du RPR, secrétaire général du RPR. M. le garde des sceaux, qui vient de nous répondre, a été secrétaire général du RPR. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Et je m'en flatte !

M. Martin Malvy. Sur les bancs du Gouvernement, siège M. Perben qui a été trésorier du RPR. Ma question, monsieur le Premier ministre, s'adresse donc à vous, vous qui connaissez la vie d'un grand parti politique, vous qui, aujourd'hui, en présidez un dont vous avez été l'un des animateurs.

M. Charles Ehrmann. Ce n'est pas le PS !

M. Martin Malvy. Les partis politiques font partie de la vie démocratique. Ils sont mentionnés par la Constitution et nous en sommes tous, d'une manière ou d'une autre émanation. Nous vivons la vie politique et tous ceux qui ont siégé ici avant nous l'ont fait de la même manière.

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : éclairez les Français ! La vérité, oui ! La justice, oui ! Mais dans la transparence !

Dites-nous donc clairement maintenant, monsieur le Premier ministre, comment, avant 1990, le RPR, dont le budget annuel était de plus de 100 millions de francs, alors que – M. Boyon, actuel président de la commission de la défense, l'a reconnu devant la commission d'enquête sur le financement des partis politiques – les cotisations ne dépassaient pas 10 millions de francs, trouvait les autres 90 millions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Y avait-il une différence entre le trésorier du Parti socialiste et celui du RPR ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démission ! Démission !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Urba ! Urba !

M. Christian Bataille. D'où venait l'argent ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. La cassette !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez le garde des sceaux s'exprimer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. D'où venait l'argent du RPR ?

M. le garde des sceaux. Vous devriez m'écouter, mesdames, messieurs les députés socialistes ! Je vais vous surprendre agréablement !

M. Didier Boulaud. Vous allez démissionner ?

M. le garde des sceaux. Je suis entièrement d'accord avec le président Malvy !

Comme lui, je veux la justice pour tous, mais ce n'est pas ce que M. Fabius a demandé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je veux une justice parfaitement égale, devant laquelle ceux qui ont du pouvoir ne soient pas mieux ni plus mal traités que ceux qui n'en ont pas !

M. Jean-Yves Le Déaut. Où est la cassette ?

M. le garde des sceaux. Telle doit être la justice de la République ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Fromet. Et le logement de Juppé ?

M. le garde des sceaux. Je suis également d'accord avec M. Malvy sur la deuxième partie de sa question. Ce matin encore, d'ailleurs, dans une déclaration publique à la presse écrite, j'ai souligné que la situation qui prévaut aujourd'hui dans notre pays en ce qui concerne les relations entre l'argent et la politique, le financement des partis et des campagnes...

M. Christian Bataille. D'où vient l'argent du RPR ?

M. le garde des sceaux. ... n'est pas satisfaisante. J'ai appelé l'ensemble des responsables de la classe politique à envisager, avec maturité et sans passion, ce qu'il fallait faire pour corriger cette situation.

Cela étant, monsieur Malvy, je me permets de vous dire que si j'en appelle à un débat,...

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous parlez d'un débat !

M. le garde des sceaux. ... si j'en appelle à une prise de conscience générale et consensuelle, si je souhaite que l'on sorte des situations nuisibles à la fois pour la démocratie et pour la justice, contrairement à vous, je refuse l'amnistie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, un peu de calme ! Pas d'interpellation de banc à banc !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Scandaleux ! (*Mmes et MM. les députés socialistes se lèvent et quittent l'hémicycle. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. Ils vont à la buvette !

M. le président. Mes chers collègues, conservez votre sang-froid.

Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

POLITIQUE

ARABE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le général de Gaulle, les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing avaient donné à la France une politique arabe. Celle-ci n'était ni pro ni anti-arabe, mais juste, ce qui conférait à la France une position particulière au Moyen-Orient. Or, depuis la guerre du Golfe, on constate un recul de l'influence française, surtout au profit des Etats-Unis. Ceux-ci ont encore renforcé leur position dominante dans tous les domaines : politique, économique et culturel. On ne saurait le leur reprocher, mais cette hégémonie provoque une réaction négative utilisée par le fondamentalisme religieux pour déstabiliser le Moyen-Orient.

La France, avec ses alliés, doit tout faire pour stabiliser cette région stratégique, car elle ne saurait subir le recul de son influence sans réagir. Cela ne serait pas conforme à son histoire et irait à l'encontre de ses intérêts puisque, en perdant des marchés, elle perdrait des emplois.

Dans cet esprit, M. le Président de la République a mis à l'ordre du jour du G 7, qui se tiendra prochainement à Lyon, une aide importante à Israël et à l'autorité palestinienne. Il effectuera aussi prochainement plusieurs visites officielles dans cette partie du monde.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser si ces actions diverses s'inscrivent dans un cadre général et quels sont les axes forts de cette politique arabe ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Je remercie M. de Montesquiou de me poser une question qui va nous ramener à des considérations plus sereines dans cette assemblée.

M. Jean Tardito. Cela dépend de vous !

M. le ministre des affaires étrangères. Il est indéniable que la France a des liens très anciens avec les pays du Proche-Orient et de la Méditerranée. Dois-je rappeler à l'Assemblée – en ce moment distraite ! – que les premiers signes de la présence française remontent à plus de neuf cents ans ?

Par ces liens politiques, économiques et culturels, nous avons profondément marqué de notre influence et de notre présence un monde avec lequel s'est établie une compréhension naturelle et spontanée grâce à laquelle la plupart de ces pays sont des peuples amis.

Si j'ai bien compris, vous me demandez de résumer, en une minute et demie, les grands axes de la politique de la France en Méditerranée. Je vais m'efforcer de le faire en vous montrant que nous poursuivons trois objectifs.

Nous voulons d'abord contribuer à la paix. En effet, l'établissement de la paix au Liban et en Syrie, comme entre Israéliens et Palestiniens, est aussi l'affaire des pays européens, en particulier de la France.

Ensuite, nous devons contribuer au développement de ces régions afin que la Méditerranée, zone de confrontations et de pauvreté, devienne demain une aire de paix et une zone de développement.

M. Jean-Claude Lefort. L'Algérie !

M. le ministre des affaires étrangères. Enfin, il faut faire en sorte que nous ayons, avec chacun des pays du pourtour méditerranéen...

M. Jean-Claude Lefort. L'Algérie !

M. le ministre des affaires étrangères. ... , je dis bien chacun d'eux, des relations politiques, économiques et culturelles chaleureuses.

Notre volonté se traduit par toute une série d'initiatives.

La première, lancée par la France alors que M. Juppé était ministre des affaires étrangères et que nous avons conduite avec les Espagnols, a été la conférence de Barcelone, qui a connu le succès. Nous avons aussi organisé à Paris, au mois de janvier dernier, la conférence ministérielle d'aide à la Palestine. Enfin, le Président de la République se rendra prochainement en Egypte et au Liban, et nous prendrons bien d'autres initiatives.

Monsieur le député, la France est de retour en Méditerranée et elle a l'intention d'y être extrêmement active dans les mois et les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, un dramatique fait divers vient de bouleverser des millions de Français : des jeunes gens se sont transformés en criminels, sans doute marqués par des images qu'ils ont pu voir sur les écrans de télévision.

Un entretien que certains députés ont eu récemment avec M. Jean-Pierre Elkabbach leur a laissé l'espoir d'un changement à la télévision.

Actuellement, nous avons le spectacle d'une violence accrue dans les rues, jusque dans les écoles, et une culture de la violence est en train de se développer au détriment de notre jeunesse.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire espérer que, dans les mesures préparées avec le Gouvernement, certaines concernent la télévision ? Pouvez-vous nous faire espérer que les responsables de la télévision, comme nous l'a laissé entendre M. Elkabbach, feront en sorte qu'il y ait un barrage à la violence ? Pouvons-nous espérer aussi que l'on enseignera jusque dans les écoles, et d'abord dans les écoles, le respect dû à la personne humaine et à la vie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, comme vous le savez, nous avons annoncé ce matin un certain nombre de mesures pour lutter contre la violence à l'école. Je n'y reviendrai pas. Elles s'adressent à l'encadrement, aux élèves, aux parents, aux quartiers, aux communes et à la société.

Vous avez parfaitement raison : un de nos motifs d'inquiétude est le climat de violence dans lequel baignent les enfants. Ces images, ces scénarios de violence sont reçus par les plus solides comme un spectacle, mais par les plus fragiles comme un trouble ou comme une incitation.

Il est en effet du devoir du Gouvernement – nous l'avons annoncé ce matin – de saisir toutes les occasions de demander au conseil supérieur de l'audiovisuel et aux autorités de programmation des chaînes d'assumer cet acte de responsabilité qui consiste à identifier au maximum et à éliminer le plus possible les scènes violentes qui seraient reconnues comme incitatrices pour les enfants les plus fragiles. Je vous remercie de l'avoir rappelé. Il incombe à la société tout entière de protéger ces enfants. Il y va de notre responsabilité.

MINEURS MULTIRÉCIDIVISTES

M. le président. La parole est à Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, bon nombre de nos concitoyens sont exaspérés par la quasi-impunité dont semblent bénéficier beaucoup de mineurs multirécidivistes. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'ordonnance de février 1945 relative à l'enfance délinquante posait le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif par des mesures soit de liberté surveillée, soit de placement.

Monsieur le garde des sceaux, le projet de loi que vous allez nous soumettre, portant modification de cette ordonnance, va-t-il accélérer le cours de la justice pénale des mineurs, en particulier ceux qui sont impliqués dans les affaires les plus graves, bien entendu sans remettre en cause la nécessaire dimension éducative ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame le député, je pourrais me contenter de vous répondre que vous venez, dans la dernière partie de votre question, de décrire très exactement ce que le Gouvernement proposera ici même, le 27 mars, lorsque l'Assemblée discutera ce projet de loi. Sans attendre ce débat auquel vous participerez avec assiduité comme nombre de vos collègues qui sont très directement intéressés par ce problème, j'irai un peu plus loin dans ma réponse.

Tout d'abord, il n'est pas vrai que les mineurs délinquants sont impunis. Je ne veux pas citer ici de nouveaux chiffres – je l'ai fait à plusieurs reprises – mais il faut savoir que le nombre des mineurs incarcérés a considérablement augmenté depuis quatre ou cinq ans. On ne peut donc pas dire que la répression pénale ne s'exerce pas.

En revanche – et c'est l'essentiel – on a le sentiment que la justice pénale pour les mineurs, dans le cadre de l'ordonnance de 1945, n'est plus exactement adaptée au cas difficile que vous citez des mineurs « multirécidivistes » ou multirécidivistes. Voilà pourquoi le Premier ministre a retenu deux propositions essentielles dans le pacte de relance pour la ville.

La première est un projet de loi, modifiant l'ordonnance de 1945, qui permettra une comparaison à délai rapproché des mineurs « multirécidivistes », multirécidivistes, contre lesquels on peut prononcer rapidement une sanction parce que l'on connaît parfaitement leur dossier et compte tenu de la violence des faits et de leur répétition.

La deuxième proposition consiste à mettre à la disposition des juges et des éducateurs un instrument éducatif adapté : l'unité à encadrement éducatif renforcé, c'est-à-dire un foyer, un service d'accueil d'urgence qui n'est ni une prison ni un quartier des mineurs, mais un ensemble éducatif où l'éducation sera très renforcée, de manière à remettre ce jeune sur les rails d'une vie plus normale.

Avec ces mesures nous irons, madame le député, dans le sens que vous souhaitez. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

ENFANCE MALTRAITÉE

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le garde des sceaux, je souhaite appeler votre attention sur le drame des enfants maltraités au sein de leur famille.

En France, chaque année, 50 000 enfants sont maltraités. Deux meurent chaque jour des suites de mauvais traitements. Notre dispositif de protection de l'enfance semble, à l'évidence, bien imparfait.

D'abord, la protection d'un enfant relève de la compétence des travailleurs sociaux et du juge des enfants qui, seul, a la possibilité de le retirer de sa famille. Trop souvent, ces autorités sont timides et hésitent à prendre la vraie décision en faveur de l'enfant. Je connais, dans ma circonscription, le cas d'une fillette de cinq ans qui subit l'inceste. Les responsables sociaux, alertés par les grands-parents, le savent, mais le juge a maintenu sa garde au père, veuf depuis un an.

Le petit Guillaume, dont l'état affole la directrice de l'école maternelle, est laissé sur décision du juge à la garde de sa mère. Après un an de palabres, Guillaume meurt, noyé dans sa baignoire par sa mère.

M. Jean-Claude Lefort. La violence à la télévision, la voilà !

M. Pierre Bernard. C'est vrai !

Un enfant, placé dans une famille d'accueil, peut vivre un deuxième drame lorsqu'il est déplacé par les mêmes autorités du jour au lendemain malgré ses cris et ses pleurs. Ainsi, la jeune Santana, après avoir subi divers traumatismes, a retrouvé un équilibre grâce à une famille d'accueil. Or, quelques années plus tard, les travailleurs sociaux trouvent que cette famille d'accueil prend trop d'importance dans la vie de Santana et l'enfant est placé, du jour au lendemain, dans une autre famille. Santana est, de nouveau, psychologiquement – cela se comprend – très perturbée.

Le mieux, monsieur le ministre, ne serait-il pas que, dans la mesure du possible, les enfants maltraités soient confiés à la garde de leurs grands-parents ou éventuellement à la famille d'accueil dès l'instant où celle-ci semble donner toute satisfaction ?

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour améliorer cette situation et qu'ainsi la France soit en pleine harmonie avec la déclaration des droits de l'enfant qu'elle a signée. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jacques Toubon, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Je vous remercie, monsieur le député, de votre question, car elle met en lumière l'autre face du problème que j'ai commencé à évoquer en répondant à Mme Papon.

Il y a les mineurs délinquants, mais il y a aussi – vous venez d'en parler avec beaucoup d'émotion – les enfants qui sont maltraités. Là aussi, la justice est compétente, mais, vous le savez, cette compétence est aujourd'hui partagée. En effet, ce sont les départements qui sont en charge de la prévention, qui sont en charge de l'aide sociale à l'enfance et qui doivent signaler à la justice les situations comme celles que vous venez de décrire. Lorsque le service social départemental a fait ce signalement, c'est au juge de prendre une décision.

Aujourd'hui, il y a en effet multiplication de ces demandes de mesures d'assistance éducative, de placement. C'est un problème que j'ai évoqué, il y a quelques jours encore, devant l'assemblée des présidents de conseils généraux.

Sur l'ensemble du problème, le Premier ministre a confié à Mme Odile Moirin, député de l'Essonne, une mission pour faire l'état des lieux et étudier les mesures à prendre pour la prise en charge des enfants maltraités.

Dans un cas particulier, rien n'interdit au juge de désigner les grands-parents pour accueillir l'enfant, je vous le confirme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CODE DES MARCHÉS PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Monsieur le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, ma question porte sur les marchés publics.

Notre collègue Alfred Trassy-Paillogues vient de remettre au Gouvernement son rapport sur les marchés publics. Ce secteur représente 700 milliards de francs de commandes tous les ans. Il est l'un des principaux porteurs d'emplois. Tous les acteurs, élus et entrepreneurs, s'accordent pour demander une simplification du code des marchés publics. Ce dernier est aujourd'hui beaucoup trop complexe et manque de lisibilité. Et les dispositions du droit européen, qui s'imposent à certaines formes de marchés, rendent les mécanismes encore plus difficiles à appréhender.

C'est la règle du moins-disant qui aujourd'hui l'emporte d'une manière systématique. De plus en plus de marchés sont traités à des prix anormalement bas, entraînant une baisse significative de la qualité des prestations fournies, et, en fait, un surcoût important à terme.

En effet, ces offres anormalement basses engendrent trop souvent malfaçons, avenants suspects et débordement substantiel du budget initial. De ces faits découle une inévitable suspicion qui touche l'ensemble des acteurs des marchés publics.

Dressant le constat des dysfonctionnements des marchés publics, notre collègue fait un certain nombre de propositions, parmi lesquelles la mise en place d'un système de détection des offres anormalement basses ou aberrantes.

Monsieur le ministre, les acteurs des marchés publics attendent une réforme d'ensemble des règles qui s'appliquent à eux quotidiennement.

C'est pourquoi je vous demande, premièrement, quelles suites le Gouvernement entend apporter au rapport de notre collègue.

Deuxièmement, un projet de loi concrétisera-t-il le processus engagé ?

Troisièmement, accepteriez-vous de faire précéder son étude d'un large débat au sein de notre assemblée, qui permettrait que soit prises en considération toutes les données liées aux marchés publics ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, *ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.* Monsieur le député, le Gouvernement, à l'initiative du Premier ministre, a souhaité procéder à une remise à plat complète du code des marchés publics. Le degré d'insatisfaction généralisée est tel – vous venez de vous en faire l'écho – parmi les élus locaux, les entreprises et les administrations de contrôle qu'il justifie la démarche que nous engageons.

Le souci du Gouvernement a été de procéder à une large concertation en amont avec ces acteurs. Je salue la qualité remarquable de l'immense travail effectué par votre collègue M. Trassy-Paillogues. Il vient de me remettre son rapport ; il contient un objectif de simplification ambitieux, que je partage. Il est possible, selon moi, de réduire le code des marchés publics de moitié.

Concernant les offres abusivement basses dont vous venez de parler, je constate que les propositions du rapport sont en phase avec le projet de loi sur la concurrence dont nous allons débattre dans quelques heures et présente une cohérence avec les propositions du Gouvernement. Nous devons pouvoir conjuguer et rendre complémentaires deux notions qui ne doivent pas s'opposer : celle de moins-disant et celle de mieux-disant.

Enfin, sur la concertation, je vais consulter l'ensemble des 36 000 maires de France, ainsi que les conseillers généraux, les conseillers régionaux, les acteurs professionnels et, bien sûr, l'Assemblée par l'intermédiaire de la commission des lois. Je saisirai le conseil de la concurrence et la mission d'enquête ministérielle sur les marchés.

Il y aura, monsieur le député, une concertation exemplaire sur ce sujet pour, d'une part, simplifier le code des marchés publics et, d'autre part, permettre à tous, dans la transparence, de mieux acheter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe communiste.

RENAULT-VÉHICULES INDUSTRIELS

M. le président. La parole est à M. André Gérin.

M. André Gérin. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, après les propos du garde des sceaux, je rappelle que c'est l'actuelle majorité qui a permis le vote de la loi d'amnistie de 1990. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Michel Hannoun. Ce n'est pas vrai !

M. le président. Monsieur Gérin, abordez votre question !

M. André Gérin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Renault-véhicules industriels a fait une bonne année financière en 1995 : 1 milliard de francs de profits. On a même dit que le poids lourd sauvait Renault.

Avec l'aventure américaine Mack et l'abandon de certains marchés européens, nous assistons à une sorte de pétainisme industriel, notamment avec l'industrie allemande.

Pour la croissance de notre économie et l'indépendance nationale, le Gouvernement va-t-il faire de la relance industrielle un talon d'Achille pour le plein emploi ?

Le Gouvernement considère-t-il les poids lourds, les cars et bus RVI comme un pilier du renouveau national pour la création d'emplois industriels ?

J'ai deux questions à poser.

Voici la première : 40 000 autocars et autobus doivent être renouvelés pour les départements, villes et syndicats de transports. Les 25 p. 100 de financement public correspondent à 10 milliards de francs donnés par les contribuables. Cet argent devrait aller à l'emploi et aux industries françaises. Quelles mesures entendez-vous prendre pour que cet argent aille à l'entreprise RVI, le poids lourd étant un bien d'équipement pour notre nation ?

Deuxième question : 21 salariés ont été licenciés le 19 mars 1993. Malgré la condamnation de RVI par le tribunal des prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ; malgré les embauches de 1995, la direction refuse toujours, depuis trois ans, leur retour à l'emploi. Voilà 1 097 jours que les 21 salariés de RVI ne sont pas remis dans leur droit pour une réintégration sans condition. Ils demandent la tenue d'une table ronde avec l'entreprise RVI et les pouvoirs publics...

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est que justice !

M. André Gérin. ... pour discuter sans délai des conditions de leur retour dans l'entreprise.

Le Gouvernement prône le dialogue et la négociation. Monsieur le ministre, que pensez-vous faire pour que se tienne sans délai une table ronde, afin de trouver aujourd'hui une solution rapide ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous avez commencé votre intervention en faisant référence à ce qui s'est passé en 1990 dans cet hémicycle. Je tiens à vous rappeler que les groupes de l'actuelle majorité n'avaient pas voté l'amnistie.

M. André Gérin. Ils ont permis qu'elle passe !

M. le président. Monsieur Gérin, je vous en prie !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. RVI est aujourd'hui la seule entreprise qui construise des poids lourds dans notre pays. C'est vrai, elle a eu des résultats remarquables puisqu'en 1995 elle a vu s'accroître de 13 p. 100 son chiffre d'affaires et a multiplié par quatre, presque par cinq, son résultat final d'activité. C'est la conséquence à la fois de la réussite de son implantation aux Etats-Unis – le marché américain a été très porteur en 1995 – et des efforts de productivité qu'elle a engagés depuis de nombreuses années. Elle joue un rôle important, puisqu'elle permet de maintenir les résultats de la régie Renault en équilibre.

Vous avez évoqué la politique industrielle. Je vous confirme que le Gouvernement est bien conscient qu'il existe une relation entre le développement économique et le développement industriel à l'évolution duquel l'emploi est directement lié.

Au cours des quinze années qui viennent de s'écouler, alors que la production industrielle en France s'est accrue de 8 p. 100, elle a augmenté de 18 p. 100 en Allemagne, qui pèse deux fois plus lourd que la France en termes industriels, et de 51 p. 100 aux Etats-Unis. Si la France avait connu la même croissance industrielle que les Etats-Unis, elle compterait un million d'emplois industriels supplémentaires.

Je peux vous confirmer que le Gouvernement est bien décidé à faire de la politique industrielle un des éléments déterminants de la lutte pour l'emploi et de la lutte contre le chômage.

Enfin, vous avez évoqué le conflit qui existe entre d'anciens salariés de RVI et la direction de l'entreprise. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un conflit de nature privée...

M. Jean-Claude Lefort. De justice !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... qui a fait l'objet d'une décision des tribunaux et qui, conformément à la jurisprudence permanente dans ce domaine, débouche sur la non-obligation faite à l'entreprise de réintégrer ces salariés.

M. Jean-Claude Lefort. Selon que vous serez puissant ou misérable !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est un problème qui ne concerne pas le Gouvernement, mais les relations entre la direction de l'entreprise et d'anciens salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures dix, sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

POLITIQUE DE DÉFENSE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique de défense.

La parole est à M. Bruno Retailleau.

M. Bruno Retailleau. Monsieur le ministre de la défense, je tiens, pour commencer, à saluer le courage du Président de la République et le vôtre. Vous avez tenu bon pendant toute la campagne, ô combien nécessaire, des essais nucléaires. J'espère que l'indépendance d'esprit dont vous avez su faire preuve à cette occasion, nous la retrouverons dans la grande réforme dont nous allons débattre et qui, je l'espère, sera votée au mois de juin prochain.

La France a besoin d'une armée à la fois plus professionnelle et où la conscription rénovée et modernisée autour du devoir de défense nationale garde toute sa place.

Pourquoi ne faut-il donc pas supprimer le service national ? Pour quatre raisons fortes.

C'est avant tout une question de stratégie. La ligne stratégique du Gouvernement m'apparaît s'appuyer sur deux postulats : d'abord, il n'y aurait plus de menaces directes à nos frontières ; ensuite, notre première ligne de défense se situerait loin, très loin du territoire national.

La conséquence de ces deux hypothèses conduit à faire de nos forces conventionnelles essentiellement des forces de projection, et dès lors, le service militaire national n'aurait plus lieu d'être, tandis que la défense du territoire incomberait à l'arme nucléaire et à la gendarmerie. Il y a, à mon sens, dans cette posture stratégique, deux paradoxes.

Le premier, c'est de confier au nucléaire la défense ultime du pays et dans le même temps d'en affaiblir considérablement le pouvoir dissuasif en supprimant le service national.

Le deuxième est de faire de la gendarmerie la force essentielle de protection et de sûreté du territoire, alors que, d'abord, dans tous nos cantons de France les effectifs des brigades sont déjà insuffisants pour assumer leurs multiples tâches traditionnelles et que, ensuite, le plan Vigipirate a montré les limites du système puisqu'on a dû faire appel à la troupe pour neutraliser quelques terroristes. Et ce ne sont pas 4 000 ou 5 000 gendarmes supplémentaires qui viendront changer quoi que ce soit au problème.

C'est pourquoi affaiblir la protection et la sûreté du territoire dans un monde aussi imprévisible et marqué par le désordre me paraît un pari stratégique majeur.

En deuxième lieu, la stratégie du « tout expéditionnaire » mise en avant jusqu'à présent porte en elle un risque important de vassalisation de la France. Vassalisation d'abord vis-à-vis des Etats-Unis qui cherchent des auxiliaires permanents pour partager un fardeau devenu à leurs yeux trop coûteux. D'où, peut-être, cette référence continuelle, et maintenant obligée, au modèle de l'armée britannique qui est devenue une sorte d'horizon indépas-

sable. Du reste, pour projeter des forces dans des délais très courts, il faudra des moyens dont seuls aujourd'hui, les Américains disposent en masse.

Mais il y a risque de vassalisation aussi vis-à-vis d'un super-Etat européen, puisqu'il est question de plus en plus d'un concept de « dissuasion concertée » sans que l'on sache, trop d'ailleurs, de quoi il retourne.

Or, la présence de conscrits dans notre armée est le meilleur garde-fou pour éviter des aventures militaires parce que les civils en soldats n'accepteront jamais de mourir pour n'importe quelle cause.

En troisième lieu, la conscription est la meilleure garantie de la qualité, mais aussi de la quantité de la ressource humaine. C'est vrai à la fois pour les engagés – les Anglais et les Américains le savent d'expérience – et pour les réserves, parce que demain une menace exigeant de gros bataillons peut réapparaître. C'est une illusion de penser que l'on peut mettre en veilleuse le service national en temps de paix pour le réactiver en temps de guerre.

Enfin et surtout, le service national est l'expression essentielle du principe de citoyenneté. Dans nos démocraties modernes, la vie collective se réduit trop souvent à la production et à la répartition de richesses. Le lien social entre les hommes devient donc de moins en moins civique et de plus en plus utilitaire, de plus en plus matériel : l'individu et ses intérêts a remplacé le citoyen avec ses devoirs et ses idéaux.

Cette citoyenneté exclusivement économique a une limite grave. Les seules satisfactions matérielles ne peuvent à elles seules assurer l'unité politique. En effet, la compétition économique est source d'exacerbation des divisions internes et, dès lors que la réalité nationale devient une simple collectivité marchande, chaque crise économique peut saper les fondements du « pacte social ». Et à mon sens, la fracture sociale actuelle, c'est d'abord une crise du sentiment national.

Aujourd'hui, plus que jamais, monsieur le ministre, nous avons besoin d'un idéal, d'un projet politique qui tende à réunir les Français, tous les Français, au-delà de leurs sensibilités mais aussi au-delà de leur seule condition matérielle.

Renan disait que « la nation est un principe spirituel ». Le principe du service national, c'est de garantir le lien nécessaire entre l'armée et la nation, et de ne pas se résigner à ne plus parler aux jeunes Français que de droits acquis, mais aussi de devoirs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Bernard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bertrand Cousin.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en annonçant, le 22 février dernier, une réforme majeure de notre politique de défense, le Président de la République a repris l'initiative dans un domaine qui appelait depuis plusieurs années déjà une intervention décisive du chef des armées, lequel a tracé, en Conseil de défense, les grandes orientations.

Il est donc tout à fait opportun que le Gouvernement ait inscrit à l'ordre du jour du Parlement ce débat d'orientation qui se doit d'éclairer l'exécutif sur les mesures – notamment celles qui seront inscrites dans la nouvelle loi de programmation militaire – devant concrétiser les orientations présidentielles.

Mon intervention sera axée sur les problèmes de la marine nationale, et je m'efforcerai d'indiquer, dans un esprit de lucidité et de responsabilité, les décisions qui devraient être prises pour assurer à celle-ci sa crédibilité opérationnelle dans le nouveau contexte géostratégique.

Face à un monde terrestre largement cloisonné, la mer constitue un vaste domaine de mobilité stratégique, comme nous le rappellent les gesticulations inquiétantes de la Chine populaire au large de Taïwan.

Consciente de l'enjeu maritime, car présente sur toutes les mers du globe grâce à ses collectivités d'outre-mer, la France entretient l'une des toutes premières marines du monde, par son volume et sa haute technicité.

L'architecture de la marine a été précisée par le Président de la République : quatre-vingts bâtiments pour 234 000 tonnes et un peu plus de 56 000 militaires et civils, pour trois missions essentielles : la dissuasion, la prévention et la projection des forces.

La dissuasion tout d'abord.

Dans le droit fil de la doctrine du général de Gaulle, la dissuasion nucléaire demeure prioritaire pour la protection des intérêts vitaux de la France.

Il revient à la marine d'en assurer la mise en œuvre par ses sous-marins lanceurs d'engins et ses Super-Etendard munis de missiles ASMP, pour l'ultime avertissement.

Cette orientation est renforcée par la confirmation du quatrième SNLE nouvelle génération, qui permet de faire patrouiller en permanence deux sous-marins, condition indispensable à la crédibilité de notre posture.

L'ASMP mis en œuvre à partir des Super-Etendard aura une version améliorée qui sera emportée par le Rafale. Il faut s'en réjouir.

La prévention ensuite.

Partout où elle a des intérêts, la France doit avoir les moyens d'exercer une vigilance permanente.

La marine remplit cette mission de prévention dans les départements et territoires d'outre-mer et dans les zones économiques exclusives qui en dépendent.

De même, le prépositionnement et les escales à vocation diplomatique participent en amont à notre sécurité.

Entre autres missions, nos avisos et avisos-escorteurs assurent aujourd'hui une part importante de la présence de la France en mer.

Ils sont en cours de remplacement par les frégates de surveillance de type *Floréal* et les frégates de type *Lafayette*, configurées pour répondre à une menace d'ampleur limitée. Les incertitudes que connaît ce dernier programme, avec le report des deux derniers bâtiments, les numéros 5 et 6, pourraient nuire à la bonne exécution de la mission de vigilance.

C'est pourquoi je souhaite, ainsi que mon collègue Godard, député de Lorient, que la programmation prenne en compte cette préoccupation en confirmant le renouvellement de nos bâtiments de second rang.

Enfin, la projection, point central du projet présidentiel.

C'est, selon les termes mêmes du Président de la République, le champ prioritaire des forces classiques.

Dans ce domaine, la marine doit faire face au renouvellement quasi simultané de ses capacités maîtresses, au premier rang desquelles le groupe aéronaval.

Si les orientations actuelles étaient maintenues, la commande et la construction du second porte-avions ne seraient pas intégrées à la programmation mais à la planification, ce qui lui enlèverait toute certitude.

La synchronisation des rendez-vous opérationnels et industriels, sur lesquels j'avais attiré l'attention de la commission de la défense nationale dans un rapport d'information, ne pourrait pas être respectée si ce décalage était confirmé.

Ainsi, le remplacement des avions de reconnaissance Alizée par les Hawkeye ne pourrait pas intervenir en temps utile dès lors que le maintien en service du Foch serait prolongé au-delà de 2004. En effet, ces derniers, en raison de leur poids, ne peuvent se poser sur nos vieux porte-avions. Il en va de même pour les Rafale d'assaut, qui devraient remplacer à cette date les Super-Etendard modernisés.

Nous risquons donc d'être en présence, après 2005, d'un groupe aéronaval bancal, dont la capacité de projection serait gravement obérée.

Que se passerait-il si la France devait intervenir alors que son unique porte-avions nucléaire ferait l'objet d'un long entretien ou serait victime d'une avarie ?

Quelle serait la cohérence du choix français pour le porte-avions lourd si la disponibilité opérationnelle du groupe aéronaval était réduite, au bout du compte, à 60 p. 100 du temps ?

Quel serait le jugement de nos concitoyens de l'an 2010 et au-delà qui mettraient en comparaison, d'un côté, les dépenses considérables engagées à juste titre pour la construction du *Charles-de-Gaulle*, des Rafale, pour l'achat des Hawkeye, et, d'un autre côté, une force de projection à éclipses ?

Toutes ces interrogations conduisent à la seule solution acceptable : inscrire le second porte-avions en fin de programmation afin de prendre le relais du *Foch* et ne pas altérer ainsi nos capacités d'actions extérieures, déclarées prioritaires par le Président de la République.

Il y a là une question majeure pour l'avenir de notre force de projection et, au-delà, pour la place que la France veut occuper sur la scène internationale.

La problématique est la même pour le renouvellement du groupe amphibie, l'autre moyen d'action de la marine, qui sera amputé en 2002-2003 par la mise hors service des deux vieux transports de chalands de débarquement, l'*Ouragan* et l'*Orage*, car des incertitudes pèsent encore sur la construction du troisième transporteur moderne que prévoyait en son temps la défunte loi de programmation militaire 1995-2000.

La planification devrait d'ailleurs prévoir dès maintenant la construction d'un quatrième bâtiment de ce type, très sollicité pour les opérations extérieures.

Une décision similaire pourrait également être prise concernant les bâtiments de soutien mobile du type *Loire*, *Rhin*, *Rhône*, *Garonne*, auxquels il faut ajouter le bâtiment de soutien de santé *Rance*, sans lesquels aucune intervention loin de nos bases n'est possible dans le moyen terme.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la France vit un tournant de son histoire, qu'elle doit négocier judicieusement pour préserver son avenir.

Nous connaissons les difficultés budgétaires. Elles nous contraignent à faire non pas les meilleurs choix, mais les moins mauvais.

Dans ces conditions, il faudra arbitrer selon une hiérarchie des priorités fixée par le chef des armées. Au premier rang de celles-ci figure la projection de forces, dont le groupe aéronaval et le groupe amphibie sont à la fois les symboles et les vecteurs.

La France entend jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Encore faut-il qu'elle se donne vraiment les moyens de cette ambition historique.

A l'automne 1994, c'est cette voie que, déjà, Jacques Chirac nous incitait à suivre lorsqu'il déclarait à l'occasion des XV^{es} journées nationales de la mer : « Notre pays doit choisir, désormais, entre le renoncement, contraire à sa nature et à ses intérêts, et l'affirmation d'une ambition maritime mondiale. Pour ma part, le choix est clair : la France a vocation à être une grande puissance maritime et doit avoir une politique ambitieuse de la mer. »

A l'heure où les derniers arbitrages sont en passe d'être rendus, je souhaite que le Gouvernement garde à l'esprit cette conviction profonde du Président de la République. Il ne faudrait pas qu'une logique exclusivement budgétaire remette en cause à terme la crédibilité de notre projection de puissance. Il y va de la sécurité et de la grandeur de la France. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos vous paraîtra peut-être décousu car j'ajouterai à mon intervention celle qu'avait prévu de faire M. Glavany.

Monsieur le ministre, le 22 février, le Président de la République indiquait que nos 184 régiments répartis en France métropolitaine, outre-mer ou à l'étranger, en Allemagne, en Afrique, devraient être ramenés aux environs de 83 ou 85.

Cette décision aura de profondes répercussions sur l'aménagement du territoire, avec les conséquences que l'on imagine pour toutes les villes de garnison et leurs régions.

Le Président de la République prévoit une organisation très structurée pour tenir compte, dans un dialogue permanent avec les élus locaux, de ces évolutions. Il s'est engagé à faire en sorte que, grâce à un aménagement volontaire du territoire, les villes ou les régions dans lesquelles les unités seraient supprimées ne soient pas pénalisées. Il a d'ailleurs annoncé qu'il prenait personnellement cette mission en charge, et qu'elle serait conduite à son terme.

Mon intervention portera donc essentiellement sur le devenir des villes de garnison, dont la plupart sont des villes moyennes, et je solliciterai de votre part quelques éclaircissements en vous posant tout d'abord quelques questions.

Comment sera-t-il possible de faire de l'aménagement du territoire alors que toutes les régions de France seront touchées ? Aux usines d'armement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est viendront s'ajouter les garnisons à supprimer à l'Est, au Nord-Est ou au Centre.

Est-il réaliste de croire que toutes les régions de France seront éligibles en même temps aux fonds structurels et au programme Konver de Bruxelles ? Des chiffres commencent à circuler, sensiblement différents de ceux annoncés ce matin : 30 milliards pour les plans d'accompagnement, 30 milliards de francs pour la recapitalisation des industries d'armement, 30 milliards de francs pour la réimplantation d'activités de substitution aux industries d'armement, 16 milliards de francs sur quatre ans pour la fermeture des garnisons. Et la question se pose déjà de savoir qui va payer.

Les collectivités locales sont exsangues et elles seront les premières touchées par le départ des garnisons, mais je vais y revenir. Au-delà des aspects économiques et sociaux, vont se poser aux communes concernées de graves problèmes d'urbanisme et des pertes substantielles au plan fiscal, dont je doute que Bercy s'empresse de les compenser durablement. Or c'est dans la durée que ces collectivités vont être pénalisées.

Une ville de 50 000 habitants dont 450 cadres d'active s'en vont, et ce sont du jour au lendemain près de 300 locaux d'habitation laissés vacants, entraînant durablement des pertes importantes, notamment de taxe d'habitation, pour ladite collectivité locale. On peut, dans un tel cas de figure, estimer *grosso modo* à 1,5 million de francs par année la seule perte de taxe d'habitation pour la collectivité.

S'y ajouteront inmanquablement les commerces fermés dans les quartiers proches des garnisons, allongeant le cortège de pas-de-porte invendus, sans compter les agences postales ou bancaires dont le souci numéro un du chiffre d'affaires ne manquera pas d'être souligné par l'agence régionale car, dans la plupart des cas, les centres de décision ont quitté les petites villes ou les villes moyennes. Là aussi, il y aura des conséquences sur ces établissements.

De nombreuses villes moyennes vont connaître, n'en doutez pas, un véritable sinistre, car c'est tout un tissu de commerces et de services qui risque de perdre d'un coup ses clients. Pensez aux salaires versés au personnel civil et militaire des garnisons : un régiment d'un millier de personnes comprenant environ 400 professionnels injecte dans l'économie locale plus de 13 millions de francs par an auprès des fournisseurs locaux.

A ces dépenses directes de l'armée, s'ajoutent environ 60 millions de francs de masse salariale, dont une large partie, elle aussi, rejoint l'économie locale. On peut dire sans grand risque d'erreur que près de 40 à 50 millions de francs résultant d'une implantation régimentaire concourent aujourd'hui à la vie d'une ville petite ou moyenne et risquent demain de lui faire défaut en cas de disparition.

Enfin, le départ des familles de militaires n'est pas sans conséquences non plus sur les services publics, les écoles, la tenue du marché immobilier, sans compter l'animation et la vie qu'apportent les jeunes appelés dans les centres-villes, ne serait-ce parfois que par la fréquentation du dernier cinéma de la cité. Bases et casernes désertées constitueront également autant de friches auxquelles il va falloir trouver une affectation.

Monsieur le ministre, il faut envisager des mesures exceptionnelles du type des grandes reconversions, et j'attends de vous que vous confirmiez que, comme l'a indiqué le Président de la République, l'on a l'argent nécessaire.

Pour le moment, on peut évoquer l'utilisation prioritaire de la PAT, le doublement du FRED, le fonds de restructuration de la défense, doté de 110 millions en 1996, l'augmentation des crédits européens du programme Konver, ainsi que les 100 millions de francs du FNADT. On est bien loin du compte, car, si les collectivités locales devaient être appelées en renfort, on ne ferait qu'aggraver encore leur situation et cela rappellerait fâcheusement l'histoire du sapeur Camember qui creusait un trou pour en boucher un autre.

M. Jean-Michel Boucheron. Absolument !

M. Didier Boulaud. De très nombreux élus sont inquiets et les populations qu'ils représentent également. Vous avez annoncé l'autre jour à la commission de la

défense que, dès le vote de la loi de programmation militaire, les garnisons concernées par les restructurations dès 1997-1998 seraient connues. Je m'interroge d'ailleurs sur les raisons qui vous conduisent à ne pas faire une annonce globale de l'ensemble des restructurations. Serait-ce pour laisser encore un peu d'espoir à ceux qui seront finalement touchés après 1998 ?

Quoi qu'il en soit, sur quels critères seront choisies les garnisons concernées ? Les élus de ces villes seront-ils informés préalablement des décisions et des propositions de substitution ? Celles-ci leur seront-elles proposées avant l'annonce publique des décisions ? Prendra-t-on en compte la situation démographique des régions concernées ou continuera-t-on par ces mesures à aggraver le dépeuplement de certaines d'entre elles ?

Va-t-on mettre à profit ce bouleversement pour rééquilibrer l'activité entre certains centres urbains démographiquement surchargés et des régions en perte démographique constante, par exemple en délocalisant, comme cela a été fait pour d'autres administrations, ou en implantant dans les vastes locaux laissés vacants, souvent dans les centres-villes, des activités capables de compenser les pertes et de redonner espoir à des régions entières ?

Les villes petites et moyennes, depuis des années, font un effort considérable pour compenser les méfaits du sous-emploi, notamment en développant des filières d'enseignement supérieur, en y participant souvent lourdement par des financements qui relèvent normalement de la compétence de l'Etat.

Je vous suggère de profiter, en accord avec votre collègue de l'éducation nationale et les élus concernés, des occasions qui vous seront données d'accueillir de nouveaux étudiants dans ces villes qui ont besoin de la présence de la jeunesse, jeunesse à laquelle l'Etat pourrait enfin offrir des places dans l'enseignement universitaire en nombre suffisant, plus proches souvent de leur domicile. Il faudra là aussi un effort budgétaire de l'Etat, mais cette piste ne peut être ignorée et de nombreux maires, j'en suis certain, seraient prêts à s'y engager.

Cette proposition, que je vous fais parmi tant d'autres possibles, me permet également d'attirer votre attention sur la situation qui sera faite aux militaires professionnels, à leurs familles et à leurs enfants.

N'oubliez pas, dans les choix que vous allez faire, de leur proposer des lieux de vie où, légitimement, ils pourront trouver des débouchés scolaires ou universitaires proches pour leurs enfants, mais aussi une vie sociale, culturelle et sportive digne de ce nom, si vous voulez que cette armée professionnalisée ne soit pas en fin de compte complètement coupée de la vie du pays comme l'abandon de la conscription risque de la couper de la nation.

Permettez-moi de vous mettre en garde contre la précipitation. Celle-ci est parfois mauvaise conseillère. Une réforme de cette ampleur doit se donner le temps nécessaire, et ceux qui la mènent ne peuvent réfléchir seulement en termes d'échéances à court terme.

C'est l'aménagement du territoire et l'organisation de notre défense qui est en jeu pour le siècle prochain. Aussi, je vous demande d'engager, parallèlement à la restructuration de notre outil militaire, la discussion et le vote d'une loi d'orientation permettant, sur six ans, de mettre en œuvre, avec les garanties nécessaires pour les villes concernées, les moyens financiers indispensables à l'accompagnement des décisions prises par le Président de la République.

Les villes petites et moyennes ne pourront rester longtemps dans l'incertitude et l'inquiétude. Je souhaite que cette loi d'orientation soit mise en œuvre rapidement par le Gouvernement, des initiatives transcendant largement les courants politiques traditionnels et concernant cette demande de loi d'orientation étant désormais à même de voir le jour dans les toutes prochaines semaines.

J'interviens maintenant au nom de mon collègue Jean Glavany, qui a dû nous quitter.

M. le président. Je vous signale que vous avez utilisé déjà les quatre cinquièmes du temps de parole qui vous était imparti à tous deux.

M. Didier Boulaud. Je vais essayer de faire vite.

Monsieur le ministre, il paraît que la politique de défense du pays, dont chacun a entendu qu'elle n'est plus nationale, ferait l'objet d'un large consensus et que les grandes orientations définies par le Président de la République ont reçu un accueil unanime des experts et favorable de l'opinion.

J'ai donc quelque scrupule à faire entendre ici une voix discordante, car je voudrais exposer les quelques raisons de dire non au projet présidentiel.

Non tout d'abord à une analyse, qui paraît bien précipitée, des menaces qui pèsent sur notre pays.

Dire que l'effondrement du mur de Berlin, la désintégration du bloc communiste et la fin d'une guerre froide structurée par l'accord de Yalta sont des données nouvelles, incontournables, qui ne peuvent pas être sans conséquences sur notre vision du monde, est une réalité qui s'impose à tous. Pourtant, cela doit nous inspirer prudence et lucidité.

La prudence concerne l'est de l'Europe. L'effondrement du bloc communiste a-t-il généré l'émergence d'une stabilité et, de fait, l'évanouissement de toute menace pour l'Europe, et donc pour la France ? Ce serait totalement illusoire de le croire tant les nationalismes y sont exacerbés, les armements accumulés et la démocratie balbutiante. Ce serait illusoire tant le drame tchécoslovaque nous montre qu'une brutalité aveugle est toujours susceptible de s'y déployer. Autant nous devons agir avec nos partenaires européens pour que l'aventure démocratique se développe et se renforce à l'Est, autant il serait imprudent de ne pas, au moins, observer une période de prudence en ce domaine.

La lucidité concerne le nouvel état du monde qui se profile. Quand un monde dominé par deux blocs laisse la place, par effondrement de l'un de ces deux blocs, le nouveau monde qui se profile, le nouveau risque qui apparaît se décrit avec des mots simples : c'est un monde dominé par une seule superpuissance. Le risque, aujourd'hui, c'est l'hégémonisme américain, non pas comme une menace sur notre sécurité – les Etats-Unis sont nos alliés et nous ne proposons pas de mettre un terme à cette alliance – mais comme une menace sur notre indépendance.

Pourquoi ne pas le dire, puisque les Américains eux-mêmes l'affichent ? On pense, en particulier, aux multiples déclarations de Caspar Weinberger en ce sens.

Pourquoi ne pas le dire puisque, de fait, c'est ce qui se déroule lentement, mais sûrement, sous nos yeux, depuis la *pax americana* en ex-Yougoslavie jusqu'à la nouvelle jeunesse de l'OTAN, en passant par l'impérialisme culturel américain ou la domination du dollar sur les transactions internationales ?

Pourquoi ne pas le dire, puisque nous reprochons au Président de la République, en particulier, sa trop grande soumission à cette hégémonie, notamment sur le plan militaire ? Le retour progressif dans le commandement intégré, l'acceptation spectaculaire de l'idée de débattre de l'avenir de notre force de frappe dans le cadre de l'Alliance en sont des signes majeurs et inquiétants.

Pourquoi ne pas le dire, puisque c'est pour cela que nous voulons construire l'Europe, construire une puissance équilibrante, et défendre, promouvoir notre modèle culturel et social européen ?

C'est sur cette prudence élémentaire et cette lucidité ferme que doit se forger notre analyse de la situation stratégique actuelle.

Le deuxième « non », en cohérence avec le premier, nous le disons au retour progressif, depuis quelques mois de la France dans l'OTAN, retour qui tourne le dos à trente ans d'indépendance nationale dont l'impulsion avait été donnée par la décision symbolique et essentielle du général de Gaulle de quitter le commandement intégré.

Oui, il est curieux, paradoxal, choquant même, que cette notion même d'indépendance nationale soit absente de tous nos raisonnements. Il n'y a pas que la sécurité, il y a aussi l'indépendance nationale, un bien si cher qui préoccupe encore beaucoup d'entre nous.

Ce retour progressif dans l'OTAN est d'autant plus choquant qu'on ne dit mot de l'avenir de cette alliance, construite de façon diffuse par une des deux parties de ce « monde de Yalta » aujourd'hui disparu. Pour quelles fins ? Avec quels objectifs, quelles visées ?

Tout est lié. C'est bien parce que la menace à l'Est n'a pas totalement disparu – voyez la Tchétchénie où la barbarie qui y a cours semble moins préoccuper l'intelligentsia que celle qui frappe l'ex-Yougoslavie – que bien des nouvelles nations frappent à la porte de l'OTAN. Est-ce bien raisonnable ? Ne voit-on pas que, déjà, la Russie perçoit l'expansion de l'OTAN comme une agression contre elle ?

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue !

M. Didier Boulaud. Je vais conclure, monsieur le président. Mais, ce matin, il y a eu un peu de souplesse dans l'horaire, et je pensais qu'il en irait de même cet après-midi !

M. le président. Il n'est pas d'usage qu'un parlementaire lise l'intervention d'un des ses collègues, et vous avez déjà dépassé votre temps de parole de 40 p. 100. Je vous demande de conclure.

M. Didier Boulaud. Le dernier « non » tient – et je conclurai par là – à l'avenir des industries d'armement. La dernière idée des libéraux consiste à privatiser des industries stratégiques et, au-delà, à démolir et à abandonner des pans entiers de notre savoir-faire industriel.

Les enjeux sont considérables. L'élu de Tarbes qu'est M. Glavany le sait aussi bien que n'importe qui : dans une agglomération de 100 000 habitants à peine, qui accueille sur son sol deux régiments, le deuxième établissement du GIAT par la taille après celui de Roanne, et la SOCAT, filiale de l'Aérospatiale, il y va de l'avenir de 5 000 salariés – 7 000 – avec les emplois induits – et, en comptant les familles, de près de 30 000 personnes.

Monsieur le ministre, toutes ces personnes vous disent une seule chose : défendez-nous, défendez nos emplois, défendez notre savoir-faire, défendez notre région !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les départements et territoires d'outre-mer donnent à la France une dimension planétaire exceptionnelle et représentent pour elle un atout géopolitique enviable et de première importance. Avec leurs 10 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive, ils font de la France la troisième puissance maritime du monde et lui apportent des points d'appui, des bases et des espaces qui ont une valeur stratégique inestimable dans un monde de plus en plus multipolaire.

C'est dire que la réforme qui s'engage ne peut laisser l'outre-mer indifférent, d'autant que la dimension européenne que prendra la défense française sera certainement l'occasion pour la France d'impliquer ces départements et territoires dans le système global de sécurité. Certes, il est peu probable qu'ils fassent directement l'objet de menaces extérieures, mais il nous importe de savoir, monsieur le ministre, quel rôle ils pourraient jouer dans la stratégie de projection en vue d'intervenir dans d'éventuels conflits régionaux susceptibles de menacer, par exemple, les grands axes de communication et de ravitaillement ou les grands équilibres.

Par ailleurs, si les DOM-TOM placent la France dans une situation privilégiée pour agir sur mandat de l'Organisation des Nations unies afin de contribuer à des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix dans telle ou telle région du monde, nos gouvernants doivent prendre conscience que l'exigence de sécurité ne peut pas faire l'impasse sur la nécessité pour les DOM-TOM d'apparaître dans leur environnement géopolitique comme des pôles de coopération régionale et donc de stabilité. Il n'y aura pas d'avenir pour nos pays si leurs relations avec la France ne leur donnent pas la carte essentielle de la coopération régionale et donc de l'insertion internationale.

Les crises prévisibles entre le Nord et le Sud ne relèvent d'aucune fatalité, car nous sommes convaincus, nous élus de l'outre-mer, que le « développement est bien l'autre nom de la paix ».

Dans le bassin des Caraïbes, la doctrine de Monroe selon laquelle toute tentative de contrôle par un pouvoir européen, quel qu'il soit, du destin d'un Etat indépendant de l'hémisphère américain serait considérée comme un acte inamicale vis-à-vis des Etats-Unis mérite, à nos yeux, une analyse moderne de la part de l'Union européenne. En effet, il émerge de plus en plus dans cette zone un nouveau type d'Etat dont le pseudo-pouvoir se fonde sur les ressources du trafic de drogue. Face à ce dangereux phénomène « d'Etat rentier », qui peut déstabiliser cet ensemble géographique et qui constitue la menace la plus grave pour la jeunesse dans ces pays, le vieux dogme de Monroe est dépassé.

L'Europe doit impulser une politique active de développement économique, de présence sociale et humanitaire, de surveillance des eaux territoriales et de destruction des réseaux du *narco-trafic*. La France doit réfléchir à la structure et à la posture de ses forces en fonction de cette donnée fondamentale, source de crises régionales très diverses. Compte tenu du fait que les départements français d'Amérique, notamment avec la base de Kourou, constituent une composante indispensable de sa politique de sécurité et de celle de l'Europe, elle devrait exiger de l'Union européenne la contrepartie en capacités de développement pour ces régions.

S'agissant du nouveau type de service national, nous pensons que, à côté de la professionnalisation de l'armée de l'air, de la marine et de certaines unités spécialisées, il devrait reposer sur la conscription volontaire des jeunes gens et des jeunes filles.

Étant donné la situation socio-économique des départements et territoires d'outre-mer, où le chômage représente un terrible fléau, le service militaire doit offrir une ultime chance aux jeunes en situation d'échec et de marginalisation. Le système du « service militaire adapté », qui assure une formation de base au jeune soldat et le prépare à l'insertion professionnelle, devrait être amélioré.

Bref, les départements et territoires d'outre-mer ont besoin de forces militaires non pas pour la guerre, mais pour la sécurité des personnes et des biens, pour la défense et l'assistance des populations en cas de cataclysmes, pour la lutte contre la drogue et le chômage, et pour la protection de l'environnement. Il ne s'agit évidemment pas de substituer au civil, ni de se poser en concurrent sur le terrain de l'emploi rémunéré.

Pour terminer, je tiens à signaler que si, au cours des deux guerres mondiales, les hommes d'outre-mer n'ont pas hésité à verser « l'impôt du sang » pour défendre la France, leur patrie, il est évident, aujourd'hui, que nos populations qui ont été intégrées sans consultation à l'Europe ne se reconnaissent pas dans cette entité puisque moins de 20 p. 100 d'entre elles participent aux différentes consultations européennes. Aussi notre jeunesse ne se pose-t-elle même pas la question de l'existence d'une armée européenne, c'est dire que la politique de défense de la France, dans le cadre d'une politique commune de défense de l'Union européenne, ne suscitera certainement pas l'enthousiasme dont ont fait preuve les combattants des deux grandes guerres. C'est une réalité, monsieur le ministre, dont il faudra tenir compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la révision de notre politique de défense proposée par le chef de l'État et le Gouvernement marque une rupture majeure avec la politique suivie depuis plus de trente ans, voire bien au-delà. Nous voici, enfin, à l'heure des choix. Cela dit, nous ne sommes pas réunis aujourd'hui pour discuter de ces choix, car ils ne sont pas encore arrêtés de façon précise, mais pour débattre des grandes orientations définies par le Président de la République.

Je m'exprimerai donc d'abord sur ces orientations et m'interrogerai ensuite sur les décisions à venir, essentiellement dans le domaine des crédits d'équipement qui relèvent plus particulièrement de ma responsabilité au sein de la commission des finances.

La suppression du service militaire obligatoire est incontestablement inscrite dans l'air du temps et le passage à l'armée de métier – j'entends par là une armée composée de militaires de carrière et de volontaires de service long – me paraît aujourd'hui inéluctable.

Il n'est plus possible de maintenir, « l'arme au pied », un système militaire pléthorique, inadapté aux nouveaux conflits survenus en Europe centrale et balkanique. Il convient désormais d'orienter notre effort de défense vers la constitution d'une capacité de projection de puissance. Celle-ci nous permettra d'éviter, chaque fois qu'il en est encore temps, la propagation des conflits qui, demain comme hier, pourraient un jour menacer la tranquillité du continent européen et remettre en cause la stabilité de l'ensemble de l'Europe occidentale.

Cette nouvelle orientation de notre politique militaire doit s'inscrire dans la perspective de l'affirmation d'une politique de défense européenne qui ne peut être envisagée ni en dehors de l'OTAN, ni *a fortiori* « contre ». De ce point de vue, je me réjouis du rapprochement mesuré entre la France et l'OTAN. C'est une approche réaliste des choses telles qu'elles sont en Europe et non telles qu'on pourrait les souhaiter, et c'est la seule qui vaille.

A ceux qui craignent une quelconque « dérive expéditionnaire », je serais tenté de dire, en m'appuyant sur le souvenir personnel que j'en ai, qu'il eût été bien utile, en 1935 ou en 1936, de disposer d'un « corps expéditionnaire » professionnel de 100 000 hommes, comme le préconisait alors le colonel de Gaulle, pour éviter un conflit majeur que l'armée de conscription n'a pu gagner en 1940. Et n'oublions pas que la conscription universelle n'a permis d'éviter, entre 1905 et 1962, aucune guerre coloniale.

Bref, le moment est venu, en effet, de modifier en profondeur l'organisation de nos forces, de changer de perspectives, de redonner à nos armées une nouvelle impulsion et un nouveau dynamisme. Il conviendra, dans le cadre de la programmation, de débattre des modalités d'un tel changement, d'évoquer les conséquences des restructurations militaires, d'en pallier, autant qu'il est possible, les inconvénients. Mais je ne crois pas que l'on puisse avoir de doute sérieux sur le bien-fondé de l'abandon du service militaire obligatoire.

Pour le reste, je me contenterai de formuler trois remarques.

D'abord, je suggérerais volontiers que l'on suspende l'application de la conscription militaire, au lieu de la supprimer définitivement, de façon à pouvoir procéder à son rétablissement, si le contexte géostratégique évoluait de façon préoccupante dans les années à venir ; compte tenu de ce qui se passe à l'Est, nous avons quelques raisons d'y songer.

Ensuite, la création d'un service civil obligatoire ne me semble ni souhaitable ni possible, pour des raisons pratiques et financières que M. Balkany a évoquées dans son rapport sur le coût de la conscription. J'ajoute à ces arguments d'ordre technique que nous devrions prendre garde à l'impact d'une telle décision sur les jeunes de ce pays, dont chacun connaît l'extrême sensibilité et la forte réactivité aux obligations nouvelles, de toutes natures, qui leur sont imposées. Le risque qui serait ainsi pris ne me semble pas adapté à l'enjeu. Mais je ne voudrais pas, en tant que rapporteur spécial des crédits d'équipement militaire, aller au-delà. La création d'un service civil obligatoire relève en effet d'une autre logique que celle de la défense nationale.

Enfin, dans la droite ligne de ce que je viens de dire, je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur les difficultés de la phase de transition. Il faut veiller à ce que l'état d'esprit des militaires d'active ne se dégrade pas, en insufflant aux armées une nouvelle dynamique de modernisation. Il faut simultanément prendre garde à ce que les jeunes appelés continuent d'effectuer leur service national dans des conditions normales. Aux uns comme aux autres, il me paraît essentiel d'expliquer et de convaincre, sans relâche.

La restructuration de notre industrie d'armement est une nécessité sur laquelle tout le monde s'accorde depuis de nombreux mois. Je l'ai moi-même maintes fois souhaitée. Face à la concurrence mondiale, américaine d'abord, mais aussi des nouveaux pays industrialisés d'Amérique latine ou d'Asie, il est urgent en effet de regrouper nos

entreprises, dans la perspective très proche de la création de grands groupes industriels européens. A défaut, l'actuelle suprématie technologique de l'armement français en Europe, déjà fragilisée, ne tarderait pas à disparaître.

Bien entendu, je ne me prononcerai pas sur le choix de telle ou telle solution plutôt que de telle autre, ni *a fortiori* sur les modalités des rapprochements. C'est en effet, pour l'essentiel, la responsabilité du pouvoir exécutif, et nous ne disposons, pour l'instant, d'aucune information précise sur les tenants et les aboutissants de ces rapprochements, ni sur le plan technique et commercial, ni sur le plan industriel, ni sur le plan financier.

La restructuration et la concentration de l'outil industriel militaire, public et privé, sont inéluctables. Il reste – et c'est de la compétence du Parlement – à en prévoir l'accompagnement social et financier. Il n'y a surtout plus un instant à perdre, car la concurrence n'attend pas. Je ne crois pas que nous disposions d'un délai de deux ans pour achever la réorganisation de notre industrie d'armement. Il faudra avoir parachevé la constitution d'une industrie européenne de l'armement dans ce délai. C'est dire que le temps presse.

J'en viens maintenant à la programmation à venir, aux programmes d'armement et aux crédits d'équipement militaire. Sur ce sujet, je m'exprimerai plutôt en termes interrogatifs, car si nous avons aujourd'hui quelques indications sur certains grands programmes et sur le niveau global des crédits du titre V, nous ne disposons pas de données précises sur chaque programme, sur les cibles, sur les calendriers et sur les financements. Aussi me contenterai-je de formuler plusieurs questions.

En premier lieu, je me félicite que cette programmation, comme je l'avais personnellement souhaité en 1994, s'inscrive dans le cadre d'une planification à long terme qui, seule, permet de vérifier la compatibilité durable des programmes avec les ressources financières du pays. Je souhaiterais cependant que le Gouvernement puisse tenir le Parlement informé des principaux enseignements financiers de cette planification.

En deuxième lieu, je me félicite de la décision prise par le Gouvernement de n'annuler aucun programme. Mais je m'interroge en même temps sur la possibilité de poursuivre tous les programmes avec un niveau de ressources financières en baisse de 10 à 11 p. 100 par rapport aux crédits réellement disponibles et effectivement consommés au cours des trois dernières années. Nous savons bien que l'essentiel des dépenses des programmes d'armement – environ 80 p. 100 – est constitué de frais de structures, c'est-à-dire, en dernière analyse, de dépenses de personnel. Dès lors, la réduction des cibles et l'étalement des programmes ne permettent guère d'économies, voire créent des surcoûts, à moins de procéder à une réduction drastique des effectifs des entreprises.

En définitive, l'équilibre de la future programmation ne risque-t-il pas de reposer presque essentiellement sur des gains de productivité massifs et d'amples suppressions d'emplois ?

Sur ce point, il convient que le Gouvernement précise les choses et prévoie les moyens financiers nécessaires à l'accompagnement social de ces restructurations industrielles que, comme vous, monsieur le ministre, je juge, hélas ! inéluctables, en espérant que, le chiffre de 10 000 emplois supprimés chaque année pendant cinq ans ne soit pas dépassé.

En troisième lieu, j'ai cru comprendre que le budget de la défense prendrait en charge les mesures d'accompagnement social des restructurations militaires en ce qui concerne les personnels de la défense. De même, le budget de la défense serait sollicité, à travers le FRED pour participer au financement des restructurations industrielles. Mais ces financements seront-ils intégralement pris sur le titre V, venant en déduction des ressources prévues pour les programmes, ou bien seront-ils pris sur le titre III ? Et comment seront financées les autres dispositions prises dans le domaine économique et social pour la reconversion des régions touchées ?

J'en viens maintenant aux programmes d'armement à propos desquels je formulerai une série de questions précises.

Le modèle d'armée pour 2015 prévoit 300 avions de type Rafale. Mais de combien d'avions Rafale l'armée de l'air disposera-t-elle, en complément des 60 prévus pour la marine ?

Le second porte-avions – à propulsion nucléaire ou classique – sera inscrit ultérieurement en programmation, après 2002 et, nous a-t-on dit ce matin, « dès que la situation économique le permettra ». Cette formulation était déjà prévue dans la précédente programmation, et j'avais suggéré, en vain, que l'on définisse des critères précis – en termes de croissance et de déficit budgétaire – pour apprécier, le moment venu, si ces conditions étaient réunies. Le Gouvernement envisage-t-il une formulation précise de ces critères ?

Pour le char Leclerc, la cible est ramenée de 650 à 420 chars. Cette diminution est logique dans le contexte géostratégique actuel. Mais la programmation prévoira-t-elle la réaffectation des personnels du GIAT au sein des armées ou les mesures de reconversion adaptées ?

S'agissant de l'avion de guet aérien Hawkeye, la réduction du nombre d'appareils de quatre à trois était inéluctable pour des raisons financières. Je pense que les mêmes contraintes conduiront d'ailleurs à se contenter finalement de deux avions. Je l'avais indiqué ici lorsque j'avais défendu un amendement pour supprimer les crédits correspondants. On m'avait alors expliqué que quatre appareils étaient indispensables à la cohérence globale ; cette cohérence a-t-elle changé ? Ce qui était vrai hier ne l'est-il plus aujourd'hui ?

Enfin, je voudrais évoquer l'avion de transport futur ATF-FLA. Je considère qu'il n'est pas de force de projection sans une capacité aérienne de transport digne de ce nom. L'ATF répond très exactement aux besoins exprimés par les armées, ce qui n'est pas le cas de son concurrent américain, le Hercules C 130-J ; or les Transall devront impérativement être remplacés. Ce projet mérite donc absolument d'être poursuivi, dès lors qu'on en aura réduit les coûts et assuré le financement initial par des voies extra-budgétaires. Il semblerait – et vous y êtes sans doute pour quelque chose – que les industriels soient prêts à financer une fraction importante du développement. Le Gouvernement soutiendra-t-il un tel projet, dans l'intérêt des armées et pour assurer la sauvegarde d'une industrie aéronautique française et européenne ?

En conclusion, je voudrais simplement redire mon assentiment sans réserve aux deux orientations proposées par le chef d'Etat en ce qui concerne la professionnalisation des armées et la restructuration de l'industrie d'armement. Mais la traduction de ces orientations en termes budgétaires et de programmation soulève un grand nombre de questions et de problèmes, auxquels il

conviendra d'apporter des réponses et des solutions dans les huit semaines qui nous séparent du dépôt du projet de loi de programmation.

Je ne doute pas que le Gouvernement réussira à résoudre ces difficultés, qui relèvent souvent, il est vrai, de la quadrature du cercle, compte tenu des moyens financiers disponibles. Mais, en toute hypothèse, l'équilibre qui sera trouvé entre les besoins militaires, les préoccupations industrielles et sociales et les contraintes financières sera très précaire si n'est pas fixée en même temps une règle d'intangibilité des ressources budgétaires prévues en programmation.

C'est sur ce dernier point, monsieur le ministre, que j'aimerais vous entendre nous donner dès aujourd'hui les assurances les plus formelles du Gouvernement tout entier. Je dois reconnaître que l'annonce récente du gel d'au moins 3,7 milliards de francs de crédits sur le titre V du budget de la défense en 1996 me préoccupe. En commission des finances, M. Arthuis nous avait même parlé de 6 milliards sur le budget militaire et de 14 milliards sur le budget civil pudiquement « mis en réserve ».

Je sais que vous veillerez à ce que l'addition soit la plus douce possible et je remercie M. le président de m'avoir laissé légèrement dépasser mon temps de parole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le constat et l'objectif ont été clairement posés par le Président de la République : pour assurer l'avenir de notre pays, la défense doit être réorganisée globalement.

Dans ce contexte, le « recalibrage » de la politique industrielle de défense est un acte hautement politique.

Sa mise en œuvre va durement toucher des personnels et des sites qui ont participé à l'exceptionnel effort de défense réalisé par la France depuis trente-cinq ans. La mutation risque donc d'être vécue comme un drame : de lourdes suppressions d'emplois s'ajoutant à celles de l'armée risquent de toucher cumulativement certaines régions, niant ainsi tous les efforts de l'Etat en matière d'aménagement du territoire.

Nous avons tous une responsabilité dans le blocage par l'Etat des adaptations qui auraient été nécessaires.

Le personnel ne doit payer ni les dividendes de la paix ni les contradictions de l'Etat – actionnaire, client, pouvoir de tutelle – qui a réduit depuis des années les commandes sans autoriser les adaptations progressives indispensables.

Le ministère de la défense ne doit pas supporter l'essentiel de la charge de restructuration et de recapitalisation de notre industrie de l'armement.

L'Etat ne peut se comporter en simple gestionnaire comptable pour solder brutalement le fruit de trente-cinq ans d'efforts.

Cette restructuration ne peut être guidée par les seuls aspects financiers, elle doit au contraire être d'abord la traduction d'une nouvelle stratégie de la France, en particulier d'une stratégie industrielle.

Cette restructuration doit aussi intégrer dès sa conception les aspects économiques et sociaux.

L'accompagnement économique et social, pour reprendre l'expression habituelle, ne peut s'entendre au sens restrictif de variable d'ajustement de choix qui ne seraient que financiers.

L'Etat doit traiter parallèlement l'accompagnement économique et social ce qui relève de la loi de programmation militaire afin de ne pas compromettre socialement la nécessaire évolution de l'industrie de défense.

Enfin, l'Etat doit considérer que cette mutation, certes coûteuse, est une chance d'expérimentation sociale pour la France, par exemple en matière de réduction du temps de travail.

Par leur ampleur et leur contexte, les restructurations qui nous attendent nécessitent une stratégie d'accompagnement économique et social sans précédent.

Cette nouvelle stratégie devra être fondée sur trois principes.

D'abord, il devra s'agir de restructurations sur mesure.

Aucune disposition particulière ne paraît capable de régler à elle seule l'essentiel des problèmes sociaux et économiques posés localement. Il importe donc que les acteurs des restructurations puissent conjuguer une batterie de moyens pour répondre de façon adaptée à chacune des situations locales. D'où la nécessité de prévoir une étude d'impact pour chaque bassin d'emploi, ainsi qu'un plan local de conversion qui comprendra notamment un volet « sous-traitance ».

En second lieu, les restructurations doivent être anticipées pour rendre leur rythme économiquement et socialement acceptable.

En ce qui concerne l'emploi, face au risque de disparition de 50 000 emplois, seul un étalement sur cinq ans au moins améliorera les chances de former, de reclasser ou d'admettre au bénéfice d'une préretraite les personnels concernés, afin d'atteindre l'objectif zéro licenciement. Mais les décisions doivent être prises dès maintenant et avoir un effet limité dans le temps.

En ce qui concerne l'évolution du tissu économique, il faut également anticiper si l'on veut que ce tissu puisse susciter et accueillir des créations d'activités et d'emplois, car la greffe demande du temps.

Ces restructurations doivent être concertées au niveau national. M. le Premier ministre et M. le ministre de la défense ont bien souligné ce matin qu'elles devraient avoir un caractère interministériel, afin de définir le cadre national d'intervention de l'Etat, mais aussi de mieux mobiliser les financements européens, notamment le fonds KONVER. La DATAR aura également un rôle éminent à jouer dans ce domaine.

Une action interministérielle est également nécessaire pour décider les localisations en fonction de l'aménagement du territoire.

En effet, certains bassins d'emploi seront concernés par les restructurations des industries de défense et par celles des forces armées. Il est évident qu'on ne peut accepter un cumul qui ne tiendrait pas compte de la politique d'aménagement du territoire. Il faut donc que la DATAR fournisse aux pouvoirs publics les éléments d'appréciation. Lorsque des sites d'armement sont fermés, ce qui dépend largement de contraintes internationales liées à la compétitivité, les restructurations des forces armées doivent tenir compte de ce risque de cumul dans un même bassin d'emploi.

Mais ces restructurations doivent aussi être concertées au niveau régional. M. le ministre de la défense a annoncé ce matin le développement de la procédure des

conventions régionales d'aide à la reconversion. C'est une excellente nouvelle et nous espérons que toutes les régions concernées adhéreront à cette formule.

Les restructurations doivent enfin être concertées au niveau des bassins d'emploi. Il est utile de créer à ce niveau un comité local de pilotage qui pourra s'appuyer sur l'étude d'impact et élaborer un plan local de conversion propre à mobiliser tous les partenaires sur des objectifs clairement définis et échelonnés dans le temps.

La stratégie globale d'accompagnement fondée sur les principes que je viens de rappeler doit avoir pour objectif, d'une part, de rééquilibrer le tissu économique, et, d'autre part, de valoriser les ressources humaines.

Pour rééquilibrer le tissu économique, on peut emprunter plusieurs pistes. M. le ministre a évoqué ce matin celle de la diversification. Plus des deux tiers du chiffre d'affaires des industries de l'armement concernent aujourd'hui des programmes civils, mais la diversification se heurte à des problèmes multiples. Sur le plan du financement notamment, nous pourrions peut-être aller plus loin. J'ai proposé, dans le rapport que j'ai présenté à la commission de la défense, d'une part, un financement partiel de l'Etat par une procédure du type de celle de l'article 90 de la loi de finances pour 1968, qui prévoit des avances remboursables en fonction des ventes réalisées, et, d'autre part, une déduction partielle de l'impôt sur les sociétés au profit des entreprises d'armement, pour le montant des sommes engagées dans les actions de diversification.

Faciliter la création d'entreprises est une autre piste. Les infrastructures libérées par la fermeture de sites sont des atouts importants pour les implantations. Encore faut-il que ces infrastructures soient rapidement libérées, et il conviendra de modifier les habitudes de l'Etat à cet égard.

Les aides nationales et européennes devront aussi s'adapter sur plusieurs points. D'abord, il faudra accroître sensiblement leur montant global, notamment celui du FRED, qui est insuffisant, assurer une meilleure mobilisation du programme KONVER au niveau européen, une concentration dans le temps, sur la durée des plans de conversion, une gestion décentralisée, et accorder la préférence à des formules du type prêt plutôt qu'à des subventions.

L'autre objectif de la stratégie d'accompagnement est la valorisation des ressources humaines. Il faut aboutir à zéro licenciement sec et optimiser, pour l'industrie française, l'exceptionnel capital de compétences résultant de trente-cinq ans d'expérience.

Des mesures d'ordre général sont nécessaires pour l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut. Il faut privilégier la mobilité externe dans les emplois de proximité, promouvoir une mobilité géographique à coût nul pour le salarié en recourant d'abord au volontariat et en réglant le problème du travail du conjoint. Des possibilités nouvelles existent, notamment le recours au télétravail ainsi que la prise en charge, au moins partielle, des frais qui freinent la mobilité, même lorsqu'elle est volontaire.

En ce qui concerne la formation, il nous semble qu'une partie des salariés et des équipements en surcapacité dans l'industrie de la défense peuvent trouver une nouvelle utilité sociale en étant affectés à des tâches de formation des apprentis et des autres jeunes qui sont formés en alternance et manquent souvent de places de stage, comme nous le constatons régulièrement dans nos permanences.

Dans ce cadre pourrait également être mise en œuvre une cessation progressive d'activité, de manière à faciliter le tutorat auprès de nouveaux salariés.

En matière de préretraite, dans les sites fermés ou gravement touchés, il faudra prendre des mesures dérogeant aux limites d'âge et abaisser de plusieurs années le seuil actuel. Il faudra aussi donner aux entreprises une souplesse dans la gestion d'une enveloppe globale de départs en préretraite.

L'Etat, principal client, actionnaire et autorité de tutelle de l'industrie de la défense, n'aura pas de meilleure occasion, en matière industrielle, d'aider à l'expérimentation sociale négociée. L'aménagement du temps de travail, la limitation des heures supplémentaires, la réduction du temps de travail, non entièrement compensée mais accompagnée de réelles incitations financières, doivent être recherchés. Cette réduction doit cependant se faire sur mesure, afin d'agir non pas de manière indistincte, mais dans les secteurs où l'on constate un sureffectif.

Ces mesures générales seront prolongées par des mesures au profit des personnels de droit public. Le reclassement au sein des administrations nous semble en effet être une réponse prioritaire aux sureffectifs.

Au sein du ministère de la défense, il y a du travail à faire pour que la mobilité se réalise de manière satisfaisante, et le classement en « établissement de restructuration » d'un certain nombre d'établissements pourrait être une bonne mesure.

La professionnalisation et la réduction du format des armées vont libérer, selon les experts, une vingtaine de milliers de postes susceptibles d'être rendus aux civils ; il y a là un gisement d'emplois pour les ouvriers et fonctionnaires de la défense.

Au sein des autres administrations, la mobilité des fonctionnaires et des ouvriers d'Etat devra s'effectuer dans un cadre interministériel ; là aussi, il y a beaucoup de barrières à faire tomber, je puis en témoigner.

L'Etat devra s'efforcer de faciliter les négociations par branche, indispensable puisqu'il n'y a pas d'employeur unique dans le domaine de la défense, afin que les accords intervenus en octobre dernier sur la réduction et l'annualisation du temps de travail puisse prendre corps.

En conclusion, la volonté du Gouvernement est claire : elle consiste à assurer l'avenir de notre industrie, à anticiper, à traiter globalement le problème, à mobiliser tous les partenaires et à réserver, comme l'a dit Alain Juppé ce matin, « la priorité aux hommes ».

Nous attendons de ce débat que le Gouvernement confirme les modalités de mise en œuvre de cette volonté. Comment seront articulées les mesures d'accompagnement par rapport à la loi de programmation ? Avec quels engagements financiers ? En particulier, comment garantir que le budget de la défense ne supportera pas l'essentiel de la charge ? C'est ainsi, monsieur le ministre, que nous pourrions, comme vous le souhaitez à juste titre, refonder le consensus sur la défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. A ce stade du débat, qui n'est donc que l'amorce d'une réflexion si nous en croyons les propos tenus par le Premier ministre, j'évoquerai quatre points.

Nous voudrions d'abord avoir la garantie qu'il s'agit bien, cette fois-ci, d'un véritable débat, que les choses n'ont pas été décidées à l'avance, qu'on ne va pas organiser une consultation des associations, des élus locaux ou des parlementaires alors qu'on sait déjà où l'on va. Il faut donner à chacun la possibilité de s'exprimer, prendre en considération les points de vue qui auront été exprimés, puis trancher.

Nous jugerons la véracité des propos tenus ici au fait qu'on ouvrira ce débat, notamment à l'institution militaire, car celle-ci doit pouvoir donner son avis. L'ensemble des cadres d'active doit s'exprimer, et vous devez faire en sorte, monsieur le ministre, que la grande muette dise comment elle voit son avenir et que les militaires professionnels s'expriment.

Il faudra, à l'avenir, que l'armée ne se considère pas comme un bloc monolithique et que ses cadres puissent donner leur avis ; cela nous évitera bien des erreurs dans les décisions que nous devons prendre.

M. Charles Cova. Pas de syndicalisme dans l'armée !

M. Julien Dray. Je crois donc nécessaire, à l'avenir, de lever, au moins en partie, le devoir de réserve qui s'impose aux officiers et cadres de l'armée, afin que ceux-ci puissent s'exprimer sur l'avenir de l'institution et disent comment ils vivent cette mutation.

M. Jean-Michel Boucheron. Tout à fait !

M. Julien Dray. C'est une garantie, y compris pour l'institution militaire elle-même, qui est souvent suspectée parce qu'elle ne s'exprime pas, ne donne pas son avis et agit plutôt comme un corps extérieur.

Le deuxième problème est celui de la vision stratégique que nous devons avoir pour notre défense. Or celle-ci est pour le moins confuse. Nous ne savons toujours pas s'il s'agit de restructurer l'instrument de défense en l'intégrant dans un ensemble sous tutelle américaine ou s'il s'agit au contraire de créer, en préservant nos propres capacités de défense, les premiers éléments permettant de constituer à l'avenir une défense européenne.

Je suis européen parce que, dans le cadre de la mondialisation, je pense que doit émerger un autre point d'appui que le point d'appui américain. Il faut que s'établisse un équilibre prenant en considération l'existence de plusieurs pôles, et donc constituer une puissance européenne. Et nous savons qu'il n'existe pas de puissance véritable sans défense indépendante à la clef.

Or la professionnalisation telle qu'elle est présentée peut apparaître comme le premier pas vers une sorte d'intégration sous tutelle américaine ; et là, nous ne pouvons vous suivre.

Je crois que la France doit préserver ses capacités de défense, collaborer, coopérer, mais préserver ses capacités de défense et créer les conditions de l'émergence d'une défense européenne indépendante, capable d'exister, d'avoir une autonomie réelle.

Si le général de Gaulle a pris la responsabilité de sortir du commandement intégré de l'OTAN, c'est bien parce qu'il ne voulait pas voir la France associée à des missions qui n'étaient plus de la vocation de la France ni de celle de l'Europe. C'est bien cela qui est aujourd'hui en cause et que nous avons dû subir dans d'autres aventures, il y a quelques années, parce que nous n'avions pas cette capacité d'indépendance.

Troisièmement – mais ce point est souvent évacué – la défense comporte, à côté de l'aspect militaire, un aspect défense civile. Or, parmi les multiples risques que nous

devons examiner, il y a effectivement les menaces extérieures, mais aussi la possibilité que la guerre revête des formes différentes, notamment celles du terrorisme ou d'agressions multiformes sur le territoire national.

L'association de la population, du peuple, à la défense passe donc aussi par la construction d'une défense civile ne s'en remettant pas simplement à une défense professionnelle. Il faudra donc trouver dans l'avenir les formes permettant à la défense civile de faire face à des risques comme ceux auxquels nous avons été récemment confrontés – je pense au terrorisme – si nous voulons éviter la répétition de scènes difficiles à vivre pour nos concitoyens.

Il convient donc de retrouver un équilibre. Je rappelle qu'une partie des conscrits restent après avoir effectué leur service militaire, réservistes du service de défense civil. Nous devons trouver le moyen de recréer des liens entre l'instrument de défense militaire et le peuple, afin de l'associer à la défense militaire.

La quatrième question que je veux aborder est celle de la conscription et du lien particulier qui se crée à travers d'elle. Je tiens à vous dire mon étonnement d'avoir entendu certains de nos collègues employer des termes méprisants à l'égard du service civil, qu'ils ont qualifié de « corvée » ou de « travail forcé ».

Dans la conscription, il y a la volonté du citoyen de donner la meilleure partie de lui-même pour défendre sa patrie. C'est la levée en masse que représentait l'armée de la République à Valmy. Mais cette levée en masse n'a pas pour seule motivation la défense du terroir ou du territoire, elle signifie aussi l'adhésion à certaines valeurs. On peut donc concevoir que chaque citoyen soit amené à matérialiser cette adhésion en consacrant un moment de sa vie au développement de son pays. Je ne crois pas qu'il faille considérer la participation à des opérations de coopération, de soutien scolaire ou d'assistance aux plus anciens comme un travail forcé ou une corvée. Au contraire, il faut y voir la reconstruction d'un pacte entre le citoyen et la nation. Il nous faut donc inventer une forme nouvelle de conscription à travers le service civil pour que chaque jeune puisse, à un moment donné, matérialiser son adhésion à la nation en lui consacrant du temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Bonnet et M. Pierre Lequiller. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre, je souscris pleinement à la réforme historique que vous nous présentez. Après 200 ans de conscription, ce changement courageux et moderne mérite d'être salué. Il constituera une étape importante de notre histoire militaire et républicaine.

Les choix fondamentaux en matière de défense doivent se faire en vue d'un seul objectif : celui de l'ambition de la France dans le monde. C'est l'aspect sur lequel je voudrais insister. Les autres considérations, celles de l'aménagement du territoire, des vertus intégratrices de l'armée, de la difficulté et des délais de la transformation ne sont pas méprisables, mais elles sont secondaires par rapport à la sécurité des Français, au rayonnement de la France et de ses valeurs universelles dans le monde.

L'armée professionnelle est la seule forme adaptée aux nouveaux types de conflits auxquels nous devons nous préparer. De plus, elle est cohérente par rapport à l'enjeu européen de politique étrangère et de sécurité commune. Le Président de la République a décidé, à juste titre, de redéfinir notre position à l'égard de l'OTAN. C'est là

aussi une orientation courageuse et forte de rupture par rapport à une décision prise il y a tout juste trente ans. Il faut, en effet, que la France réintègre l'OTAN pour pouvoir construire le deuxième pilier de l'UEO qui aujourd'hui, disons-le, n'existe que de manière embryonnaire et incohérente.

Lors d'un déplacement que j'effectuais récemment en République tchèque, le président de la commission des affaires étrangères du Parlement nous a clairement dit que, pour lui, l'UEO n'était qu'un bout de papier et qu'ils ne comptaient que sur les Américains, ayant demandé d'ailleurs à intégrer l'OTAN. Les réponses du ministre de la défense slovaque, des parlementaires hongrois, des ministres polonais étaient les mêmes. Sachons aussi que dans les pays nordiques, comme le Danemark où je me suis rendu pour défendre la position française sur les essais nucléaires, la Suède et la Finlande, nos interlocuteurs croient au seul parapluie nucléaire américain.

Il est grand temps, monsieur le ministre, de construire la défense européenne, pour des raisons stratégiques et politiques. Pour des raisons stratégiques parce qu'il est naïf de croire que les Américains prendraient le risque d'une riposte nucléaire sur leur propre territoire pour défendre le Danemark ou la Finlande, maintenant que la logique des deux blocs a explosé. Pour des raisons politiques aussi, parce qu'on ne peut accepter, à l'avenir, une nouvelle conférence de Madrid sur le Moyen-Orient ou des accords de Dayton sans une présence significative de l'Union. Je le refuse d'autant plus que c'est nous qui fournissons l'aide financière la plus importante au Proche-Orient et que c'est nous qui, en Bosnie, avons changé le cours des choses et payé de notre sang.

L'Europe centrale et de l'Est, qui aspire à adhérer à l'Union, n'a en fait qu'une obsession : la menace de l'Est et la protection de l'Ouest. Et ce n'est pas la récente décision de la Douma de revenir sur la dissolution de l'Empire soviétique qui peut la rassurer.

L'ardeur à la réforme militaire dont la France fait preuve doit se propager à ses partenaires et être mise au service d'un projet plus grand : l'Europe. Il y faudra de l'ambition, fondée sur trois éléments :

La modernisation des forces armées des pays européens, qui est engagée par la France mais qui devra faire l'objet d'une concertation européenne ;

La clarification de la coopération militaire, qui n'a jamais atteint la dimension suffisante, qu'il s'agisse de l'Eurocorps ou des formes bilatérales comme le corps amphibie anglo-néerlandais, le corps germano-danois, le corps germano-hollandais ;

La mise en place d'une instance politique pour la politique étrangère et de sécurité commune, c'est-à-dire d'un haut représentant politique chargé de ces questions, ainsi que l'allongement à trois ans de la durée de la présidence de l'Europe.

Votre réforme, monsieur le ministre, est bonne pour la France. Elle est cohérente avec l'idée d'une défense européenne à laquelle le groupe de l'UDF est très attaché. Bien sûr, elle doit aussi permettre de répondre à des enjeux sociaux. La conscription faisait œuvre d'intégration et d'éducation civique, mais reconnaissons que cette action se révélait de moins en moins juste, compte tenu des nombreux accrocs à l'universalité de son application.

Bien que les objectifs premiers de la conscription ne soient pas l'intégration et l'éducation civique, qui sont d'abord de la responsabilité de l'enseignement, il faut néanmoins donner aux jeunes l'opportunité et le goût de servir. C'est pourquoi je suis pour un service national

exclusivement volontaire qui puisse s'exercer dans les pays en voie de développement, pour la protection du territoire – par exemple, dans la gendarmerie – ou pour des actions à caractère social.

J'ai récemment rendu public un rapport sur l'illettrisme, fléau qui touche près de 20 p. 100 de la population. L'une des vingt-deux propositions que j'y formule trouverait sa place dans votre réforme : le service civil de lutte contre l'illettrisme. Je compte sur vous, monsieur le ministre, compte tenu de l'attention qu'elle semble avoir suscitée auprès de vous, pour la faire aboutir.

Le monde attend beaucoup de la France et de l'Europe. Que ce soit au Proche-Orient ou au Moyen-Orient, en Europe de l'Est ou en Asie, les responsables considèrent comme malsaine la domination américaine sur l'échiquier mondial. Jamais, dans l'histoire du monde, une telle position dominante ne s'est révélée durable, ni souhaitable pour la paix.

La France, avec l'Europe, doit apporter le contrepois nécessaire à l'équilibre. Votre réforme courageuse s'inscrit dans cette démarche, dès lors qu'elle sera prolongée par une réforme de la politique étrangère et de sécurité commune. Il faut donc faire en sorte que ce soit le cas car, comme le disait Sénèque, ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. (*Applaudissements sur les bancs de groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'organisation de notre défense nationale, ses conséquences économiques et sociales, la place du citoyen dans sa mise en œuvre sont des sujets dont nombre d'orateurs avant moi ont rappelé ici l'importance. Il s'agit tout à la fois de définir pour demain le dimensionnement de nos forces armées, le rôle que les jeunes joueront dans ce cadre, le devenir de la conscription, les conditions de restructuration de notre industrie d'armement et les moyens techniques et humains que la France entend se donner, au plan militaire et stratégique, pour assumer sa place dans le monde et participer là encore activement à la construction européenne.

Ces questions prennent leur source à la fois dans l'actualité et dans notre histoire politique. Elles engagent et engageront pour les prochaines décennies notre société entière. C'est dire assurément que le débat lancé par le chef de l'Etat était nécessaire et les députés de Radical ont bien l'intention d'y prendre part. Comme l'a dit Julien Dray, ce débat doit associer toutes les parties prenantes : les personnels, les élus locaux, les syndicats, les acteurs économiques et l'armée. En me réjouissant que l'Assemblée nationale soit amenée à débattre de ces questions de fond, en avant-première, en quelque sorte, je veux, d'ores et déjà donner notre sentiment sur différents points qui me paraissent essentiels.

Une chose est certaine : les données qui fondaient la logique d'organisation de notre défense nationale ont évolué. La fin de la guerre froide, l'existence d'une force de dissuasion nucléaire, la construction d'un vaste espace de paix qui s'appelle l'Europe communautaire font que le problème de la protection du territoire national ne se pose plus en termes de défense frontale appelant l'implication de forces classiques aussi nombreuses qu'auparavant. Au demeurant, les armements de plus en plus sophistiqués et efficaces permettent de réduire, pour un

même effet potentiel, les effectifs nécessaires en même temps qu'ils rendraient prohibitif le coût de leur maintien. L'utilisation de ces armements demande en outre un temps de formation incompatible avec la durée actuelle du service national, de sorte qu'une fraction importante du contingent, qui ne peut accéder à la maîtrise de ces armements, vaque, pendant la durée du service, à des tâches subalternes, déconnectées de la logique opérationnelle et de toute véritable formation professionnelle, ce qui engendre un sentiment d'inutilité et de perte de temps à la fois pour la collectivité nationale et pour les jeunes concernées.

Dans la même période, le besoin apparaît de plus en plus fréquemment d'interventions militaires ou humanitaires internationales. Cela suppose le développement de nos capacités à envoyer, sur les théâtres d'opérations extérieurs, des forces plus importantes et techniquement plus opérationnelles qu'auparavant. Donc, disons-le clairement, il est devenu incontournable d'évoluer vers une armée plus professionnelle à effectif réduit.

A partir de là, plusieurs questions se posent. Que deviennent, dans ces conditions, le service national et la conscription ? Comment s'insère cette évolution dans la nécessaire politique commune de sécurité européenne ? Comment pallier les désordres économiques créés dans un grand nombre de régions par la réduction et le redéploiement des effectifs et des investissements militaires ?

La conscription est inséparable de l'histoire de la République. Chacun ressent bien la valeur symbolique de ce service militaire universel et égalitaire, tribut payé par les citoyens à la défense de la nation et, aux yeux de beaucoup, rempart contre les tentations de prise de pouvoir par l'armée contre la démocratie. Il est clair que la réduction des effectifs rend impossible le maintien d'un service militaire universel, sauf à en réduire encore la durée et à accentuer ainsi le phénomène de déconnexion et d'inefficacité que j'évoquais à l'instant.

Il est clair également que, dans ces conditions – c'est déjà sans doute le cas à l'heure actuelle –, le contingent ne serait que de peu de poids pour s'opposer à une démarche putschiste. Le véritable antidote républicain du XXI^e siècle est plutôt dans la crédibilité et la vivacité des institutions démocratiques dans le civisme de l'ensemble de la population. C'est là un autre débat, mais qu'il nous faudra bien accepter de conduire un jour, sauf à voir les fondements mêmes de notre société s'effondrer.

De grands pays démocratiques comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne ont franchi le pas sans que quiconque semble sérieusement envisager que l'armée puisse sortir de son rôle et trahir sa fidélité aux institutions. Ce qu'il faut sauvegarder, en revanche, c'est l'instrument de brassage social et l'école de civisme que le service militaire a longtemps constitué et qu'il n'est sans doute déjà plus. L'inégalité est en effet devenue la règle depuis vingt ans au moins, la course à l'exemption ou aux formes aménagées et gratifiantes comme les volontaires du service national en entreprise à l'étranger ou les volontaires du service national actif ne se disputant pas, à l'évidence, à chances égales entre les enfants issus des diverses couches sociales. Radical propose donc la suppression du service militaire obligatoire et son remplacement par des formes de service militaire ou civil volontaire et par un service civique obligatoire.

Le service militaire volontaire permettrait aux jeunes gens, garçons et filles, intéressés de souscrire un contrat de dix-huit mois ou de deux ans. Il amènerait à l'armée des éléments motivés qui pourraient, s'ils le désirent, passer ensuite des engagements de trois ou cinq ans. Cette

filière deviendrait la voie de recrutement ordinaire de l'armée de métier avec, bien sûr, les écoles d'officiers et de sous-officiers.

Le service civil volontaire permettrait, de même, aux jeunes gens intéressés d'effectuer une durée plus courte – disons dix mois – dans les formes civiles de l'actuel service national – police, gendarmerie, pompiers, protection de l'environnement – ainsi que dans l'aide au développement et l'action humanitaire à l'extérieur de nos frontières.

Mais il convient aussi d'assurer à tous les jeunes, sans exception, un prolongement de l'instruction civique qu'il faut, par ailleurs, impérativement développer dans le cadre scolaire. Nous proposons donc d'instaurer en lieu et place du service national, pour celles et ceux qui ne retiendraient pas l'une des formes de service volontaire, un service civique obligatoire pour tous les garçons et filles, d'une durée courte, de trois à six mois. Ce service serait effectué dans le tissu associatif, les collectivités, les services publics, dans des missions liées à l'aide sociale, l'éducation, la culture, et plus généralement partout où l'intéressé pourra voir, sur le terrain, la traduction de la solidarité et de la citoyenneté.

La conscription visait historiquement à défendre la République et à assurer l'égalité des citoyens devant l'engagement militaire. Elle constituait ainsi un véritable creuset civique garant d'intégration sociale. Dans une période où l'évolution de notre société marque des décrochages dans ce domaine, il nous faut à tout prix sauvegarder cet élément majeur. Le service civique obligatoire pour tous va dans ce sens pour autant que l'on en définisse un contenu sérieux, motivant et socialement efficace qui garantisse que l'on ne fasse pas d'une classe d'âge une main-d'œuvre à bon marché ou un substitut à des emplois stables.

Il faudra également mettre fin aux passe-droits multiples que j'évoquais à l'instant et qui font qu'actuellement la moitié des jeunes gens susceptibles d'être appelés sous les drapeaux le sont effectivement.

Mais le débat sur notre défense va bien au-delà de celui sur le devenir du service national. La question stratégique de l'organisation de la défense nationale est aussi posée. Elle est même essentielle et nous ne pouvons pas la séparer des perspectives européennes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la construction européenne est l'un des facteurs qui nous permettent d'aller vers une armée plus ramassée, plus professionnelle et plus efficace pour un coût moindre ou, à terme, équivalent si l'on y inclut les dépenses de modernisation de nos équipements – avions et marine – qui sont parfois trop anciens. Il est impossible d'arrêter la réflexion là où le Gouvernement semble l'avoir laissée et de ne pas envisager la construction d'une véritable politique européenne de défense et de sécurité qui aille au-delà de l'Eurocorps ou de la brigade franco-allemande.

L'Europe, sans renoncer à ses alliances, doit collectivement prendre en charge sa défense et ne pas s'insérer en ordre dispersé, Etat par Etat, dans l'OTAN qui ne sera jamais, parce que cela n'est pas le vœu des Américains, le catalyseur d'une Europe majeure politiquement, militairement et diplomatiquement.

Il nous faut donc une véritable structure de concertation et – pourquoi pas ? – à terme, de décision, structure européenne de défense qui permette à l'Europe de ne plus être une somme d'Etats représentés individuellement dans l'OTAN, mais bien une entité représentative, efficace et, à ce titre, respectée.

Faire en sorte que l'Europe soit désormais considérée comme une puissance à part entière est l'enjeu majeur de notre politique de défense des années 2000. Cet objectif doit commander le reste de nos choix dans ce domaine.

Abandonner la conscription militaire, travailler à la construction d'une défense européenne, c'est aussi revoir le dimensionnement de nos armées et de leurs investissements.

Sans qu'il soit nécessaire de revenir au débat d'experts ou de rapporteurs, qui se déroule encore, sur la réduction effective du nombre des régiments et des emplois dans l'industrie d'armement, chacun s'accorde à considérer que les impacts sociaux et économiques seront considérables. Des dizaines de milliers d'emplois sont, à terme, menacés.

Cela nous impose deux priorités.

D'abord, la réorganisation de notre industrie d'armement. Mais je ne surprendrai personne en indiquant que la privatisation de Thomson, voire de l'Aérospatiale à l'occasion de sa fusion annoncée avec Dassault, n'est pas une bonne solution, bien au contraire. Nous disons oui à un rapprochement des groupes français du secteur de l'armement, mais sous le contrôle majoritaire de l'Etat, seul capable de garantir la stabilité et la sécurité de ce secteur industriel essentiel pour la nation.

Nous demandons depuis plusieurs années la mise en place d'un consortium européen de l'armement de type Airbus – ce consortium pouvant concerner dans un premier temps l'électronique de défense – ainsi que l'activation de l'Agence européenne d'armement prévue par le traité de Maastricht, qui permettra, à terme, d'harmoniser les productions d'armement des pays de l'Union. C'est également un point prioritaire.

En tout état de cause, il serait intolérable que certains utilisent comme un écran de fumée les graves difficultés de GIAT Industries pour plaider une politique de retrait systématique des engagements de l'Etat dans les industries françaises d'armement.

Dans le même esprit, le Gouvernement doit définir une politique claire à l'égard des personnels et des régions susceptibles d'être touchés soit par la disparition de régiments, soit par la réduction des commandes d'armement. On ne peut ni laisser nos concitoyens dans l'angoisse de l'attente, ni se contenter de vagues promesses. Il faut donc mettre en place, dès à présent, une instance de concertation rassemblant l'Etat, les industriels, les élus locaux et les représentants des personnels, pour définir, région par région, bassin d'emploi par bassin d'emploi, les mesures de reclassement qui devront être prises. Le « redimensionnement » du budget militaire, pour souhaitable qu'il soit, ne doit pas se faire sur le dos des salariés de ce secteur. Il faut, là aussi, faire jouer la solidarité nationale.

Beaucoup de points restent donc à préciser, et l'on ne peut se contenter de décisions parcelaires ou d'effets d'annonce. Le Gouvernement devrait le savoir d'expérience : une politique de réforme doit se conduire dans la réflexion, la concertation et la durée. Le domaine militaire n'échappe pas à la règle. Mais, dans ce secteur plus qu'ailleurs encore, il faut avoir une vision à long terme. Il reste encore, monsieur le ministre, beaucoup à faire. (*M. Jean-Michel Boucheron applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Monsieur le ministre, il est important de ne pas se tromper de débat et de faire en sorte que, devant la représentation nationale et le Gouvernement, les vraies questions soient clairement posées, celles qui

doivent nous préoccuper dans notre recherche nécessairement consensuelle – je dirai pourquoi elle doit l'être – de la meilleure configuration pour notre appareil de défense. Parmi les orateurs qui m'ont précédé un certain nombre, appartenant en particulier à l'opposition, se sont exprimés à cet égard avec courage et clarté – la clarté, en l'occurrence, me paraissant encore préférable au courage.

Vous nous aviez promis un premier débat et vous avez tenu parole. Nous retrouver aujourd'hui devant vous n'est donc pas une surprise. Ce l'est d'autant moins que nous savions qu'après l'échéance présidentielle, et en fonction de cette échéance, certaines questions devraient être repoussées, que nonobstant le livre blanc et le vote de la dernière loi de programmation militaire, il serait nécessaire de refondre l'essentiel de notre appareil de défense, compte tenu non seulement de la modification de la donne stratégique, mais également du contexte budgétaire.

Devons-nous avoir la politique de défense de nos moyens financiers, toujours jugés arbitrairement, ou la politique de défense de nos exigences, en particulier stratégiques ? La question demeure posée, et vous savez que je n'y apporte pas forcément la même réponse que vous.

Pour ma part, en tout cas, je me réjouis de l'ouverture de ce débat car, des réponses qui vont nous être apportées aujourd'hui, et davantage encore de la réalité des échanges qui viendront par la suite, dépendra, dans une très large mesure, la crédibilité de notre politique de défense. Je considère donc que le débat s'engage, mais qu'il est loin d'être clos.

Je scinderai mon propos en deux parties – ce sera plus simple que d'en faire trois (*Sourires*) : d'abord, l'esprit dans lequel doit être abordé ce débat, puisqu'il est clair que nous ne traiterons pas aujourd'hui de la loi de programmation militaire ; ensuite, les questions, à mon sens majeures, qui sous-tendent non seulement la loi de programmation, sans doute, déjà très largement avancée, mais également l'orientation à long terme, puisque vous-même avez parlé d'une réflexion à l'horizon de vingt ans sur notre organisation militaire.

Quant à l'esprit, il me semble important de maintenir la qualité d'un double dialogue et de répondre à la nécessité d'une cohérence.

Dialogue d'abord entre le Gouvernement et le Parlement. Et il n'y a pas de lieu plus privilégié que celui-ci, monsieur le ministre, pour vous le dire. Si nous nous réjouissons aujourd'hui de ce débat, nous devons faire en sorte que, par la suite, au sein même de cet hémicycle, mais aussi dans d'autres compositions de l'Assemblée, en particulier à la commission de la défense, sous la remarquable autorité de notre bien-aimé président (*Sourires*) et encore dans d'autres instances, le dialogue politique entre le Gouvernement et le Parlement se poursuive.

Un dialogue d'ailleurs singulièrement complexe, car le Gouvernement, ou plutôt l'exécutif, est constitué de deux entités.

Il y a d'abord le Président de la République, et nous savons que nulle autre démocratie au monde ne confère à un chef d'Etat autant de pouvoirs en matière de défense que la Constitution de 1958 et les interprétations qui en ont été faites. Il décide de l'orientation de notre défense, il dispose du feu nucléaire et, sans déclaration de guerre, il peut même, de *facto*, dans le cadre d'opérations extérieures, décider d'interventions militaires hors du territoire national.

Loin de moi l'idée de remettre en cause ces principes, mais il est bien évident qu'ils s'imposent au Gouvernement lui-même – la seconde entité – et que, par la force des choses, ils s'imposent aussi au Parlement. Or nous revendiquons, au nom de l'article 34 de la Constitution, que le Parlement ait les moyens d'assumer sa mission. La loi définit les grands principes de la défense nationale ; cette loi doit être préalablement discutée.

Nous sommes, je suis en particulier, farouchement attachés à ce dialogue entre Gouvernement et Parlement.

Il suppose d'abord la permanence. Toujours il doit être maintenu, comme il l'a été, voici fort longtemps, en pleine guerre de 14, grâce aux réunions très fréquentes de la commission de la défense et aux comités secrets. Vous siégez, monsieur le ministre, à la place occupée, à la fin de la guerre, par le président Clemenceau. Quelle pugnacité dans les débats d'alors, mais aussi quel respect du secret, et quelle cohérence !

Ce dialogue doit également assurer le respect des décisions prises. Car nous ne pouvons pas, comme l'a dit Arthur Paecht, voter des budgets et les voir ensuite réduits par la simple volonté de votre collègue des finances. Ce n'est pas acceptable. Le Parlement, lorsqu'il vote des crédits, a le droit de savoir pourquoi leur exécution est remise en cause. Je n'évoquerai pas, faute de temps, le précédent de la DCN, auquel vous vous êtes vous-même référé. Je soulignerai simplement la nécessité d'un aller-retour continu entre le Gouvernement et les parlementaires.

Dialogue tout aussi nécessaire entre la majorité et l'opposition. Pourquoi ? Parce que, en matière de défense, nous avons la chance d'avoir un consensus. Aucun gouvernement de gauche n'a remis en cause les grands principes de la défense nationale. Et sauf à être de mauvaise foi, personne ne peut globalement contester la politique militaire qui a été conduite pendant les deux septennats de François Mitterrand.

M. Jean-Michel Boucheron. Merci !

M. Yves Bonnet. Je tiens à le dire en toute honnêteté, et chacun sait que je ne suis pas adhérent du parti socialiste !

M. Emile Zuccarelli. Malheureusement !

M. Yves Bonnet. Merci à mon tour ! (*Sourires.*)

M. Jacques Baumel. Il y a tout en l'arrêt des essais nucléaires !

M. Yves Bonnet. C'est d'autant plus important, monsieur le ministre, que la loi de programmation – vous nous l'aviez annoncé ce matin – couvrira la période 1997-2002. Or je ne suis pas complètement convaincu de vous retrouver ici en 1998, pas plus que nous ne sommes sûrs, ni moi ni aucun de mes collègues, même nos amis de l'opposition, de siéger encore sur ces bancs. Il faut donc maintenir ce consensus, surtout si vous placez votre démarche dans la perspective, que j'approuve, d'une loi de programmation de six ans.

Enfin, il faut aller jusqu'au bout de la cohérence. Une cohérence qui doit nous conduire – j'en parlerai dans un instant – à privilégier les vraies pistes de réflexion et de travail, comme celle de l'électronique de défense. Une cohérence qui doit nous convaincre de ne pas réduire indûment et imprudemment le format de certaines armes. Et vous souffrirez, monsieur le ministre, que je vous dise un mot, à ce sujet, de l'évolution de la marine.

Après l'esprit, les questions.

La première grande question que je veux poser est celle de l'orientation de notre défense, une défense qui doit être *erga omnes*. Si l'écroulement du mur de Berlin et les événements qui lui ont fait suite ont conduit les Etats-Unis à abandonner la doctrine de l'ennemi privilégié et celle, par conséquent, de l'ami privilégié, si les Américains en sont arrivés à adopter la doctrine des *peer competitors*, l'un étant le Japon, l'autre l'Europe occidentale, nous avons nous-mêmes le devoir d'assurer une défense *erga omnes*. Car personne ne peut dire si, demain ou après-demain, les Etats-Unis, seront encore membre à part entière de l'Alliance atlantique. Le jour où ils décideraient de s'en retirer, qui pourrait les en empêcher ? Nous devons donc assumer nous-mêmes notre défense : c'est cela la souveraineté européenne.

Cette défense *erga omnes* – Arthur Paecht l'a dit mieux que je ne pourrais le faire – exige d'abord le respect des crédits votés, et en particulier que soit solennisé par vous-même l'engagement scrupuleux du Gouvernement de maintenir non seulement à 185 milliards le budget de la défense, mais à 85 milliards le titre V. En effet, l'imputation au titre V de crédits comme ceux des opérations extérieures et, peut-être, des mesures de dégagement des cadres de l'armée, pénalise notre effort à long terme. En ce qui me concerne, je ne suis pas d'accord pour que les opérations extérieures finissent par nous coûter le prix d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération.

Dans ce cadre contraignant et à défaut d'un autre choix budgétaire – je partage sur ce point les inquiétudes du rapporteur spécial – je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir hiérarchiser les priorités. Je ne suis pas complètement convaincu, en effet, mais je souhaite être dé trompé, que nous entrerons aussi facilement dans des enveloppes budgétaires qui sont de plus en plus serrées. C'est possible, mais ce sera difficile.

La première priorité, vous l'avez dit vous-même, c'est le nucléaire : personne ne peut toucher à la nécessité de la dissuasion. Je partage votre sentiment que l'intérêt vital de la France est devenu un intérêt vital européen et que, par conséquent, les limites de notre intervention se sont géographiquement étendues.

La deuxième priorité nécessaire, c'est l'espace. Car le nucléaire sans l'espace, c'est un peu un combat d'aveugles dans un couloir obscur.

La troisième nécessité, j'y reviens, c'est le développement de l'électronique de défense. La notion d'intérêt stratégique, qui doit subsidiairement accompagner celle d'intérêt vital, nous fait obligation de conserver à la pointe de la compétition, singulièrement dans le cadre d'une réorganisation européenne, les secteurs les plus performants de notre économie. Il n'y aurait aucun sens à lancer les opérations que le Gouvernement vient de décider si nous n'inscrivons pas au troisième rang de nos priorités l'électronique de défense.

Enfin, il importe que nous nous dotions des instruments d'une véritable défense commune européenne. Vous l'avez souligné ce matin, monsieur le ministre, et j'en suis pleinement d'accord, de même, sans doute, que la grande majorité de cette assemblée. Cela suppose que nous donnions à la défense les mêmes instances européennes qu'aux autres secteurs d'activité. Un organe politique de décision : bien entendu, le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement. Un organe politique d'exécution : le Conseil des ministres, qui se réunirait comme il se doit une fois par mois. Un organe de commandement et d'exécution militaire : le comité d'état-major, qui résulterait de la fusion des différents états-majors euro-

peens : l'Euromarfor, l'Eurocorps en particulier. Un comité d'officiers supérieurs des pays membres. Et enfin – j'ose cette innovation – un commissaire européen à la défense, car nous allons avoir à restructurer notre appareil industriel et les positions de l'Europe ne seront jamais mieux défendues que par un commissaire européen. Nous savons tous ici les tentations de Bruxelles d'ouvrir le domaine de l'industrie d'armement à la compétition internationale. Or il s'agit d'un secteur d'activité très particulier, et si nous voulons qu'il soit parfaitement défendu, il est nécessaire que quelqu'un, en soit spécifiquement responsable à Bruxelles même. Il y aura un jour un commissaire européen à la défense. Soyons audacieux, demandons-le les premiers !

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je voulais vous poser. Je n'ai rien à redire à vos propos, qui étaient tout à fait pertinents. Je sais que nous allons nous engager dans une concertation vraie, qui sera peut-être rude à certains moments. Ce que je demande à mes collègues et ce que je dois m'imposer à moi-même – vous aurez remarqué que je n'ai pas parlé de ma circonscription – c'est que nous sachions nous dépasser. Dans ce débat, n'ayons pas le souci de notre réélection, ni même de l'avenir de telle entreprise de notre région. Ayons au contraire le courage de construire pour la France une vraie défense en faisant abstraction de nos intérêts personnels, aussi légitimes soient-ils.

C'est cela le devoir républicain, et c'est sur ce chemin, monsieur le ministre, que j'ai l'intention de vous accompagner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelle armée pour quelle défense ? Telle est la question fondamentale qui domine ce débat et la réforme qu'a souhaitée et proposée le Président de la République.

Il est évident que les bouleversements stratégiques et politiques qu'ont entraînés la fin de la guerre froide tout autant que la réduction inévitable des budgets de la défense nous imposaient depuis quelques années une révision déchirante de notre organisation de défense. Il est regrettable que nous ayons dû attendre si longtemps, à cause du manque de courage, d'esprit de décision et de volonté réelle de nos prédécesseurs. Aujourd'hui, il faut rendre hommage au Président de la République, qui a eu le courage d'aborder cette affaire, et de la seule façon qui s'imposait, c'est-à-dire par une approche globale, objective et prévisionnelle.

Les trois conflits de l'après-guerre froide, le Golfe, la Somalie et, surtout, la Bosnie, ont mis en lumière les graves carences de notre appareil de défense face à ces curieuses guerres régionales d'un type nouveau, qui caractérisent l'ère actuelle.

Deux questions parmi beaucoup d'autres s'imposent immédiatement à l'esprit. Elles sont fondamentales. Quelle place demain pour notre dissuasion nucléaire, qui a été le fondement et la priorité absolue des trente dernières années ? Comment passer d'une armée de conscription, celle de la guerre froide, à une nouvelle forme d'armée tournée vers l'avenir ? Je laisse évidemment de côté deux autres questions tout aussi importantes, celles qui concernent les restructurations de notre appareil industriel de défense et les possibilités encore très décevantes d'une Europe de la défense.

Le temps n'est plus aux guerres de masse, à la ligne bleue des Vosges, et aux gros bataillons. Depuis fort longtemps, nous n'avons plus d'ennemis à nos portes, encore que le fait de ne pas avoir de force conventionnelle militaire sur nos frontières ne signifie pas qu'à 3 000 kilomètres on ne puisse menacer notre sécurité par missiles interposés. Pour autant, nous devons faire face à des obligations tout aussi impérieuses. C'est la raison pour laquelle j'approuve profondément les changements que propose aujourd'hui le Gouvernement et que nous aurons à préciser, dans quelques semaines, dans la loi de programmation.

En effet, la suppression du service militaire, qui sera douloureuse non seulement pour l'institution et la communauté militaire elle-même, mais aussi pour de larges fractions de notre population, s'impose dès lors que nous devons assurer à nos armées, d'un format plus réduit, des équipements plus puissants, des armes plus sophistiquées et tout ce qui sera demain l'élément fondamental des batailles du futur.

Nous ne pouvons donc pas, tant sur le plan doctrinal que financier et budgétaire, continuer à supporter une grande armée héritée du passé et, en même temps, nous lancer dans la mise au point de contingents nécessaires soit à notre sécurité, soit à la défense d'intérêts européens auxquels nous devons apporter notre concours.

Les bouleversements qui ont suivi la fin de la guerre froide ont montré ce qu'il faut changer. Et finalement, à l'exception de certains points de vue tout à fait respectables, je crois que vous avez réussi à réunir dans le pays un très large consensus sur ces réformes.

On voit donc bien ce qu'il faut changer. Mais vous me permettez de dire que, pour l'instant, on voit beaucoup plus confusément ce qui peut remplacer ce que vous changez. En effet, et à juste titre d'ailleurs, le chef de l'Etat, qui a donné des indications fort précises sur la réforme nécessaire, s'en est tenu sur l'autre volet à une prudente réserve, laissant le soin au pays d'ouvrir un large débat national, puis au Parlement de trancher.

Changer le service militaire est une chose. Mais par quoi le remplacer ? D'abord, par une armée professionnelle. Soit. Cela dit, le problème n'en est pas pourtant réglé. Comment, en effet, utiliser cette masse de jeunes Français – et je ne parle pas des jeunes Françaises – qui vont se trouver de ce fait libérés de leurs obligations ?

On propose, d'une part, un service civique ou civil obligatoire et, d'autre part, un service volontaire.

Pour ma part, je considère que, dans l'état d'insécurité de notre monde incertain et imprévisible, nous ne devons pas réserver la défense impérieuse de notre territoire national soit à une armée essentiellement de projection, soit à un corps d'élite que tout le monde respecte, la gendarmerie.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Jacques Baumel. Il ne faut pas rompre le pacte républicain séculaire qui a toujours existé entre la nation et son armée. Comme d'autres pays qui ont adopté un service de métier, la France se doit de conserver des éléments de réserve bien entraînés qui pourraient se révéler un jour utiles dans des perspectives que l'on ne peut pas écarter systématiquement. Sinon, elle serait la seule nation qui, ayant adopté une armée de métier, ne disposerait pas d'une sorte de réserve équivalente à la *Territorial Army* de Grande-Bretagne ou à la Garde nationale des Etats-Unis. N'oublions pas que sur les 500 000 soldats américains qui ont permis la victoire dans la guerre du Golfe, une

large minorité était composée de réservistes, convoqués en quelques jours ou en quelques semaines pour compléter l'armée traditionnelle.

Il faut donc essayer – je ne sais sous quelle forme et peut-être n'est-ce pas le lieu pour en parler – de conserver un « coussin » de réserve d'hommes du contingent, mobilisables en cas de danger national sur nos frontières ou de menace intérieure, celles par exemple que peuvent susciter des menées terroristes. Après tout, Vigipirate n'est pas si loin de nous.

S'agissant toujours du service civil, je pense qu'il sera très difficile de faire comprendre aux Français que l'on supprime une armée de conscription militaire pour la remplacer par une armée de conscription civile. Les raisons de ce choix échapperont certainement à nombre de nos compatriotes, et sans doute faut-il prévoir un substitut à la décision que nous allons prendre.

A mon sens, et disant cela je crois refléter l'opinion des nombreux maires et responsables que j'ai côtoyés au cours des dernières semaines, l'idée d'un service civil volontaire serait mieux acceptée par les Français. A condition, bien entendu, de le présenter comme il convient, c'est-à-dire en conservant un volet militaire pour ceux qui voudront, pour des raisons tout à fait louables, s'engager pour un service plus ou moins long dans l'armée, tandis que les autres joueront un rôle très utile sur le plan de la solidarité nationale ou de la présence française à l'étranger.

Seconde question fondamentale, celle de la place de la dissuasion, demain. Là encore, nous sommes une immense majorité, toutes tendances confondues, tous clivages respectés, à estimer que, demain comme hier, la dissuasion nucléaire est notre priorité fondamentale. D'autant que, à moins de fermer les yeux devant les réalités stratégiques nouvelles, force est bien de constater que nous allons nous trouver devant deux cas de figure.

Le premier, c'est la résurgence d'une menace majeure à l'Est, qui nous replacerait dans une situation comparable à celle que l'on a connue pendant quarante ans, et dans une position qu'on a appelée, plus ou moins improprement d'ailleurs, l'opposition du faible au fort. Dans ce cas-là, le maintien, la modernisation de notre force de dissuasion s'imposent plus que jamais. A ce propos, je me félicite que les essais aient été repris ; ils étaient nécessaires.

Le second, c'est l'apparition de nouvelles menaces de pays perturbateurs, de puissances moyennes détenant quelques missiles rudimentaires ou éventuellement des armes chimiques ou biologiques redoutables, qui pourraient menacer nos populations en exerçant un chantage inadmissible ou même atteindre le territoire national, ou encore nos forces projetées à l'extérieur dans un cas de stratégie périphérique.

Peut-on considérer que la même stratégie peut s'appliquer dans un cas comme dans l'autre ? Je sais que je touche là à un des points très sensibles de la pensée unique militaire, mais je crois qu'il nous faut quand même essayer de garder un jugement impartial, sans entrer dans une querelle gallo-gauloise que nos compatriotes adorent sur « l'emploi » et le « non-emploi » ; ce n'est pas le véritable sujet de réflexion.

S'agissant de dissuasion nucléaire, je considère que, compte tenu de l'évolution de la conjoncture stratégique éventuelle, il ne faut pas se limiter à la politique du tout ou rien qui a été celle de la guerre froide. A côté d'armes nucléaires, permettant des frappes massives, lointaines, sur des villes déterminées, il faudra de plus en plus développer des systèmes d'engins d'usage plus souple, plus

flexible, créant la dissuasion grâce à leur précision de frappe. Cela justifie une deuxième composante, reposant sur des armes d'usage aéroporté, type Rafale plus ASMP, pour répondre à une gamme de scénarios beaucoup plus ouverte que du temps des affrontements de la guerre froide d'hier.

Le nouvel environnement géopolitique en Europe contraindra demain les autorités politiques françaises, qu'elles le veuillent ou non aujourd'hui, à revoir en grande partie les concepts qui ont été à l'origine de la doctrine nucléaire française. Des questions de plus en plus pressantes se posent concernant la nécessaire adaptation des moyens de dissuasion – je ne parle pas du concept lui-même – pour tenir compte du nouveau paysage stratégique.

A la suite des enseignements de la guerre du Golfe, plusieurs étages de la dissuasion nucléaire infrastratégique pourraient être supplantés par une dissuasion conventionnelle, avec la mise en œuvre de stratégies basées sur des frappes à distance, des frappes d'interdiction, des frappes stratégiques classiques d'armes non nucléaires mais de haute précision, comme l'ancien ministre de la défense l'a rappelé ce matin.

Il est urgent et plus que jamais nécessaire de poursuivre ce projet, qui me paraît essentiel, d'un Tomahawk français, je veux parler du Scalp. Nous avons besoin de cet outil de haute précision, à longue distance, qui nous permettrait de diversifier nos réactions et, surtout, de nous adapter à des cas de gesticulation militaire et stratégique qui ne peuvent pas justifier l'envoi lourd de missiles sur de grandes cités.

M. Alain Marsaud. Très bien !

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, où en est ce projet ? Où en sont les recherches ?

L'un de nos motifs d'inquiétude tient maintenant au coût réel, global et final de cette vaste reconversion de nos armées : les financements d'accompagnement économique en faveur de telle ou telle collectivité locale, le coût de toutes les restructurations industrielles essentielles et, surtout, le respect de l'engagement, vital à mes yeux, de maintenir à 185 milliards en francs constants le budget de la défense pour les prochaines années. Il y va de la crédibilité de notre position stratégique dans le monde.

Je souhaite ardemment que l'engagement pris par le Président de la République soit tenu, car il serait extrêmement grave que, comme nous l'avons vu par le passé, tout cela soit remis en cause par les comptables de Bercy pour des raisons uniquement budgétaires. Je serais tenté de dire, paraphrasant le général de Gaulle, que la politique de la défense ne se fait pas à Bercy ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur Baumel, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît ?

M. Jacques Baumel. Je termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre, ne nous bornons pas à nous préoccuper d'une projection dans l'espace, en évitant la dérive des troupes expéditionnelles. Mettons à profit la période qui s'ouvre pour envisager une projection dans le temps. Pendant quelques années, en effet, nous allons avoir la possibilité de remettre en question les principales idées de notre doctrine, de rouvrir un débat clos depuis trente ans, l'établissement militaire étant resté trop conformiste. Sur les remises en question fondamentales de la doctrine, il faut créer les occasions d'une nouvelle pensée militaire française.

Secouons les conformismes. En ce qui concerne notamment les programmes d'armement, ne nous limitons pas aux programmes lancés, hélas ! il y a des dizaines d'années et qui pèsent lourdement à la fois sur nos finances et notre armée. Étudions les possibilités que peuvent apporter des avancées technologiques importantes en maintenant un fort budget de recherche et de développement comme le font les États-Unis malgré les réductions drastiques qu'ils opèrent. Ainsi, nous pourrions explorer les nouvelles technologies d'avant-garde non seulement dans le domaine spatial, où nous sommes particulièrement bien placés, ou dans celui de l'électronique, mais également dans tous les domaines de la connaissance du champ de bataille moderne.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous poserai deux questions qui portent sur mes deux préoccupations essentielles.

Pouvez-vous nous assurer que cette immense réforme, lourde de conséquences, pourra être financièrement supportée ? Il est en effet difficile d'établir un lien entre tout ce que propose le Gouvernement et les sommes, malheureusement toujours fort limitées, qui sont mises à la disposition de notre défense.

Serait-il possible qu'à l'occasion de cette révision fondamentale et au travers d'un débat national digne de notre pays, nous puissions, tout en regardant l'avenir, à la fois respecter ce qu'a toujours été la tradition de notre patrie, ce passé sur lequel nous venons de tourner la page, et maintenir ou rétablir le consensus, plus que jamais nécessaire pour la cohésion de notre pays, son autorité dans le monde et la sécurité de nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le ministre, mon intervention, qui sera très courte, exprimera à la fois une inquiétude et une suggestion.

Jacques Chirac est un patriote ; d'évidence, la défense de la France du XXI^e siècle est l'une de ses priorités majeures. Nul ne peut lui faire de procès crédible à cet égard. Il n'a d'ailleurs pas hésité à s'engager personnellement dans la reprise des essais nucléaires lorsqu'il a estimé que celle-ci était indispensable à la sécurité de la France.

Si le Parlement suit le Gouvernement et les orientations définies par le Président de la République, notre pays s'engagera dans les prochains mois vers une armée professionnelle. Pourtant, nombre de pays européens – l'Allemagne en tête – demeurent attachés à une armée mixte, où la conscription reste associée à la professionnalisation des soldats.

Notre défense reposera donc demain sur deux piliers : l'arme nucléaire – forcément ultime recours – et un corps expéditionnaire de professionnels projetable hors des frontières nationales dès lors que des intérêts jugés essentiels à la sécurité de la France seraient menacés.

C'est donc sur les 170 000 hommes qui composeront notre armée de terre que reposera la défense de notre territoire. Cependant – M. Baumel l'a excellemment souligné – cette armée de terre n'aura plus d'unités d'active spécialement destinées à la défense opérationnelle du territoire.

Ma première interrogation se situe à ce niveau et je souhaiterais que vous puissiez nous rassurer à cet égard, monsieur le ministre, parce que vous êtes plus compétent que moi dans ce domaine : n'est-il pas imprudent de

considérer que notre pays est définitivement à l'abri de toute invasion du seul fait de la fin de la guerre froide ? Ne risquons-nous plus d'être confrontés, sous une forme traditionnelle et conventionnelle, à un risque majeur à nos frontières ? Vous-même ou quiconque ici est-il en mesure de le garantir ? Personne !

Entre nos forces projetables et les forces de sécurité – police et gendarmerie – ayant vocation à intervenir en cas de menace ou d'action terroriste, que restera-t-il pour assurer la protection de nos frontières ? Pouvez-vous affirmer aujourd'hui, monsieur le ministre, que toute attaque frontale est désormais exclue ? Vous souriez, mais sans doute est-ce parce que vous ne pouvez pas l'assurer.

Le dispositif proposé ne fait-il pas l'impasse sur ce cas de figure au motif qu'il est très improbable ?

Ma conviction est que la mission originelle de la conscription – compléter les effectifs de l'armée française – est et sera toujours d'actualité. Une menace exigeant un renfort de troupes peut réapparaître. En supprimant la conscription, nous nous privons d'un appui précieux pour compléter l'armée professionnelle. En la matière, je veux formuler une suggestion : ma préférence va au maintien du recensement des classes d'âge et à une instruction civique et militaire minimale commune de deux mois – ou plus, car nous n'en sommes pas encore à discuter des modalités – qui remplacerait la période actuelle dite des classes.

Cela présenterait un double avantage : d'une part – et ce n'est pas nul – sensibiliser chaque contingent à ce que j'appelle l'esprit de défense, c'est-à-dire à la prise de conscience des risques pesant sur la nation, et favoriser la connaissance des différentes formes que peuvent prendre ces risques ; d'autre part, maintenir le lien entre la défense et la nation car la défense de la patrie doit rester l'affaire de tous les citoyens.

Cette période serait à même d'entretenir, voire de forger, un esprit de défense. Elle permettrait aussi de déceler les aptitudes de chacun tout en assurant une formation sommaire sur les armements en service et sur les moyens de la défense civile car, contrairement à une idée répandue, il est assez facile d'apprendre le maniement des matériels modernes. Il serait d'ailleurs possible de perfectionner ultérieurement les intéressés si le risque devenait tel qu'il nécessiterait l'appel à ce que M. Baumel a appelé la réserve. Si l'entretien des armements relève de personnels d'active entraînés, les conscrits peuvent en peu de temps apprendre à se servir de certains d'entre eux.

Il est vrai que la vocation de notre service national, auquel deux tiers seulement des Français satisfont, est aujourd'hui remise en cause. Pourtant, s'il faut s'orienter vers un service civil, prenons garde que, devenu obligatoire, il ne vienne concurrencer des emplois existants, actuellement occupés par des jeunes. Attention à ne pas instaurer un impôt du temps dont le coût serait supérieur au gain !

La présence de la France dans le monde, sa participation aux missions de paix internationales sous l'égide de l'ONU, la construction de la politique européenne de sécurité commune et le soutien à des pays amis ou alliés nécessitent sans doute, personne n'en disconvient, une plus grande professionnalisation de nos armées. Néanmoins, la défense de la France, au sens large du terme, si ce pays était de nouveau menacé, exige que le plus grand nombre de citoyens se sente impliqué dans la protection des siens et du territoire de son pays, pour autant, natu-

rellement, que l'instinct de survie, qui est un réflexe individuel, soit complété par la conscience collective du peuple dans son ensemble.

C'est la raison pour laquelle je souhaite ardemment – je répète ma suggestion – que, sous une forme ou sous une autre, on maintienne ce que j'appelle l'esprit de défense et que, durant un temps qui peut être court, on maintienne une sorte d'instruction civique et militaire globale qui remplacerait la période traditionnelle des classes, mais qui ferait que chaque citoyen, pour un temps limité, se sentirait concerné par la défense de la nation.

Je ne crois pas que notre pays puisse se passer de faire prendre conscience à ses jeunes des risques qui pèsent sur nous et qui ne sont pas – à Dieu ne plaise que cela se reproduise ! – définitivement écartés. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le ministre, le Président de la République a souhaité modifier très profondément la physionomie de notre outil militaire à l'horizon du prochain millénaire. Avec les décisions qu'il nous a annoncées le 22 février dernier, avec la prochaine loi de programmation militaire, se dessine, nous le sentons bien, une réforme de notre outil de défense sans précédent depuis les années soixante, depuis les décisions prises en la matière par le général de Gaulle.

Disons-le tout net, les grandes lignes de cette profonde réforme de notre défense vont, pour l'essentiel, dans le bon sens. Il fallait bien tenir compte, pour de bon – car ni le livre blanc de 1994 ni la dernière loi de programmation militaire 1995-2000 ne l'avaient suffisamment fait – des nouvelles réalités géostratégiques résultant des bouleversements intervenus au cours des années 1989-1991. En conséquence, il convenait de définir les contours de l'armée française pour le XXI^e siècle, dans le cadre d'une défense voulue, selon les termes du Président de la République, « plus efficace, plus moderne et moins coûteuse. »

Nous savons désormais – et nous sommes au cœur du contenu de cette réforme – que cela lie deux nécessités : pérenniser notre force de dissuasion en la modernisant et en la resserrant ; professionnaliser nos forces conventionnelles, que nous devons rendre plus compactes et plus facilement projetables. Je formulerai quelques réflexions, voire quelques questions autour de ces deux thèmes.

D'abord, la pérennité de notre force de dissuasion est indispensable car elle est seule capable de nous garantir, à terme, contre toute menace pesant sur nos intérêts vitaux, quelles qu'en soient l'origine et la force. Il était donc indispensable – et cela a été fait – de s'attacher à garantir sa fiabilité et sa crédibilité à long terme. Tel a été l'objet de la dernière campagne d'essais et tel sera le rôle de la simulation. Elle sera ainsi articulée autour de ce que seront demain nos deux composantes stratégiques modernisées et resserrées : la composante stratégique océanique avec quatre sous-marins de nouvelle génération, et la composante stratégique aéroportée avec le couple Rafale – missile air-sol de moyenne portée amélioré.

A cet égard, monsieur le ministre, je m'autorise à présenter quelques réflexions sur le nucléaire tactique devenu nucléaire préstratégique ou d'ultime avertissement.

Nous savons bien quel était le rôle initialement dévolu à l'arme nucléaire tactique, conçue comme un ultime avertissement adressé à l'agresseur avant d'en venir à

l'emploi de nos forces stratégiques nucléaires. Au début de la décennie 1990, ce système d'arme nucléaire tactique reposait sur deux éléments : un missile nucléaire préstratégique air-sol – le fameux missile ASMP équipant nos forces tant aériennes que navales – et un missile nucléaire préstratégique sol-sol, le missile Pluton, remplacé dans les années 90 par le missile Hadès. Ma réflexion – ou plutôt ma question – porte précisément sur l'avenir de ce système nucléaire préstratégique.

Jacques Chirac a annoncé, le 22 février dernier, le démantèlement des Hadès qui avaient été mis en sommeil par son prédécesseur à l'Elysée. Notre panoplie nucléaire préstratégique sera donc amoindrie à la suite de cette décision. Monsieur le ministre, après cette disparition des armes prénucléaires stratégiques sol-sol, n'allons-nous pas assister rapidement, dans le contexte international que nous connaissons, à la disparition de la composante préstratégique air-sol ? En définitive, n'est-ce pas la disparition de tout notre système préstratégique nucléaire que vous envisagez, notre politique de défense sur le plan nucléaire reposant alors essentiellement sur une dissuasion stratégique minimale, sur une stratégie de la dissuasion pure et dure ? Je souhaiterais connaître votre analyse sur ce sujet.

En second lieu, il convient donc de professionnaliser nos forces conventionnelles qui doivent devenir plus compactes et plus facilement projetables.

Il semble bien que le risque d'un conflit majeur nécessitant un engagement conventionnel massif ne soit plus plausible. Nous devons donc constituer nos armées autour de forces projetables, en particulier en ayant une armée de terre plus compacte et plus facilement projectable. Or, pour organiser ces forces à haute disponibilité opérationnelle, il faut conduire jusqu'à son terme la professionnalisation de nos armées. Tel a été à juste titre le choix fait par le Président de la République.

Cette professionnalisation, qui concernera en particulier notre armée de terre, passera par un accroissement important du nombre des engagés. Or, monsieur le ministre, pour les attirer et pour réussir la professionnalisation de l'armée de terre, il va falloir rendre plus attractif le statut des engagés volontaires de l'armée de terre, les EVAT. Il sera notamment indispensable de leur offrir une formation adaptée, tant pendant la période de recrutement qu'en fin de contrat, afin qu'ils puissent se réinsérer professionnellement dans le civil dans les meilleures conditions. Tel est le défi majeur pour notre armée de terre au cours des prochains mois et des prochaines années.

Pardonnez-moi de souligner – je terminerai par là – qu'il n'existe actuellement, pour former ces engagés volontaires, que le centre de Fontenay-le-Comte dont les capacités d'accueil sont totalement saturées. Il faudra donc mettre en place d'autres centres de formation. Je me permets de vous indiquer que l'école militaire d'Issoire pourrait parfaitement devenir un centre de formation pour les engagés volontaires. Disposant d'équipements extrêmement performants dans de nombreux domaines de compétences, et sans investissements supplémentaires, elle pourrait être l'un des principaux centres de formation des EVAT.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez prendre en compte cette proposition dans le cadre de la nécessaire réforme de l'appareil de formation de l'armée de terre. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les orientations de la politique de défense de la France annoncées par le Président de la République le 22 février dernier se démarquent des aménagements engagés jusqu'à cette date par ses prédécesseurs.

Certes, au cours des dix dernières années, notre armée a connu de nombreuses évolutions, mais aucune réforme d'une telle ampleur. Cette approche globale et cohérente qui instaure, à l'horizon 2015, une armée professionnelle dans le cadre de la restructuration du format des armées et de notre industrie de défense est ambitieuse. Je tiens ici à saluer tout le courage et la volonté du chef de l'Etat ainsi que votre engagement à ses côtés, monsieur le ministre, pour cette démarche novatrice que nous sommes nombreux à approuver.

Parmi les choix fondamentaux de notre politique de défense, la professionnalisation de l'armée a pour corollaire la suppression à terme du service militaire sous sa forme actuelle et de la conscription, dont beaucoup s'accordent à dire aujourd'hui qu'elle ne répond plus à ses objectifs initiaux d'universalité et d'égalité.

Le service national, creuset d'intégration et école du civisme, est souvent considéré – à tort – par les jeunes comme une perte de temps. Ce sentiment risque malheureusement de s'accroître au cours de la période de transition de six ans et plus encore pour les dernières classes. Que peut-on répondre à ce jeune homme qui, lors du débat télévisé qui a suivi l'intervention du Président de la République, a lancé cette phrase : « Pourquoi devrais-je accomplir mon service militaire s'il doit disparaître dans six ans ? »

Dans nos circonscriptions, nous entendons bien souvent ce discours, mais nous sommes aussi saisis par ces jeunes des difficultés qu'entraîne un départ à l'armée.

La rupture d'une activité professionnelle durant la durée du service est souvent lourde de conséquences, tant pour l'appelé que pour le chef d'entreprise, qui n'a pas toujours la possibilité de trouver un remplaçant pendant cette période.

De plus, dans notre contexte économique actuel, le refus pour cause de service militaire d'une réelle opportunité d'embauche laisse au jeune diplômé un goût amer. Retrouvera-t-il à l'issue de son service militaire une telle chance ?

Monsieur le ministre, une mesure en faveur des jeunes et de l'emploi pourrait consister à étendre les possibilités de dispense aux jeunes gens qui en feraient la demande et qui par ailleurs seraient en possession d'un contrat de travail à durée indéterminée, d'un contrat de travail à durée déterminée avec promesse d'embauche, et enfin à ceux qui suivent une formation qualifiante.

Au regard des nouvelles orientations de notre politique de défense, ne pourrait-on pas envisager, avant la mise en place d'un service national renoué, ces aménagements, ce toilettage aux conditions de dispense régies par les articles L. 31 à L. 38 du code du service national ?

S'agissant de l'avenir du service national, je pense qu'il faut maintenir cet esprit de défense qui, en l'absence de conflits armés imminents menaçant l'intégrité de notre territoire doit, dès lors, intégrer avec force une dimension esquissée depuis 1971 : un service civique national alliant protection et solidarité à l'intérieur même de notre pays.

Pour ma part, je suis favorable à la mise en place d'un service national court qui permette aux jeunes citoyens d'être imprégnés de l'esprit de défense nécessaire à la nation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat qui nous rassemble aujourd'hui porte sur l'orientation que nous souhaitons fixer à notre politique de défense.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister sur les missions confiées à nos forces de projection. Elles ont été multipliées à volonté ces dernières années au rythme des conflits auxquels la France a apporté son concours avec fierté et dévouement. Or, il existe deux façons de projeter des hommes et du matériel à des centaines ou des milliers de kilomètres de la métropole : les voies aériennes ou maritimes.

La France dispose, comme d'autres nations, d'unités permettant de concilier les deux modes de transport.

Elle possède, depuis le début des années 60, deux porte-avions. Ces bâtiments permettent de réaffirmer, là où c'est nécessaire, la puissance française dans le monde en projetant des forces terrestres, aériennes et, bien sûr, maritimes.

Les différentes crises internationales que nous avons traversées récemment nous ont confortés dans la nécessité de détenir une force de projection efficace à travers un groupe aéronaval cohérent.

Le Président de la République, chef des armées, a reconnu et consacré cette exigence en s'adressant aux Français le 22 février dernier, et le lendemain à l'Ecole militaire.

Selon lui, la projection doit être le champ prioritaire des forces classiques. La marine doit pouvoir engager un groupe aéronaval significatif.

La construction d'un second porte-avions est un objectif que la France doit inscrire dans sa planification. Je souhaite vous faire comprendre, mes chers collègues, à quel point il est nécessaire de l'inclure dans la prochaine loi de programmation militaire.

Pour les plus hautes autorités de l'Etat, il ne fait aucun doute qu'un groupe aéronaval, pour pouvoir être déployé à tout instant, doit disposer de deux porte-avions pour tenir compte des arrêts ponctuels.

Une question demeure cependant en suspens : quelle sera la nature du second porte-avions qui assistera le *Charles-de-Gaulle*, lorsque le *Clemenceau* et le *Foch* seront désarmés ?

Trois possibilités s'offrent à nous : l'une, idéale, l'autre, satisfaisante, mais imparfaite, la dernière envisageable, mais peu satisfaisante.

La solution idéale consisterait à engager rapidement la construction d'un second porte-avions à propulsion nucléaire, autrement dit le frère jumeau du *Charles-de-Gaulle*. La décision comporterait de précieux avantages. Nous disposons déjà des plans d'études, ce qui représente un gain de temps et une économie non négligeables. Au-

delà de l'intérêt opérationnel et de l'autonomie offerte par la propulsion nucléaire, l'identité des deux plateformes est appréciable pour les pilotes, les équipages et le chantier d'entretien. Toutefois, les frais de maintenance, les frais de fonctionnement de deux porte-avions de ce type sont très élevés. Or les crédits alloués à la marine sont en diminution, comme ceux des autres armées.

L'autre possibilité, satisfaisante, mais imparfaite, réside dans la programmation d'un second porte-avions, mais celui-ci à propulsion classique. Moins cher à l'entretien, il permettrait malgré tout à la marine d'assurer une permanence opérationnelle. Il prendrait le relais lorsque le *Charles-de-Gaulle*, porte-avions principal, serait en grand carénage.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que même si des économies pouvaient être réalisées sur l'entretien, les études de faisabilité risquent, quant à elles, d'en accroître le coût de développement et de construction. Le *Foch* et le *Clemenceau* sont entrés en service respectivement en 1963 et en 1961 et nos études devront être complètement reprises.

Si cette solution devait être retenue, permettez-moi, monsieur le ministre, de souligner l'urgence de la décision à prendre dès la loi de programmation. Un porte-avions même classique ne se construit pas du jour au lendemain ; il est plus sage de prévoir une décennie. La réalisation des études, la construction en elle-même devraient être envisagées dès maintenant si l'on veut que cette unité soit opérationnelle à l'horizon 2006.

La marine pourrait sans doute faire tenir le *Foch* jusqu'à ce que le *Charles-de-Gaulle* effectue sa première immobilisation pour entretien et réparation, mais nous sommes en 1996 et le *Foch* ne pourra pas, raisonnablement, être maintenu au-delà de 2006. Or, si l'élaboration du deuxième porte-avions doit s'étaler sur dix ans, vous comprendrez à quel point il convient de ne pas attendre pour prendre une décision de programmation, et non de planification.

Je suis conscient que la mesure est d'importance. Elle l'est d'autant plus que ce second porte-avions nécessitera un effort financier supplémentaire par rapport aux ressources actuellement envisagées pour la marine. Il n'est, en effet, pas question de porter atteinte à l'un ou l'autre des programmes, eux aussi indispensables, que ce soient les frégates Horizon, les sous-marins d'attaque, les deux bâtiments amphibie de type TCD, le NH90 ou le Rafale.

Il s'agit là d'un enjeu national, monsieur le ministre, et je mesure combien sont lourdes les responsabilités que vous partagez avec le chef de l'Etat et quelle est l'ampleur des décisions qu'il vous faudra arrêter.

Reste une troisième qui, si elle est envisageable est, à mes yeux, fort peu satisfaisante. La France peut, après la mise en service du *Charles-de-Gaulle*, désarmer le *Foch* et se contenter d'un seul bâtiment en activité. Nous aurions alors un groupe aéronaval au rabais et non disponible en permanence. Il serait composé d'un porte-avions, de son environnement – frégates, pétroliers, ravitailleurs – et d'un personnel disponible quoique mal entraîné.

Cette solution est envisageable mais elle est périlleuse. Cela signifierait que, pendant les phases de réparation et d'entretien du *Charles-de-Gaulle*, qui durent environ dix-huit mois, nous n'aurions aucun porte-avions à faire appareiller, nous ne disposerions de pratiquement plus de forces maritimes de projection. Les missions de la marine qui sont déjà, après les réductions d'effectifs et de crédits, difficilement exécutables, devraient être encore réduites.

Cela signifierait également un ralentissement sensible dans le carnet de commandes de la direction des constructions navales dès l'an 2000.

Parmi ces trois possibilités, entre un porte-avions à propulsion nucléaire, un porte-avions à propulsion classique et la présence en définitive d'un seul et unique porte-avions, vous imaginez, monsieur le ministre, que ma préférence va vers la solution idéale. Mais je suis conscient – n'en doutez pas – des difficultés budgétaires auxquelles notre pays est confronté et des priorités qu'il nous faut établir.

J'émet le souhait, malgré tout, que dans ce débat national d'orientation, les intérêts de votre ministère prime sur ceux de tout autre, et qu'il soit tenu compte de la défense de la France et des efforts qui vont être imposés à notre marine nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis la mise en place du comité stratégique, nous avons eu droit, au fil des mois, à de nombreuses élucubrations intellectuelles, toutes plus pessimistes les unes que les autres : le résultat du travail du comité ne pouvait se solder que par la suppression de dizaines de milliers d'emplois, à la fois dans les forces armées et dans l'industrie.

L'annonce faite par le Président de la République, si elle a clarifié la situation, n'a pas dissipé les craintes des uns et des autres, malgré sa clarté. Il m'est difficile de tout aborder ; aussi me limiterai-je, dans le temps qui m'est imparti, à évoquer les problèmes industriels essentiels.

Nous vivons dans un monde concurrentiel féroce et, à l'instar de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, les directives en vue de la restructuration de nos entreprises et de leur européanisation devenaient nécessaires. C'est fait, et les deux mesures annoncées – regroupement de Dassault et d'Aérospatiale, et privatisation du groupe Thomson SA – sont les pièces maîtresses indispensables de ce dispositif. Il n'y avait pas d'autres choix possibles car il n'y avait aucun avenir pour nos industries de défense sans regroupement, tant à l'échelon national qu'europeen.

Mais cela aura trois conséquences. En premier lieu, afin d'assurer leur pérennité et leur croissance, les entreprises à statut d'Etat devront voir celui-ci évoluer, sans doute d'abord vers un statut de société nationale, avant l'ouverture de leur capital qui devrait leur donner les moyens de se placer sur les marchés extérieurs. A cet égard, il faudra tirer toutes les conséquences du processus mis en place pour le GIAT, au redéploiement duquel il conviendra d'assurer le succès.

En deuxième lieu, il sera nécessaire de protéger les PME-PMI, actuellement sous-traitantes, en leur permettant d'acquérir leur autonomie dans les domaines du développement et de la recherche de nouveaux marchés.

Enfin – soyons réalistes – tous les personnels quittant ces entreprises ne pourront être remplacés. Il faudra donc traiter les problèmes humains sans précipitation, de façon à atteindre trois objectifs.

Premièrement, assurer la vitalité technique des entreprises par l'apport de sang neuf, sans perdre de vue le nécessaire repyramidage des âges, ce qui exige un inventaire complet et précis des hommes et des métiers, entreprise par entreprise, région par région.

Deuxièmement, offrir des incitations à la mobilité interne et externe, notamment en faisant en sorte que les grands groupes mettent à disposition de leurs sous-traitants certaines de leurs compétences, afin soit de leur permettre de développer des produits propres, soit de les aider à trouver de nouveaux marchés, en particulier dans les pays émergents – Asie du Sud-Est, Chine et Amérique latine, entre autres.

Troisièmement, aménager le temps de travail. Entre autres solutions, on pourrait permettre à ceux qui le souhaiteraient de partir avant l'âge de la retraite dans de bonnes conditions. On peut imaginer un système de prime de départ avec maintien d'une partie du salaire jusqu'à l'âge de la retraite ou jusqu'à l'acquisition du nombre de trimestres nécessaire pour percevoir cette retraite. Un système équivalent existait d'ailleurs en partie jusqu'au 31 décembre 1995 pour les ouvriers d'Etat ; il serait judicieux de le reprendre en l'améliorant et en l'ouvrant.

La France a la chance de posséder la maîtrise technologique sur toute la gamme de matériel militaire, ce qui lui donne une forte capacité d'exportation, à condition qu'elle garde sa compétitivité. De plus, de nombreuses recherches militaires ont des retombées importantes dans le domaine civil, que ce soit dans les secteurs nucléaire, aéronautique, spatial ou électronique. Il nous faut non seulement conserver, mais pérenniser ces savoir-faire, condition de notre développement technologique.

Pour ces raisons, la fusion Dassault-Aérospatiale, ainsi que le regroupement des activités électroniques autour de Thomson SA privatisée, nous permettraient sans doute de participer à l'ATF dans de bonnes conditions financières, et le développement de l'activité militaire de ce nouveau groupe serait renforcé si la France se dotait d'un escadron de Rafales version export avant la fin de la loi de programmation militaire.

La création décentralisée des pôles missiles tactiques, simulation nucléaire et propulsion spatiale est de la plus haute importance. Mais leur succès ne saurait être garanti sans l'indispensable décentralisation des centres de décision.

Monsieur le ministre, tout en vous faisant confiance pour les orientations présentées, je resterai vigilant quant à leurs modalités d'application, notamment sur la façon dont seront traités les personnels, car si le non-renouvellement total des départs est tout à fait acceptable, de nouveaux licenciements ne devront en aucune façon faire partie de la panoplie des mesures, conformément à l'engagement du Président de la République.

Par ailleurs, la loi de programmation militaire que vous allez nous présenter en mai prochain devra être intangible et appliquée strictement. Il faut cesser les effets d'annonce de bons budgets immédiatement suivi de gels ou d'annulations de crédits. L'année 1996, hélas ! si j'en crois les informations dont je dispose, maintient cette tradition désastreuse pour notre industrie qui, par manque de commandes, pourrait se trouver en difficulté avant la fin de l'année. Cela ne va pas dans le sens de l'efficacité ni dans celui de la crédibilité de l'Etat.

C'est également de la sincérité des budgets que vous nous présenterez que dépendra la réussite de la réforme. Il serait pour le moins paradoxal que les dépenses de 1996 soient inférieures aux prévisions de la première année de la nouvelle programmation, suite à l'annulation de commandes planifiées, alors que le Président de la République lui-même a plaidé pour la mise en place de commandes pluriannuelles.

Cette réforme est indispensable et la fin de la cohabitation permet enfin sa réalisation. Par rapport à nos concurrents, nous n'avons déjà que trop tardé. Ne laissons pas passer la chance que nous avons de pouvoir la mettre en place sans crise technique ou sociale. De sa réussite dépend l'avenir de notre défense, mais aussi celui de notre industrie tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite, à ce moment du débat d'orientation sur la politique de défense, insister sur deux aspects. Il faut veiller, en effet, dans les restructurations envisagées, à préserver deux atouts essentiels de notre industrie d'armement. Il convient donc, d'une part, de ne pas mettre en cause le formidable potentiel technique acquis dans ces entreprises et, d'autre part, de veiller à préserver son potentiel humain.

En ce qui concerne d'abord le potentiel technique, notre industrie d'armement a acquis dans bien des domaines une avance technologique qui lui donne une place prédominante. Ainsi le char Leclerc fait appel, on le sait, à des technologies très sophistiquées auxquelles peu de pays dans le monde ont accès. Or, l'un des principaux enjeux du sauvetage de GIAT Industries est finalement de savoir quel est l'avenir de l'entreprise au-delà du char Leclerc. Comment se servir des connaissances acquises grâce à celui-ci ? Si l'on n'imagine pas dès aujourd'hui l'après-Leclerc, comment peut-on espérer profiter à terme de l'avance technologique ainsi acquise et retrouver de la sorte la totalité du retour sur investissement ?

Un autre exemple essentiel est celui de la division missiles d'Aérospatiale, qui possède une formidable compétence en matière de propulsion par stratoréacteur appliquée à des missiles de croisière supersoniques. Elle est unique en Europe et permettra le développement de l'ASMP-Plus.

Or, si le niveau et la spécificité des programmes sont déterminants, comme ce sera le cas sur l'ASMP-Plus que l'on a décidé de développer, le périmètre des entreprises restructurées a également une très grande influence, de même que la méthode utilisée pour rapprocher les entreprises. Cet objectif apparaît bien dans le rapprochement Dassault-Aérospatiale.

Mais il est évident aussi que les choix et les décisions qui seront prises dans la privatisation de Thomson ne sont pas neutres. Dans la constitution de ce pôle électronique fort et cohérent que vous souhaitez à juste titre, les rapprochements qui seront opérés par le biais de l'actionnaire principal de Thomson ne seront pas neutres à l'évidence et pourront avoir des conséquences sur l'activité même d'autres entreprises. Je pense naturellement aux missiles et à ce formidable potentiel technique que j'évoquais à l'instant.

Veillons, dans le mecano industriel dont nous commençons, dont vous commencez aujourd'hui la constitution, à ne pas perdre trop de pièces.

Le potentiel humain est également à préserver. Avec la restructuration envisagée, un risque fort de cassure psychologique est à redouter. Restructuration après restructuration, le personnel peine à imaginer un avenir serein et la motivation nécessaire à toute entreprise d'avenir manque. Il faudra – et ce sera le grand défi à relever pour les responsables des entreprises de ce secteur – redonner

confiance et faire comprendre qu'un avenir y est encore possible. Pour cela, le personnel a besoin de sentir que, au-delà des revendications collectives, ses préoccupations individuelles ou familiales sont appréciées et prises en considération. Il faut donc y consacrer du temps, vous le savez. Une restructuration accélérée, « à l'arraché », serait vécue comme un traumatisme lourd de conséquences à terme et un traitement au cas par cas quelquefois, un traitement personnalisé, est nécessaire.

Quelles réflexions font les personnels directement concernés quand on parle par exemple de mobilité professionnelle ou géographique ? Ils demandent si l'on prendra en compte leurs problèmes personnels et familiaux, notamment ceux liés aux études des enfants. Ils s'inquiètent aussi de savoir si l'on fera tout pour permettre à leurs conjoints de retrouver un emploi. Nous sommes là de nouveau dans le domaine de l'interministériel. C'est, en effet, souvent la première pierre d'achoppement, même quand le conjoint appartient à l'administration. L'administration s'efforcera-t-elle d'intégrer, quand c'est possible, le membre de la famille concerné ? On a trop souvent, dans le passé, constaté des réticences.

Une deuxième question est très souvent posée : qu'est-ce qui nous garantit, si nous faisons l'effort de changer professionnellement, ou de changer de région parfois, donc en fait de changer de vie, que, dans deux ou trois ans, nous ne nous retrouverons pas à la case départ, c'est-à-dire devant une nouvelle restructuration ?

Qu'il s'agisse de potentiel technique ou de potentiel humain, qui se rapprochent souvent d'ailleurs par le niveau de qualité ou de formation, il faut que la restructuration respecte une grande transparence, se fasse après une grande concertation, pour que l'on sache bien où l'on va à long terme.

Je tiens à souligner que c'est bien la démarche que vous adoptez, monsieur le ministre, et la manière dont vous le faites est exemplaire.

C'est ainsi que, comme le Président de la République l'a fait dans sa déclaration du 22 février 1996, on pourra redonner confiance à ces entreprises et afficher une formidable ambition industrielle pour notre pays, ce qui n'avait pas été fait depuis très longtemps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis ce matin, on a beaucoup cité le général de Gaulle, et je vais continuer : nous devons non pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins.

Quel est donc aujourd'hui le besoin ? Il semblerait qu'aujourd'hui, il ne soit plus nécessaire de garder les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges, de se battre pour maintenir la route du fer ou bien de penser que nous pourrions avoir à livrer bataille sur la ligne Maginot, qui ne reste plus que dans nos mémoires, et c'est tant mieux.

Certes, les menaces perdurent, mais elles ont changé de nature et de lieu. Indéniablement, le temps des gros bataillons est révolu et il est clair qu'aujourd'hui – tous les spécialistes militaires vous le diront – nos régiments sont sans doute plus opérationnels qu'opérationnels.

Il faut donc trouver un système pour mettre en adéquation nos besoins et nos possibilités et, par conséquent, réduire le format de notre armée.

Nous avons deux possibilités : ou nous gardons la conscription, avec une armée mixte et un système inégalitaire, en le réformant davantage – je vous rappelle que de 25 à 30 p. 100 d'une classe d'âge, soit 62 000 jeunes hommes, les « petits gars » d'un général que nous avons bien connu, ont été exemptés du service militaire. Ou bien nous conservons un service militaire à deux vitesses, en accentuant la fracture entre ceux qui seront à Suippes-le-Camp, artilleurs pour 500 francs par mois, et ceux qui seront VSNE chez Chanel à Londres à plus de 6 000 francs. Je ne crois pas que nous puissions garder ce mode de conscription tout à fait inégalitaire.

Par conséquent, le système qui s'impose aujourd'hui est sûrement celui de l'armée professionnelle.

Il ne s'agit pas non plus d'opposer une armée de conscrits à une armée d'engagés, puisque dans les deux cas, je l'ai entendu dire ce matin, la ressource est la même : ce sont les fils de France !

Il est en outre extrêmement désagréable, et même injurieux pour ses cadres, de faire porter sur notre armée le soupçon qu'elle pourrait devenir, à partir du moment où elle serait une armée de métier, une armée subversive. Je rappelle à ces esprits chagrins que le coup d'Etat organisé par le général Pinochet au Chili a été appuyé par une armée de conscrits !

Aujourd'hui, vous nous proposez une armée dont une composante importante est tournée vers la projection. Cela me semble une armée moderne et efficace, puisque le conflit s'est éloigné de nos frontières.

Certains prétendent que nous sommes en train de repenser la guerre du Golfe et nous font le procès que nous avons une guerre de retard. Mais si nous devons avoir une guerre d'avance, nous ne la ferions pas !

Selon moi, l'armée professionnelle – je ne l'ai pas entendu dire encore – est une chance pour les jeunes en rupture de formation. Certes, nous aurons sans doute plus d'obligations que nous n'en avons à l'égard de nos conscrits, car nous aurons celle, impérieuse, de former ces jeunes gens au retour à la vie civile. Je crois qu'ils seront d'ailleurs très appréciés lors de ce retour. Ainsi les relations qui existaient entre les conscrits et le pays se retrouveront, mais à l'envers, entre ceux qui seront les soldats de l'an 2000 et la nation.

Pour conclure, la conscription, me semble-t-il, ne répond plus à ses objectifs initiaux : universalité et égalité des hommes devant le service militaire. Elle n'a plus qu'un faible rôle d'intégration. Nous savons bien qu'aujourd'hui ceux qui sont les plus défavorisés dans la vie sociale se font souvent réformer parce qu'on les considère comme des asociaux, cependant que ceux qui sont au sommet de la pyramide bénéficient des services « quatre étoiles » dont je parlais à l'instant.

L'efficacité militaire est sans doute à revoir, je le disais à propos de l'opérabilité de nos troupes. Il faut adapter nos armées aux évolutions de la société et aux changements de la menace, répondre à une logique militaire avant de répondre à une logique sociale. Nous n'avons pas à considérer nos armées comme des éléments de la politique d'aménagement du territoire.

Tout cela, bien sûr, est difficile. J'entendais tout à l'heure M. Bonnet expliquer que les choses seraient compliquées, qu'il nous faudrait du courage. Je le crois sincèrement.

Je suis donc favorable, monsieur le ministre, à une armée professionnelle, mais il est indispensable que, à ses côtés, il y ait un service national volontaire pour les

jeunes gens et les jeunes filles de ce pays qui choisiraient de servir notre drapeau, dans les armées, la gendarmerie, la police nationale, les douanes, voire les pompiers, avec bien entendu des incitations. Ils pourraient également constituer un premier banc de réservistes avec les professionnels qui seraient libérés, officiers, sous-officiers, hommes du rang.

Le service civil doit se passer sans contrainte. Nous devons donc avoir un service civil volontaire, qui pourrait ressembler au corps des volontaires de la paix qu'avaient créé les Américains au lendemain de la guerre du Vietnam et qui fonctionne toujours. Il pourrait s'exercer soit en direction de la solidarité, soit en direction de la coopération, mais sans doute faudra-t-il défrayer ces jeunes, car je crains que la ressource ne se tarisse très vite.

Bref, monsieur le ministre, mes chers collègues, je préfère privilégier la qualité plutôt que le nombre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Asphe.

M. Jean-Claude Asphe. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat qui nous réunit aujourd'hui marque un temps fort de la vie de notre assemblée. En effet, si la Constitution confie au Président de la République des responsabilités particulières en matière de défense, puisqu'il est le chef des armées, il apparaît pour le moins symbolique que le Parlement soit appelé à se préoccuper des grandes questions intéressant la sécurité future de la France.

Certains parmi nous, monsieur le ministre, se sont interrogés sur ce qui pourrait ressortir de ce débat, dans la mesure où le président Chirac a déjà tracé, le 22 février dernier, l'avenir de notre outil de défense. C'est mal connaître le sens du dialogue et l'esprit de concertation qui vous animent, et aussi faire bien peu de cas de la validité de leurs argumentations.

Rapporteur pour avis, au nom de la commission de la défense nationale, sur les personnels de la défense, je voudrais vous livrer rapidement quelques réflexions inspirées par la réforme qui se profile.

L'entreprise française de défense représente aujourd'hui près de 900 000 emplois, répartis entre divers statuts : militaires de carrière et appelés, fonctionnaires et salariés des industries d'armement. A l'horizon 2015, elle ne devrait plus comprendre, du fait des restructurations des forces et des industries d'armement, qu'environ 700 000 emplois, soit une déflation de près de 10 000 emplois par an.

Cette évolution nécessite l'adoption de mesures d'accompagnement social adaptées catégoriellement. Qui plus est, la réduction du format des forces et la reconfiguration de notre industrie d'armement ne doivent pas s'effectuer au détriment de la disponibilité et de l'efficacité. De même, il convient de préserver le savoir-faire tant militaire qu'industriel.

Vous nous l'avez annoncé, le projet de loi de programmation militaire comportera en annexe un volet économique et social, que j'avais d'ailleurs réclamé lors du débat budgétaire de novembre. Je vous en remercie au nom des personnels qui seront concernés par la réforme.

Seule, en effet, une programmation comprise dans une planification à long terme de restructuration devrait être en mesure de permettre une transition rationnelle vers l'appareil de défense professionnalisé dont notre pays a besoin pour affronter le début du millénaire prochain.

Seule la mise en place d'une politique de gestion à long terme des ressources humaines est à même de préserver le potentiel de toute défense : l'homme, sans lequel tout armement, fût-il le plus sophistiqué, demeurerait une masse inerte d'explosifs ou de ferraille inapte à assurer la sécurité des populations.

Le changement de format de nos armées, tout comme celui de notre outil industriel, pose la question de la préservation de leur remontée en puissance en cas de nécessité. Sans doute faut-il en la matière s'efforcer d'innover et proposer aux personnels de la défense, y compris les militaires de carrière, d'occuper des emplois à temps partiel et à mi-temps.

Dans le même esprit, il faudra également renforcer la formation des personnels de la défense.

Formation initiale, tout d'abord, car afin de préserver la jeunesse, donc l'efficacité de nos forces armées, il conviendra que le flux d'engagés volontaires recrutés soit rompu le plus rapidement et le plus sérieusement possible aux missions qui seront les siennes. Pour que cette formation initiale ait un sens, il importe qu'elle s'adresse à des hommes et des femmes susceptibles de la recevoir. Cela suppose donc une réflexion profonde sur les critères de recrutement.

Formation continue ensuite, car il conviendra que les professionnels qui constitueront nos forces de demain aient en permanence les capacités et les possibilités d'adaptation aux évolutions techniques et technologiques. Les hommes et les femmes qui seront les cadres de nos armées doivent également alimenter l'indispensable réserve dont notre sécurité a tant besoin et pour laquelle je sens poindre quelques inquiétudes puisqu'elle risque d'être privée du vivier que constitue actuellement le service militaire.

Formation qualifiante enfin, car les professionnels qui souscriront des engagements au service de notre défense ne pourront accomplir une carrière entière au sein du dispositif militaire et il convient dès à présent de songer à leur reconversion dans la vie civile à l'issue de leur contrat.

Ce triple objectif de formation, auquel s'ajoute celui de la reconversion, implique une adaptation et une ouverture des écoles de formation militaire. Cette mutation du système de formation pourrait s'effectuer en liaison avec le système éducatif et universitaire et dans le cadre de conventions passées avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes. Cette ouverture vers le monde civil de l'éducation et de la formation professionnelle est d'autant plus nécessaire qu'il faut éviter l'institution de véritables technostructures militaires incapables de se diversifier.

Enfin, les restructurations de l'industrie de défense inquiètent à juste titre les ouvriers, techniciens et ingénieurs qui, depuis le début de la V^e République, ont progressivement forgé une industrie dont les qualités technologiques sont internationalement reconnues. Ces inquiétudes doivent être levées rapidement sous peine de démobiler les personnels, ce qui serait préjudiciable aux projets de regroupements tant nationaux qu'européens, que vous devez former pour notre outil industriel.

Le chantier ouvert par le Président de la République est vaste et complexe. Dans cette entreprise, il convient que tous les acteurs, Gouvernement, Parlement, états-majors, industriels, personnels civils et militaires, regroupent leurs énergies pour bâtir la sécurité des générations futures.

Les personnels de la défense pourront compter sur ma vigilance lors de la mise en œuvre de la réforme, tout comme je vous soutiendrai dans l'œuvre difficile à laquelle vous vous êtes attelés.

Aujourd'hui, la France, comme les Etats-Unis l'ont fait à la sortie de la guerre du Vietnam, doit repenser ses moyens militaires.

La loi de programmation que nous allons élaborer, quelle qu'elle soit, devra être applicable aussi bien au niveau des hommes qu'à celui du matériel.

L'affaire n'est pas facile, mais nous devons dès aujourd'hui raisonner et prévoir en n'ayant en tête que l'efficacité dans le cadre des moyens qui nous sont fixés.

C'est à ce prix que, demain, notre armée sera plus efficace, mieux formée pour faire front au défi éventuel du XXI^e siècle.

Le chemin de la réforme, monsieur le ministre, n'est pas facile. Il est semé d'embûches. Certains même y mettront des mines. Mais c'est le seul chemin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Nous voici donc, monsieur le ministre, au début d'un cycle, un cycle à la fois bref et long.

Il est bref puisque, d'ici au mois de juin, nous allons devoir examiner un grand nombre de textes aux conséquences très importantes pour notre nation et pour son armée. Il est trop bref peut-être, ce cycle-là !

Il est long, puisque le Président de la République a donné six ans pour réformer la structure de notre armée, 2015 étant au fond la limite pour la planification qui devra apparaître à la fin de ces réformes.

Dans cette affaire, je voudrais dans un premier temps saluer à la fois le fond et la forme.

Je salue d'abord l'audace, le courage, la détermination du Président de la République. Il s'attaque à un drôle de chantier. Certes, c'est le rôle traditionnel du chef des armées et, en cela, il accomplit l'intégralité de sa mission, et dès le premier instant, mais c'est aussi le rôle d'un exécutif de plein exercice, c'est-à-dire un exécutif qui peut prendre plus de décisions et les prendre plus librement. C'est d'ailleurs l'une des limites qui risquerait d'apparaître un jour ou l'autre – espérons que ce soit le plus tard possible, sinon jamais – si le Président devait composer avec les moyens qui lui sont donnés.

Je salue aussi la méthode. Cette méthode, c'est la démocratie, selon la volonté du Président. Vous la mettez en œuvre à travers le dialogue avec le Parlement, grâce à la mission d'information qui va être constituée, et le dialogue avec le peuple, avec la grande enquête que vous lancez dans toutes les mairies de France. Je crois d'ailleurs que cette méthode vaut mieux qu'un référendum. Même si le comité stratégique s'est réuni dans le secret, sans que nous puissions véritablement, nous, élus, travailler avec lui, même s'il a disposé de huit mois alors que nous ne disposerons que de deux, le chantier est ouvert. Nous vous ferons part de nos inquiétudes, de nos critiques, de nos propositions, et nous en ferons beaucoup lorsque nous aurons à discuter des deux projets de loi que vous nous présenterez.

Ce chantier, qui est formidablement divers, où les frontières ne sont pas partisans et qui part d'un consensus, doit aboutir à un consensus.

Quels en sont les principes ? J'en vois cinq : l'esprit de défense, l'égalité, l'efficacité, l'emploi et l'Europe.

Premier principe, préserver l'esprit de défense.

Ne brocardons pas la conscription ! Depuis Valmy, il y a une relation mystérieuse et intense entre le peuple et son armée. Cette relation est faite certes de contraintes et de devoirs, mais aussi de droits. Au fond, la conscription, c'était le peuple dans l'armée et l'armée dans le peuple.

Nous allons tout remettre en chantier. Soit ! Cela correspond à l'esprit de modernité devant le XXI^e siècle. Mais il faut prendre deux précautions : premièrement, ne pas donner de faux espoirs à la jeunesse et ne pas lui donner le sentiment qu'elle va s'affranchir d'un seul coup de l'ensemble de ses obligations ; deuxièmement, ne pas couper tout lien entre le citoyen et le contribuable qui, en quelque sorte, déléguerait à d'autres, par l'impôt monétaire, le soin d'assumer sa liberté. Il faut de ce point de vue faire preuve d'imagination.

Deuxième principe : rétablir l'égalité.

La conscription aujourd'hui, c'est vrai, n'est ni tout à fait égale, ni tout à fait juste, ni tout à fait universelle. Faisons en sorte, quelle que soit la forme nouvelle de service national que nous déciderons, qu'il s'agisse d'un embryon de conscription, du service national civique obligatoire ou du service national civique optionnel, qu'il y ait un dogme essentiel, celui de l'égalité, l'égalité absolue de tous les jeunes Français qui seront amenés à observer la loi nouvelle. Rien ne serait pire, en effet, mes chers collègues, que d'avoir remplacé une inégalité par une autre, qui serait encore plus durement ressentie.

M. Jean-Michel Boucheron. Tout à fait !

M. Olivier Darrason. Troisième principe : accroître l'efficacité de l'armée.

C'est, si j'ai bien compris, l'une des raisons essentielles de cette réforme, qui ne serait motivée par aucune contrainte budgétaire, ou si peu. J'ai quelques doutes là-dessus, mais je veux y croire, ne serait-ce qu'institutionnellement.

Mais alors, monsieur le ministre, à partir du moment où nous aurons décidé ce que sera le format de l'armée, ce que seront ses principes de fonctionnement, que nous ne connaissions plus de plan d'adaptation du format sous des prétextes budgétaires, que nous ne connaissions plus de modification du schéma d'emploi des forces sous des prétextes budgétaires, en quelque sorte que Bercy ne soit plus prédominant rue Saint-Dominique.

Il faudra aussi être cohérent dans les choix, et je voudrais en donner un exemple. Priorité à la projection, dit-on. On a parlé des moyens de transport. Il faut naturellement participer à l'ATF. Je sais que vous avez des contraintes budgétaires et que vous essayez de voir comment on peut réduire les coûts. Ne le faisons pas au prix d'une réduction des spécifications, cela me paraît absolument essentiel. Ne le faisons pas non plus à travers des allongements de programmes sur les planifications. Que l'ATF, en quelque sorte, ne soit pas « l'avion de transport furtif », et que le NH 90 soit réalisé le plus rapidement possible, sans que ses spécifications soient dénaturées.

Le quatrième principe, c'est la priorité à l'emploi.

L'emploi de la défense, c'est la défense de l'emploi, ai-je coutume de dire. Dans les investissements que nous faisons, nous ne sommes soumis, nous Français, ni à Bruxelles, ni à Blair House. Et je suis un peu inquiet quand je vois les récents rapports de la Commission où

l'on semble déjà accepter une certaine ouverture de frontière à des compétiteurs étrangers venus d'outre-Atlantique envers lesquels il faut être particulièrement attentifs.

La recherche, les emplois stratégiques, la haute technologie, voilà quelles doivent être les priorités.

J'ai quelques inquiétudes quand je pense aux restructurations de Thomson, d'Aérospatiale, de Dassault. Il faut qu'il y ait un plan industriel, avec les programmes qui sont derrière – programmes sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir avec la loi de programmation – et pas seulement un plan financier et un plan de management.

Pour cela, il y a notamment trois conditions.

La première, c'est qu'il y ait en quelque sorte une priorité à l'exportation. Faisons attention de ne pas gâcher, en retardant certains programmes comme celui du Rafale – et j'aurai l'occasion, en tant que rapporteur du budget de l'armée de l'air, d'y revenir lorsque nous discuterons de la loi de programmation – toutes les chances de cet avion à l'exportation. Aujourd'hui, c'est l'une des conditions de l'emploi. Veillons à ne pas manquer cette opportunité.

Faisons en sorte aussi que l'enveloppe budgétaire soit stable. Vous avez pris des engagements. J'espère qu'ils seront traduits dans des règles financières et budgétaires nouvelles, qui devront s'adapter à celles du Parlement, comme l'annualité, qui est le fondement de la démocratie. Je pense que, de ce point de vue, nous pouvons espérer des modifications.

Faisons enfin en sorte que les mesures d'accompagnement qui seront prévues à travers ce grand chantier des restructurations soient une grande œuvre, c'est-à-dire qu'on y attache tous les moyens nécessaires, et que ce que l'on voit quelquefois distribué sur les marchés de nos villes comme étant le compte rendu de réunions administratives ne soit pas considéré demain comme la doctrine. Il y aurait de fort risques pour l'emploi et pour les restructurations.

Dernier principe : construire l'Europe.

La défense de la France sera demain européenne, ou elle ne sera pas. De plus en plus, la défense de notre pays se passe aux frontières de l'Europe, et personne ne vous soupçonnera d'envoyer des corps expéditionnaires. S'impose de plus en plus une industrie intégrée, à travers des entreprises européennes dans lesquelles la France doit naturellement avoir une part prépondérante. L'intégration passe aussi par les armées.

Mais il faut aussi une priorité française. Nous avons, en effet, grâce aux investissements réalisés depuis des décennies, un niveau d'excellence technologique que n'ont pas ou que n'ont plus nos voisins, et que nous ne pouvons pas gâcher aujourd'hui. C'est un devoir que nous impose l'histoire, après des siècles et des siècles de combats et de sacrifices.

Il faut, dans quelques domaines précis, conserver notre prédominance : les missiles ; les satellites, et vous savez à quel point les salariés des établissements concernés sont inquiets aujourd'hui ; l'aéronautique – nous aurons l'occasion d'y revenir. Il y aura, demain, un centre d'essais en vol européen. Pourquoi ne pas faire en sorte que la France en soit le siège ? Faisons aussi en sorte que, de plus en plus, par une concertation au sein du pilier européen de l'OTAN, notre arme nucléaire soit mise à la disposition de l'Europe. Préservons notre indépendance à travers l'interdépendance, réfléchissons à des structures plus souples, plus opérationnelles.

Monsieur le ministre, nous partons d'un consensus. A travers ce cycle long, à travers ces chantiers, retrouvons le consensus qui, de l'opposition à la majorité, fait le fondement de notre pays et donne aux citoyens le sentiment d'être Français.

Je crois profondément au redressement. C'est le premier chantier du Président. C'est l'un des plus lourds. En tant que ministre qui le mettra en œuvre, vous avez une responsabilité toute particulière. Les Français et leurs représentants seront attentifs, actifs, exigeants, sans complaisance ni condescendance, mais participeront avec vigueur, espoir, et avec une grande foi. Ne la décevez pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. La défense est la raison même de l'Etat, disait le général de Gaulle en juin 1952 à Bayeux, ainsi que l'a rappelé ce matin le Premier ministre, Alain Juppé.

Même si l'expression « défense de la patrie » a un petit côté Paul Déroulède, elle doit rester profondément enracinée dans nos cœurs et dans nos esprits.

La France a pu, de siècle en siècle et jusqu'à aujourd'hui, maintenir le rayonnement de son génie militaire. L'image du citoyen en armes pour défendre sa patrie est dans toutes les mémoires, et c'est d'ailleurs pour la patrie que se sont levés les soldats de Valmy.

Mais la défense de la France ne peut plus être conçue d'une façon étroite, elle doit être envisagée d'une manière européenne et internationale, et la réforme de nos armées est une nécessité pour entrer dans le troisième millénaire.

On ne peut pas oublier que le réveil actuel des cultures et des appartenances provoque des conflits et suscite des craintes de conflits.

Il nous faut une armée au service de la nation au sens même où l'entendait Renan. La nation, disait Renan, est comme l'individu, c'est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement, d'un passé héroïque de grands hommes et de gloire. Voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale.

Il nous faut rassembler dans la défense de la nation les hommes, les outils et les esprits, et c'est au nom de la défense nationale que les soldats de Valmy ont été de vaillants soldats.

La réforme voulue par le Président de la République est d'une ampleur sans précédent, et je veux rendre hommage au courage et à la lucidité de Jacques Chirac, père fondateur de l'armée de demain.

Mais comment se fera le recrutement ? L'obligation militaire et le volontariat sont les deux formes de l'enrôlement. S'agira-t-il d'une conscription obligatoire ou d'un volontariat ? A mon sens, il ne faut pas rompre le pacte républicain et briser les liens de la nation avec son armée. On peut concevoir la conscription obligatoire au profit d'un service militaire rénové. En effet, le service d'obligation correspond à une conception démocratique, en permettant un brassage social et l'expression d'un pluralisme d'opinions. C'est une école des citoyens où les hommes et les femmes vivent dans la fraternité, au-delà des races et des classes.

Nous devons conserver ces valeurs fondamentales que sont l'esprit de défense, le respect du drapeau, l'émotion à l'écoute de l'hymne national, le respect des associations patriotiques.

Il faut également disposer d'un corps de réservistes important, bien entraînés et « recyclés » d'une manière constante en cas de besoin.

En tant qu'élue d'une ville de garnison, Tarascon, avec sa caserne, son centre de sélection n° 9 et son centre mobilisateur du 27^e régiment de tirailleurs algériens, en tant qu'élue consultée dans la cadre du débat national sur le service militaire, je voudrais, monsieur le ministre, vous conter une petite histoire. En 1692, la propriétaire d'un petit jardin planté d'arbres fruitiers fut expropriée de son terrain pour que l'on puisse y construire une caserne. La brave dame refusa. Les Tarasconnais, fort en colère, se mobilisèrent – il y eut même de véritables émeutes – et coupèrent les arbres en criant : « Nous voulons une caserne ! Nous voulons nos militaires ! » Et, depuis 1692 jusqu'à aujourd'hui, monsieur le ministre, nous avons eu des régiments prestigieux : jadis, des régiments de dragons et de hussards ; aujourd'hui, un centre mobilisateur et un centre de sélection.

Cela montre à quel point nous sommes attachés à l'armée et à la défense de la patrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien que député d'Orange, ville marquée par la présence de la légion étrangère et d'une base aérienne, j'aborderai un autre sujet : celui des réservistes et de leur rôle au sein de notre armée.

A un moment où le monde change, où les équilibres géostratégiques bougent et où, par conséquent, les concepts de défense évoluent, à un moment où le Président de la République tire fort justement les enseignements de cette évolution en annonçant une réforme et une restructuration des forces d'active, il convient de ne pas laisser sur le bord du chemin les réservistes, de ne pas oublier l'importance d'une force de réserve significative. Or les réservistes sont inquiets, car on parle peu d'eux. Pourtant, leur rôle est primordial à deux niveaux.

Sur le plan stratégique d'abord. Une armée professionnalisée ne pourra faire l'économie d'une réserve qualifiée, compétente et motivée. En effet, l'armée nouvelle devra disposer de ressources de complément, indispensables dès le temps de paix et lors de toute crise de quelque importance. Ces ressources doivent être constituées principalement par les forces de réserve. Pour ce faire, il faut se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans le livre blanc sur la défense de 1994.

Notre réserve doit être plus réduite, plus disponible et mieux instruite. Elle doit accorder la priorité aux cadres volontaires, qui seront de véritables professionnels à temps partiel. Ainsi sera-t-elle en mesure d'intervenir dans le cadre d'un éventail élargi de missions, que ce soit en matière de défense terrestre, d'intervention – armée ou non –, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national, ou bien encore en cas de catastrophe naturelle.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse. Elu du Haut-Vaucluse, ma circonscription dans laquelle se trouvent Vaison-la-Romaine, Valréas, Bollène a eu à déplorer de très nombreuses catastrophes. Et si, à une certaine époque, nous pouvions compter sur la présence du 7^e régiment du génie d'Avignon, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Or l'armée a apporté, dans les circonstances dramatiques que nous avons connues, une aide essentielle

aux populations. Désormais, ce sera impossible. Des réserves fortes peuvent, dans des circonstances dramatiques, apporter un réconfort à la population.

Il y a une place pour les réservistes dans notre future armée. Les cadres de réserve lui conféreront une flexibilité et une capacité d'adaptation en effectifs et en compétences techniques, notamment pour des savoir-faire qu'une armée de métier ne peut entretenir en permanence dans ses rangs et dont le besoin se fait particulièrement ressentir lors d'opérations ponctuelles.

Seulement, ce « renouvelé » du réserviste ne sera possible qu'à deux conditions.

D'abord, il faut lui conférer un véritable statut. A l'occasion de ses activités militaires, le réserviste doit en particulier être protégé contre le licenciement. En outre, il doit être assuré du maintien de sa rémunération ainsi que de sa protection sociale. Il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture entre les différents régimes dont il peut relever.

Il convient également d'instaurer un type de contrat de travail permettant au réserviste salarié d'exercer ses activités militaires en temps de paix. De même doivent être prévues une compensation financière suffisante, pour lui-même ou pour son employeur, ainsi qu'une indemnisation d'empêchement d'exercice pour les réservistes exerçant une profession libérale, artisanale ou commerciale.

La seconde condition de ce « renouvelé » des réservistes est la réalisation d'une parfaite osmose entre l'active et la réserve. Cela nécessite la mise en œuvre de mesures destinées à assurer l'égalité de traitement entre réservistes et militaires d'active, notamment, bien sûr, lors des activités menées en commun.

La seconde raison pour laquelle il est nécessaire de préserver une réserve dans notre armée tient au rôle que celle-ci joue dans la diffusion et l'entretien du sentiment patriotique de nos concitoyens, sentiment dont l'expression et la défense ne sont pas et ne doivent pas être la chasse gardée d'un certain parti extrémiste, mais qui sont, au contraire, l'affaire de tous, car elles constituent le socle de notre cohésion sociale et le ciment de notre nation, sentiment que la fin annoncée du service national va rendre de plus en plus difficile à concrétiser auprès d'une certaine jeunesse.

Or, dans ce domaine, les réservistes servent en temps de paix de lien entre l'armée et la nation. Retournés à la vie civile, ils ont eu, durant leurs périodes de rappel, un contact privilégié avec l'institution militaire. En cela, ils participent, dans leur milieu professionnel, familial et social, au maintien de l'esprit de défense, qui doit être, dans chaque démocratie, le garant de la volonté collective, de la protection de ses valeurs et de son identité territoriale.

Certes, la menace d'une agression frontale et massive de notre territoire s'éloigne peu à peu. Cependant subsiste chez nos concitoyens l'idée selon laquelle, en cas de guerre, non seulement toute l'armée dite d'active, professionnels et militaires du contingent, assumerait ses responsabilités – cela va de soi –, mais aussi qu'elle serait renforcée et appuyée par ceux qui, ayant déjà servi et donc possédant déjà des compétences et une expérience, pourraient jouer un rôle déterminant dans l'organisation de notre système de défense, dans le soutien des forces engagées et dans la défense du territoire.

C'est cela l'idée forte de « la nation en armes », idée dont procède la conception même de notre système de réserve. Or cette idée, monsieur le ministre, mes chers collègues, n'est ni archaïque ni dépassée ! De grands pays,

dont la qualité et le grand professionnalisme de l'armée sont reconnus par tous, continuent de l'appliquer. Je pense notamment aux Etats-Unis et à leur fameuse garde nationale, qui constitue, en fait, une véritable seconde armée.

La garde nationale, constituée de citoyens, est apte à intervenir en cas de coup dur ou de menace grave contre les intérêts des Etats-Unis. Elle est capable de se substituer en période agitée à l'armée d'active dans certaines missions de soutien assumées par l'armée professionnelle en temps de paix. Il faut aller vers cet objectif, vers une armée certes professionnalisée mais soutenue aussi par des réserves qualifiées, opérationnelles et en nombre suffisant. Il y va de l'avenir de notre nation, en ce qui concerne tant son existence physique que sa cohésion morale ou sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à remercier les nombreux orateurs qui se sont exprimés et qui ont montré tout l'intérêt qu'ils portaient à ce débat. Je remercie particulièrement le président de la commission de la défense, Jacques Boyon, car, si ce débat s'est tenu, on le doit en grande partie à son souhait affirmé d'un dialogue constructif entre l'exécutif et le Parlement.

Mes remerciements s'adressent aussi à Philippe Briand, François Guillaume et François Léotard, qui ont apporté le soutien des groupes de la majorité à la réforme engagée par le Président de la République.

La qualité, la hauteur de vue qui ont caractérisé les propos tenus aujourd'hui par l'ensemble des orateurs montrent l'attachement que la représentation nationale porte à la politique de défense de notre pays. Le Gouvernement, vous le savez, tiendra le plus grand compte des avis qui viennent de lui être donnés, notamment pour préparer le projet de loi de programmation et pour engager le grand débat sur le service national.

Je retiendrai, en premier lieu, que nombre d'éléments de la réforme qui s'engage font déjà l'objet d'un large consensus ; ce sera le premier point de mon propos. Je m'efforcerai ensuite de répondre à certaines des préoccupations qui se sont exprimées. J'apporterai enfin une modeste contribution au débat sur le service national – mais ce n'est que le début – débat dont le Premier ministre vous a exposé ce matin les modalités.

Au-delà des clivages partisans, un consensus se dessine sur le passage à une armée professionnelle, sur la nécessaire dimension européenne de notre politique de défense et sur la restructuration indispensable de notre industrie de défense.

Premier élément du consensus : le passage à une armée professionnelle.

Efficacité, rapidité, disponibilité, modularité, souplesse : ces expressions disent assez ce que notre pays peut attendre du passage d'un modèle d'armée à un autre. Certains, cependant, ont rappelé les qualités de la conscription, notamment François Léotard, Jean-Michel Boucheron, Bruno Retailleau, et j'ai écouté leurs interventions avec beaucoup d'attention. De leurs propos, je retiens que ce n'est pas tant la professionnalisation des armées qui suscite leurs réticences que la crainte de voir se dissoudre ce lien – qualifié par certains de magique – qui unit, par le biais du service militaire, le citoyen à la communauté nationale.

Or, c'est précisément de la forme que pourrait prendre un nouveau service national que le pays tout entier est appelé à débattre, et je souhaite que, tous ensemble, nous mettions tout en œuvre pour conserver ce lien.

La dimension européenne de notre politique de défense est le deuxième élément du consensus qui se dégage aujourd'hui. C'est l'un des axes majeurs des orientations arrêtées par le Président de République. Le Premier ministre en a décrit toute la dimension.

Je partage le point de vue de François Guillaume sur les trois cadres d'intervention des armées françaises : national, européen et atlantique. J'espère que la conférence intergouvernementale et les négociations engagées avec nos alliés sur la rénovation de l'OTAN permettront l'affirmation claire de l'identité européenne en matière de défense.

Rien ne nous sépare, me semble-t-il, des orateurs du parti socialiste, en particulier de M. Boucheron et de M. Quilès, dans notre volonté d'obtenir une « européanisation », si je puis employer ce terme barbare, des organes politiques et militaires de l'Alliance. Mais pour parvenir à ce nouvel équilibre dans le temps, encore faut-il être présent au sein de l'Alliance pour faire valoir notre point de vue ! L'action conduite par le Gouvernement s'inscrit dans le prolongement des premières inflexions de 1993 et de 1994.

Je souhaite à cet égard rassurer François Léotard qui s'interroge sur la compatibilité du corps européen avec la professionnalisation de nos forces. La structure du corps européen permet parfaitement d'accueillir des unités professionnelles, ce qui accroîtra son efficacité opérationnelle. Nos engagements demeurent inchangés et nous avons déjà engagé avec les Allemands une réflexion sur une approche conjointe de cette question.

Aux plans politique et militaire, comme dans le domaine de l'industrie, l'Europe de la défense est pour nous une priorité majeure.

Troisième élément du consensus : la nécessité impérieuse d'adapter notre industrie de défense. Je ne reprends pas les termes du constat qui a été dressé devant vous par de très nombreux orateurs, dont François Guillaume et Patrice Martin-Lalande. Je me bornerai à rappeler ce que j'ai déjà indiqué ce matin : GIAT Industries vient d'être partiellement recapitalisée ; la direction des constructions navales recherche les moyens permettant d'améliorer sa compétitivité ; Thomson SA sera privatisée pour constituer un pôle électronique fort et cohérent ; Aérospatiale et Dassault se rapprocheront pour donner naissance à un grand pôle aéronautique.

Tous les chantiers ouverts ces derniers mois montrent que, dans le domaine de l'organisation de l'industrie de l'armement, l'heure du passage à l'acte a sonné. Ce processus est normal et s'explique par l'âpreté de la compétition commerciale, l'agressivité dont elle est marquée, l'accroissement de la concurrence internationale. C'est pourquoi notre industrie de défense n'a d'autre issue que de se concentrer sur des pôles d'excellence et de jouer la carte de l'Europe.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les trois points de consensus que je voulais souligner. Ils serviront de base au débat et à la réflexion que, tous ensemble, nous allons engager dans les prochains mois.

J'en viens aux interrogations exprimées par plusieurs intervenants sur divers aspects de la réforme de notre outil de défense annoncée par le Président de la République. Je les regrouperai autour de six thèmes : l'évolution de notre stratégie, les programmes d'arme-

ment, l'accompagnement économique et social de la réforme, le coût de cette réforme, la future loi de programmation et la place des réserves dans le nouveau dispositif.

En ce qui concerne l'évolution de notre stratégie, je voudrais faire quatre remarques préalables.

Monsieur Boucheron, le choix du missile M 51 répond à la volonté du Président de la République de garantir la crédibilité et la suffisance de notre force de dissuasion pour plusieurs décennies. Je n'aurai de cesse de rappeler que l'ultime campagne d'essais nucléaires et la mise au point des missiles de notre force de dissuasion n'ont pas été faites pour nous, mais pour nos enfants, et le choix du M 51 a été effectué non pour aujourd'hui, mais pour préserver l'avenir.

En second lieu, je remercie François Léotard d'avoir salué les principales mesures de notre politique nucléaire. Celles-ci relèvent des premiers actes du Président de la République et elles ont, je crois, marqué de manière déterminante le septennat qui est engagé.

Troisièmement, je précise que le démantèlement du Hadès et la fermeture de Pierrelatte constituent bien un choix de l'actuel Président de la République et que nous assumons avec lui la totalité de ce choix.

Quatrièmement, j'indique à Pierre Pascallon que notre composante aéroportée sera équipée de plusieurs dizaines de missiles ASMP améliorés, dits ASMP plus.

J'ajouterai deux précisions concernant l'évolution de notre stratégie : la première est relative à la fonction de projection, la seconde à la mission de protection du territoire.

La fonction de projection a suscité beaucoup de commentaires. A ceux qui, comme Paul Quilès, s'inquiètent d'une dérive « expéditionnaire », je demande de ne pas céder à la caricature. La défense est chose trop sérieuse pour susciter ce genre de réflexion.

Faut-il reprocher à la France de vouloir défendre plus efficacement des valeurs et des vies humaines, en Bosnie ou ailleurs ? Faut-il renoncer à faire face aux nouveaux besoins militaires qui sont apparus à travers l'analyse stratégique ? Ne serait-ce pas accepter de s'assimiler aux pays qui abdiquent leurs responsabilités internationales ou décident de confier leur sécurité à des tiers ?

La France ne doit-elle pas assumer totalement son rôle de puissance garante de valeurs, comme elle l'a été tout au long de son histoire et comme elle doit le rester ?

Concernant la mission de protection du territoire, je précise au président Boyon que l'augmentation de 5 p. 100 des effectifs de la gendarmerie s'accompagnera d'un redéploiement important. Il permettra, grâce à un recours plus systématique au personnel civil et aux corps militaires d'administration dans les emplois de soutien, d'accroître les effectifs opérationnels de l'arme. Mais nous aurons sans doute l'occasion de débattre encore de ce point, car c'est là un axe important de la politique définie par le Président de la République.

J'apporterai maintenant quelques précisions sur les programmes d'armement.

En ce qui concerne l'ATF, il est nécessaire de disposer de moyens de projection : M. le président de la commission de la défense, M. Léotard et M. Darrason l'ont fort justement souligné. « Quelle est la position du Gouvernement ? », me demanderez-vous. Elle est claire. Nous souhaitons un avion de transport futur, mais pas à n'importe quelle condition.

Nous voulons profiter du lancement de ce programme pour obtenir des évolutions que vous êtes nombreux à avoir demandées depuis un certain nombre de mois ou d'années : l'émergence d'une industrie européenne de l'aéronautique et la définition d'une politique européenne, non seulement au niveau de l'offre, mais aussi de la demande, c'est-à-dire des commandes de matériels et d'équipements qui seront passées par les différents pays d'Europe.

Mais nous voulons aussi que les développements, les études et les mises au point qui ont été effectuées pour l'aviation civile puissent servir à l'aviation militaire.

M. François Guillaume et M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Nous souhaitons également que l'avion de transport futur soit non pas un produit par trop complexe qui ne serait pas à la hauteur de nos possibilités financières, mais un avion adapté à la plupart des missions qui lui seront confiées, que son prix corresponde à nos capacités financières et nous permette d'exporter et de concurrencer les produits mis sur le marché par nos amis Américains.

Tel est le sens de notre démarche. Nous constatons qu'elle a déjà abouti pour partie. En effet, Aérospatiale a fait des avancées et a précisé qu'elle avait réalisé des économies pour le coût de développement et proposé une nouvelle répartition de la charge financière.

L'unique souhait du Président de la République et du Gouvernement français est de pouvoir acheter européen pour l'avion de transport futur, mais à des conditions nous permettant de faire progresser à la fois l'industrie européenne et la construction de l'Europe de la défense.

La construction d'un second porte-avions, pour sa part, est un objectif à inscrire en planification, je tiens à rassurer Bertrand Cousin et Charles Cova sur ce point. Certains m'ont demandé de l'inscrire dans la loi de programmation. Très franchement, cela n'est pas possible, et ce serait même illogique, car le porte-avions *Charles-de-Gaulle* sera mis en service en 2000 ou 2001, alors que la loi de programmation prendra fin en 2002. Nous construirons le second porte-avions dans le cadre de la planification dès que la situation économique le permettra.

Le développement du Rafale sera poursuivi à un rythme soutenu et seules les cadences de livraison et les dates d'entrée en service seront aménagées pour tenir compte des ressources financières disponibles.

Le Rafale équipera le porte-avions *Charles-de-Gaulle* en l'an 2000 et sa montée en puissance dans l'armée de l'air est prévue à partir de 2005, les premiers appareils étant livrés dès 1999 pour favoriser l'exportation, comme le souhaite le président Jacques Boyon et M. Darrason.

Je précise que, s'il n'est pas possible de donner satisfaction à la demande de créer un escadron pour faciliter l'exportation, les premiers appareils livrés serviront de locomotives pour l'exportation.

Les missiles de croisière précis à longue portée, dont Jacques Baumel et François Léotard ont rappelé à juste titre toute l'importance dans le nouveau contexte, constitueront l'un des principaux armements de nos avions de combat.

En ce qui concerne notre flotte de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, je confirme que le calendrier de leur renouvellement situe la date de commande du quatrième bâtiment de nouvelle génération en deuxième

partie de la programmation. La construction de ce quatrième SNLE se fera sans rupture du plan de charge de l'établissement de la DCN de Cherbourg.

Pour ce qui est de notre politique industrielle, je confirme à l'intention de Pierre Favre le souci du Gouvernement de consolider le tissu d'équipementiers exceptionnel, diversifié et innovant, dont la France dispose. Nous prendrons à cet effet des initiatives dans le cadre des plans économiques d'accompagnement, car nous souhaitons que, dans les bassins d'emploi qui seront concernés par des restructurations, puisse être mise en œuvre une politique de redéploiement industriel, pratiquée ce que l'on appelle « l'essaimage industriel ».

En réponse aux interrogations de Serge Lepeltier, je peux rappeler que Bernard Leroy, à qui le Premier ministre a confié une mission au sujet des PME de l'industrie d'armement, prépare diverses dispositions. Elles devraient prévoir les modalités de transfert et d'échange de compétences entre les centres d'expertise de la DGA et le monde de l'entreprise.

J'en viens aux mesures d'accompagnement économique et social de la réforme, évoquées par de très nombreux orateurs, notamment par Alain Marsaud et Serge Lepeltier.

Ces mesures seront d'abord destinées aux personnels concernés par les restructurations, personnels civils et militaires des armées, personnel de droit public ou de droit privé des entreprises de défense.

Il s'agira ensuite de mesures de soutien à la réduction du temps de travail et de concours apportés aux plans sociaux qui seront mis en œuvre par les entreprises de défense.

Il s'agira enfin d'aides à la création d'activités de substitution dans les bassins d'emploi concernés par les restructurations militaires ou industrielles.

Je puis vous l'assurer, le Président de la République et le Gouvernement ont pris toute la mesure de l'importance qui s'attache à chacun de ces trois volets de l'accompagnement de la réforme, et je voudrais aborder plus particulièrement deux points en réponse aux interventions.

Jean-Claude Asphe et Pierre Pascallon se sont interrogés à juste titre sur les mesures dont bénéficieront les personnels des armées. Je suis à même de leur préciser que l'accueil de militaires dans la fonction publique de l'Etat sera favorisé par un recours plus intensif au mécanisme de la loi dite 70-2.

Des réflexions sont également conduites pour évaluer les perspectives de carrière offertes par la fonction publique territoriale aux anciens militaires.

Enfin, l'aide dont bénéficient les cadres qui souhaitent partir vers le secteur privé – ce que l'on appelle le « pécule », auquel le président Boyon a fait référence – devrait être fortement revalorisée, comme l'a indiqué le Premier ministre.

Je veux par ailleurs affirmer à nouveau le caractère prioritaire des mesures dont pourront bénéficier les régions touchées par les restructurations ; Patrice Martin-Lalande a souligné à la tribune et devant la commission de la défense l'importance des efforts qui devront être consentis dans ce domaine.

Jusqu'à présent, vous le savez, l'aide aux bassins d'emploi était limitée pour l'essentiel aux crédits du Fonds pour les restructurations de la défense, le FRED, qui a notamment pour vocation d'aider à la restructuration des entreprises militaires. Le FRED est doté par la loi

de finances initiale pour 1996 de 110 millions de francs d'autorisations de programme ; ces crédits seront augmentés dès cette année.

Ces actions seront complétées par des aides à l'emploi qui seront gérées par le délégué interministériel aux restructurations, lequel sera placé auprès du ministre de la défense. Elles permettront de doter les sociétés de conversion des moyens qui leur seront nécessaires pour jouer un rôle actif dans chaque bassin d'emploi concerné par les restructurations.

Plusieurs orateurs ont demandé que l'analyse soit faite bassin d'emploi par bassin d'emploi, site par site, établissement par établissement. Il en sera bien ainsi.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. En outre, j'ai demandé que tous ceux qui auront la charge de procéder aux restructurations, non seulement le futur délégué interministériel aux restructurations mais aussi les responsables régionaux, les responsables de sites et ceux qui suivront ces restructurations dans les établissements, d'étudier cas par cas les situations particulières des personnels et de leur famille. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mais l'Etat ne sera pas le seul à consentir des efforts. Les crédits européens KONVER, ceux des collectivités locales dans leur domaine de compétence – et, en tant que président du conseil régional, je sais de quoi je parle – ainsi que les crédits des entreprises industrielles concernées seront également mobilisés.

Conformément à l'engagement que j'ai pris auprès du président de la commission, l'ensemble de ces mesures d'accompagnement sera annoncé au plus tard lors du dépôt du projet de loi de programmation, auquel elles seront annexées.

Aux questions qui ont été posées par Alain Marsaud, Daniel Colin et Didier Boulaud sur le calendrier et les modalités d'annonce des restructurations militaires, j'apporterai des réponses précises.

Oui, il y aura concertation sur les mesures d'accompagnement et de reconversion.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Oui, il y aura recherche d'un équilibre entre régions, entre départements et entre villes.

Oui, des délocalisations seront envisagées et mises en œuvre.

M. Michel Meylan et M. Pierre Favre. Très bien !

M. le ministre de la défense. Oui, il y aura une annonce globale pour toute la période de programmation en ce qui concerne l'architecture générale du projet. Mais, pour ce qui est des mesures détaillées, je confirme qu'elles seront annoncées par tranches bisannuelles.

Je dirai sur le ton de la plaisanterie qu'il ne faut pas me demander d'annoncer toutes les décisions six ans à l'avance et me reprocher ensuite de les annoncer trop tôt. Qu'il ne faut pas me demander d'annoncer toutes les décisions six ans à l'avance et exercer ensuite des pressions multiples sur les services du ministère pour que les mesures soient révisées ou remises en cause.

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. le ministre de la défense. Pour des raisons de sagesse et d'efficacité, nous annoncerons donc, je le répète, l'architecture générale pour les six ans à venir, et les mesures détaillées par tranches bisannuelles.

Jacques Boyon, Jacques Baumel, Jean-Michel Boucheron et Paul Quilès se sont interrogés sur le coût de la réforme. Passer d'un modèle d'armée à un autre au moment où notre pays n'a pas d'autre choix que de réduire vigoureusement ses déficits publics constitue assurément un défi.

Ce défi, le Président de la République a décidé de le relever pour ne pas différer davantage l'adaptation de notre appareil de défense, car de cette adaptation dépend le rayonnement de notre pays.

Sans prétendre épuiser le sujet, je voudrais vous dire ma conviction que ce pari du Président de la République peut être tenu.

A ceux qui ont évoqué le coût de la professionnalisation, j'indique qu'avec un format globalement réduit de 25 p. 1000 l'armée professionnelle sera sensiblement moins coûteuse que l'actuelle armée mixte.

Au lieu des 205 milliards de francs découlant de la programmation 1995-2000 pour le fonctionnement et l'équipement de l'armée de conscription que nous connaissons aujourd'hui, le coût de l'armée professionnelle sera en effet de 185 milliards de francs constants 1995 au cours de chacune des six prochaines années. Je précise que cette enveloppe de 185 milliards inclut aussi le coût des formes strictement militaires du nouveau service national, que ce service soit obligatoire ou volontaire. Par rapport à la situation actuelle et malgré les charges résultant du passage d'un modèle à l'autre, l'Etat économisera donc chaque année une vingtaine de milliards sur le budget du ministère de la défense.

Quant aux mesures d'accompagnement économique et social des restructurations, je peux confirmer, à l'intention du président Boyon et d'Arthur Paecht, que seules les mesures concernant directement les personnels de la défense et les crédits du FRED seront pris en charge par le budget du ministère de la défense.

M. Patrice Martin-Lalande. Excellent !

M. le ministre de la défense. Le ministère assurera, en effet, le financement des mesures transitoires qui devront être prises pour favoriser le départ des cadres qui le souhaiteront, pour compenser les effets de la mobilité accrue qui sera imposée aux militaires et à leurs familles, et pour inciter un nombre suffisant de jeunes Français à s'engager dans les forces armées. Par ailleurs, la défense participera avec le FRED, comme elle le fait actuellement et depuis plusieurs années, à la reconversion des sites militaires.

En revanche, les autres mesures d'accompagnement des restructurations seront prises en charge, pour ce qui concerne l'Etat, par les autres départements ministériels. C'est le cas, naturellement, de la contribution de l'Etat aux plans sociaux décidés par les entreprises, qui sont de la compétence du ministère du travail et des affaires sociales. C'est aussi le cas des financements apportés aux sociétés de conversion pour la création d'emplois, qui seront pris en charge par le budget général de l'Etat mais qui ne s'imputeront en aucun cas sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement des armées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

S'agissant, enfin, de la recapitalisation des entreprises publiques de défense, je tiens à rappeler, pour éviter toute confusion que la similitude de chiffres pourrait faire apparaître, qu'elle est tout à la fois indispensable et indépendante de la réforme en cours et qu'elle incombe au demeurant au seul ministère de l'économie et des finances.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les quelques précisions que je voulais vous donner. J'ajoute, à l'intention du président Jacques Boyon qui m'a demandé cette précision, que le BRCD n'est pas inclus dans les 185 milliards que j'ai évoqués.

J'en arrive maintenant à la future loi de programmation, sur laquelle vous êtes nombreux à m'avoir interrogé. Vous en connaissez les contours, que je vous ai présentés ce matin. A l'exception des pensions, l'ensemble des moyens mis à la disposition de nos forces armées seront programmés pour la première fois dans une loi. Je vous rappelle également qu'à la différence de la précédente programmation, le projet dont vous serez saisis à la mi-mai inclura l'évolution des autorisations de programme inscrites au budget d'équipement militaire. Mon souhait est, en effet, de développer les commandes pluriannuelles d'équipements parce qu'elles constituent une garantie pour les entreprises et une source d'économie pour les armées.

M. Michel Meylan. Très bonne chose !

M. le ministre de la défense. Je crois que la commission de la défense nationale le réclame depuis des années.

M. Yves Bonnet. Tout à fait !

M. le ministre de la défense. François Léotard, Yves Bonnet et Arthur Paecht se sont demandé si, une fois votée, la nouvelle loi de programmation pourrait être respectée. Je comprends qu'ils nourrissent quelque doute à ce sujet puisque aucune loi de programmation militaire n'a été intégralement appliquée, depuis les années 70. Cela étant, à aucun moment, depuis le départ du général de Gaulle, la situation ne s'est présentée aussi favorablement.

La programmation sera-t-elle respectée ? Le Président de la République a lui-même répondu à cette question en indiquant, le 23 février dernier, devant les cadres de la défense, qu'il s'en portait garant, qu'il y veillerait personnellement. L'engagement du Président de la République signifie que, établi sur des bases réalistes, le budget du ministère de la défense ne sera plus la « variable d'ajustement » du budget de l'Etat,...

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... qu'il sera dorénavant traité comme les autres budgets et que les mesures visant à le réguler ou à le réduire seront soumises à l'approbation du chef de l'Etat.

M. Pierre Favre et M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. J'en viens à la place des réserves dans le nouveau dispositif.

Plusieurs d'entre vous, MM. Mariani, Teissier, Warhouver et Mme Thérèse Aillaud notamment, se sont interrogés sur l'avenir des réserves et leur rôle dans une armée professionnalisée. Les exemples étrangers sont là pour témoigner que professionnalisation et existence de réserves se posent non pas en termes antagonistes, mais au contraire en termes complémentaires. Je peux donc l'affirmer très clairement : la présence et le rôle des réserves sont totalement pris en compte dans le nouveau modèle d'armée. Des réservistes viendront en tant que de besoin compléter les effectifs permanents dans l'exercice des quatre missions principales des armées.

Le plan Réserves 2000 prévoyait déjà l'engagement réel de 50 000 réservistes pour les armées et de 95 000 pour la gendarmerie. Les chiffres actuellement considérés pour

le futur plan Réserves 2015 ne sont pas très différents, mais ces personnels seront mieux intégrés, davantage sollicités et, pour ces raisons, devront pouvoir bénéficier d'un véritable statut dont les éléments sont préparés en liaison étroite avec les associations de réservistes. Les conditions d'emploi des réserves et les dispositions statutaires les concernant figureront dans le projet de loi de programmation.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je ne peux conclure ce propos sans évoquer le débat sur le service national, même si ce n'est pas l'objet central de notre discussion. C'est une question que vous aurez l'occasion d'aborder dans vos communes, vos départements, vos régions et sur le plan national au cours des jours, des semaines et des mois à venir.

Je voudrais d'abord saluer la qualité et la richesse de vos interventions sur l'avenir du service national. Ce n'est pas une formule d'usage que de dire que le débat est ouvert et que des choix sont à faire. Nous sommes dans une grande démocratie et le Président de la République a considéré que, sur un tel sujet, il devait y avoir non seulement mobilisation de l'opinion, mais aussi interrogation de toutes les forces vives. Au terme du débat, la représentation nationale décidera, au nom de tout le peuple français, d'opter pour un service national obligatoire ou pour un service national volontaire. Elle déterminera quelle forme prendra ce service, quelle sera sa durée et à qui il sera ouvert. Je précise aujourd'hui, de cette tribune, que le débat est ouvert et que, contrairement à ce qui a pu être dit, en aucun cas la réponse n'est donnée par le Président de la République ou par tel membre de l'exécutif. La qualité et la richesse de vos interventions m'ont confirmé dans le sentiment que le débat prend forme, qu'il intéresse les Français et, surtout, qu'il suscite le désir de construire un projet.

MM. Boucheron, Quilès, Dray et Mercieca se sont interrogés sur les conditions de la participation des militaires à ce débat. C'est une question que je me suis évidemment posée. J'y ai répondu voilà quelques jours en adressant une lettre à chaque commandant de régiment, de base aérienne, de bâtiment ou de légion de gendarmerie, ainsi qu'à chaque directeur d'établissement pour leur demander de prendre les dispositions nécessaires afin que les militaires de tous grades puissent, non pas entre eux dans leurs casernes, mais dans le cadre du débat national, apporter leur témoignage sur le service national et participer au débat.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Aujourd'hui, je le dis avec une certaine gravité, nous entamons moins un débat d'oppositions, de contradictions ou de critiques qu'un débat d'interrogations, d'imagination, de propositions, de fondation.

M. Marc Laffineur. Bravo !

M. le ministre de la défense. Chacun d'entre vous, quelles que soient ses options politiques, est attaché à la pérennité du lien entre l'armée et la nation, autant qu'à celle de l'utilité sociale du service national.

Cette utilité, vous l'avez rappelé, s'exerce essentiellement dans deux directions.

Elle s'exerce d'abord vis-à-vis de la collectivité et je suis persuadé qu'il existe aujourd'hui, comme l'a précisé le Président de la République, des champs nouveaux de solidarité à découvrir.

Elle s'exerce ensuite, vis-à-vis de l'individu. C'est l'idée d'offrir à certains jeunes une seconde chance, la possibilité de repartir du bon pied dans une vie sociale et professionnelle. L'attention portée par M. Lequiller à la lutte contre l'illettrisme s'inscrit tout à fait dans cette perspective, de même que l'attachement légitime au service militaire adapté manifesté par Ernest Moutoussamy et le souci de Michel Meylan de concilier exigence du service national et projet professionnel des individus.

Mesdames, messieurs, en matière de défense, nos institutions accordent une place prééminente au chef de l'Etat, qui est aussi le chef des armées. Le Président de la République vient d'engager une réforme fondamentale, au sens étymologique du terme. Car, vous le savez bien, c'est parce que des femmes et des hommes souhaitaient défendre ensemble leur vie, leurs valeurs, leur art de vivre, qu'ils ont fondé la nation ; c'est parce que des femmes et des hommes souhaitaient défendre ensemble leur vie, leurs valeurs, leur art de vivre, qu'ils se sont reconnus dans une patrie ; c'est parce que des femmes et des hommes souhaitaient défendre ensemble leur vie, leurs valeurs, leur art de vivre, qu'ils ont adopté la République.

Défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, garantir la liberté des citoyens, l'indépendance de la nation, c'est la première mission historique et politique de l'Etat. C'est la première fonction du Gouvernement. C'est pourquoi la réforme engagée n'est pas une réforme technique, une réforme technocratique. C'est une réforme de société. Elle doit aboutir à la refondation du consensus sur la défense. Elle doit confirmer le pacte républicain. Elle doit illustrer le contrat d'adhésion à la République. Elle doit imaginer cette nouvelle dialectique des droits et des devoirs qui est à la base même du service national.

Mesdames, messieurs les députés, n'oublions jamais que la France est un pays d'exception, que c'est la France, à Valmy, puis avec la loi Jourdan, et enfin en 1905, qui a créé ce lien, que certains ont qualifié de magique, entre l'armée et la nation, que c'est la France qui a institué la conscription militaire. En 1996, la France ne doit-elle pas être fidèle à son exception et inventer un nouveau service national qui permette le maintien de ce lien social entre la nation et les citoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Le débat est clos.

3

LOYAUTÉ ET ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 modifiée relative à la liberté des prix et de la concurrence (n°s 2591, 2595).

Le rapport de la commission de la production et des échanges porte également sur les propositions de loi :

– de M. Jean-Pierre Bastiani tendant à moraliser les pratiques commerciales de la grande distribution et des donneurs d'ordre en situation de monopole (n° 667 rectifié) et tendant à moraliser les pratiques commerciales en matière de remises sur les barèmes de prix (n° 2340) ;

– de M. Jean Royer tendant à assainir les règles de concurrence dans le domaine commercial (n° 1874) ;

– et de M. Marc Le Fur sur les délais de paiement des produits agricoles et agro-alimentaires (n° 2197).

La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, *ministre délégué aux finances et au commerce extérieur*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, c'est pour moi un honneur que de présenter, au nom du Gouvernement, le projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales. C'est la première fois depuis 1936 que le Gouvernement présente un texte sur la concurrence devant la représentation nationale ; les précédentes réformes avaient été prises sous forme d'ordonnances. Ce choix me semble illustrer la volonté du Président de la République de revaloriser le rôle du Parlement.

Cette réforme de la concurrence est un texte d'importance. Elle concerne toutes nos entreprises et beaucoup de professions. C'est pourquoi, à la suite de mon prédécesseur, Hervé Gaymard, j'ai consulté en permanence soixante-dix associations de professionnels et vingt associations de consommateurs. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à la préparation très soignée de ce texte et au travail considérable réalisé par Hervé Gaymard.

J'ai également mené avec vous, mesdames et messieurs les députés, un travail très approfondi. Je remercie la commission de la production et des échanges, saisie au fond et son président, ainsi que les commissions des finances et des lois, saisies pour avis, de leurs analyses et des investigations très poussées qu'elles ont effectuées à propos de ce texte. Je souhaite rendre tout particulièrement hommage au travail de leurs rapporteurs respectifs, MM. Charié, Le Fur et Philibert. De longues heures d'échanges réciproques nous ont permis de faire progresser nos idées, à défaut d'être encore en adéquation complète.

Le projet de loi réforme le titre IV de l'ordonnance de 1986 sur la liberté des prix et de la concurrence adoptée par le gouvernement de Jacques Chirac. Ce texte était excellent. Il a été essentiel au processus de modernisation économique de notre pays puisque, ayant libéré tous les prix – à l'exception de ceux des monopoles – il acheva de faire passer la France d'une économie administrée à une économie de marché. Ce texte, en son temps, a constitué un acte politique courageux et fort. Le Premier ministre Jacques Chirac n'avait pas hésité à libéraliser tous les prix d'un seul coup, alors que les Cassandre prédisaient davantage d'inflation. Il n'en fut rien et, bien au contraire, l'inflation demeura dès lors inférieure à 3 p. 100.

Cette ordonnance mit définitivement un terme à quarante ans de contrôle des prix et de réglementation excessive de l'économie, plaçant la France à l'unisson de ses partenaires européens et des autres grands pays industrialisés, qui avaient déjà libéralisé leurs prix. N'oublions pas que les deux actes essentiels qui ont permis le « miracle économique allemand » ont été la stabilité du *deutsche mark* et la libération complète des prix, décidés par le chancelier Adenauer.

L'ordonnance de 1986 reconnaissait ainsi le rôle essentiel de la concurrence et de la liberté des prix dans la croissance, l'efficacité économique et le développement de

l'emploi. Le processus concurrentiel est au cœur de la réussite des économies des pays développés, comme le montre *a contrario* l'échec des économies dirigistes, qu'elles soient communistes, corporatistes ou autres.

Le texte fut rédigé dans l'esprit même des articles du traité de Rome concernant la concurrence. En cela, il a facilité la mise en œuvre du marché unique et l'intégration économique européenne.

Aujourd'hui, il n'est plus de mouvement économique ou politique sérieux qui conteste les bienfaits de la concurrence tant pour les consommateurs que pour l'efficacité économique. Je constate d'ailleurs qu'aucun des mouvements politiques qui se sont succédé au pouvoir ces dernières années n'a remis en cause le principe de la liberté des prix.

L'ordonnance de 1986 a, dans l'ensemble, bien fonctionné. La sanction des abus – ententes, cartels et abus de position dominante – y était confiée à une autorité indépendante, le Conseil de la concurrence, qui s'est remarquablement acquitté de sa tâche.

Cependant, des dysfonctionnements sont apparus au fil des années, notamment dans les relations entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs. J'en prendrai plusieurs exemples.

D'abord, on a vu se développer progressivement certaines pratiques de prix de prédation, c'est-à-dire de prix extrêmement bas, sans rapport avec les coûts de production, qui peuvent évincer des marchés des concurrents compétitifs. Ces pratiques, vous le savez, peuvent détruire des filières entières. Il en résulte une baisse de la concurrence sur ces marchés et la disparition inutile d'entreprises et d'emplois.

Il en est ainsi – ce sont des exemples que j'ai souvent cités, de même que vos rapporteurs – pour la baguette de pain, vendue parfois six fois moins cher dans certaines grandes surfaces que chez les boulangers, ou pour le steak haché, affiché dans les grandes surfaces à 16,50 francs le kilo alors qu'il se négocie en général entre 42 et 50 francs. On a pu voir du mouton à 15 francs au lieu de 45 francs ou du rosbeef à 40 francs au lieu de 80 francs. Ces pratiques – soyons clairs – ne bénéficient pas au consommateur, car il s'agit de prix d'appel destinés à attirer les clients et à leur faire acheter d'autres articles à prix élevés. C'est ce qu'on appelle souvent « l'îlot de pertes dans un océan de profits ».

En revanche, ces pratiques de prédation menacent de détruire de nombreux emplois dans les filières concernées. Or les boulangers représentent près de 190 000 emplois, les charcutiers plus de 40 000, et la filière du commerce de la viande plus de 90 000, sans compter les 220 000 éleveurs qui l'approvisionnent.

Deuxième exemple de dysfonctionnement : il est apparu aussi que les règles de facturation actuelles sont inutilement compliquées et imprécises, si bien que l'on a pu parler de « facturologie ». Surtout, elles empêchent d'interdire effectivement la revente à perte.

Troisième exemple, certaines grandes surfaces se livrent à des pratiques déloyales : primes de référencement ou menaces de déréférencement abusif vis-à-vis des fournisseurs. Ainsi, une entreprise commercialisant des produits laitiers s'est vu imposer par un client, récemment racheté par un grand groupe de la distribution, une prime de référencement équivalente à 5 p. 100 de son chiffre d'affaires sans aucune contrepartie. Elle a refusé et n'a, dès lors, plus rien vendu à son client.

Quatrième exemple : le droit français a, seul en Europe, maintenu jusqu'ici une disposition devenue aujourd'hui archaïque, l'interdiction du refus de vente. Cette interdiction remonte à 1963, avec la circulaire Fontanet. A cette époque, le grand commerce ne représentait que 14 p. 100 des ventes et subissait souvent, il est vrai, les prix imposés des fournisseurs. Aujourd'hui, les rôles sont inversés : il est pratiquement impossible à un producteur de refuser de vendre à un grand distributeur, alors que le distributeur, lui, n'a aucune obligation d'achat. La négociation est donc biaisée au détriment des producteurs.

Bien entendu, il est faux de dire qu'avec la libéralisation du refus de vente on en reviendra à des prix imposés par les fournisseurs, alors que, selon des statistiques de la semaine dernière, le grand commerce représente aujourd'hui 64 p. 100 du commerce alimentaire et 38 p. 100 du commerce non alimentaire, tandis que les producteurs sont très dispersés. Cette mesure ne fera donc que rééquilibrer des relations aujourd'hui déséquilibrées unilatéralement.

Enfin, j'ai pu constater, comme vous-mêmes, lors de mes entretiens avec les professionnels, le caractère déloyal de ce qu'il est convenu d'appeler le paracommercialisme, dérive redoutable qui consiste à vendre à la sauvette, en toute illégalité, sur le domaine public.

Le texte qui vous est présenté a tenu compte de tous ces éléments, tout en respectant l'objectif de rééquilibrer les relations producteurs-distributeurs.

L'article 1^{er} simplifie les règles de facturation. Cette simplification rendra beaucoup plus facile la mise en œuvre de l'interdiction de la revente à perte, qui est l'objet de l'article 2.

L'article 2 rend plus efficace l'interdiction de la revente à perte en alourdissant les sanctions, qui passent de 100 000 à 500 000 francs. Là encore, on laisse accroître, par une forme de désinformation larvée, qu'il s'agit d'une nouvelle pénalisation. En réalité, cette infraction pénale existe déjà aujourd'hui, mais elle est très difficile à détecter et à sanctionner, du fait de l'incertitude de la facturation. Désormais, avec les nouvelles règles de facturation, la sanction de la revente à perte sera simple, rapide et sans ambiguïté. Ce sera la facture, et elle seule, qui déterminera le seuil de revente à perte.

Cet article a été publiquement attaqué par certains grands distributeurs, qui prédisent une augmentation des prix. Je pense tout le contraire : il ne s'agit que de faire appliquer une disposition qui ne l'était pas jusqu'ici.

Les prix, dans l'ensemble, ne vont certainement pas augmenter. La clarification de la revente à perte entraînera certes l'augmentation de quelques centaines de références, qui servaient illégalement de prix d'appel. Elle ne concernera pas les dizaines de milliers d'autres articles de la grande distribution. Au contraire, par une péréquation de marges, très nombreux seront les prix qui baisseront, mais légalement cette fois. Une nouvelle concurrence pourra donc s'exercer, car les distributeurs auront la possibilité de baisser les prix sur 98 ou 99 p. 100 des références des hypermarchés. Une nouvelle concurrence, saine et loyale, va naître ; les consommateurs n'auront certainement pas à s'en plaindre concernant les prix.

Dans cet esprit, je me réjouis des déclarations de la grande distribution, qui dit vouloir protéger les consommateurs. Je viens de démontrer qu'elle en aura largement la possibilité. De même, je me réjouis des excellents résultats financiers des grands groupes de la distribution, tels

que le public a pu les découvrir hier dans un grand quotidien économique. Elle a donc les moyens de satisfaire le consommateur.

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Je note à cet égard les déclarations paradoxales et surprenantes des distributeurs : c'est bien la première fois que je vois un secteur s'inquiéter de l'accroissement de ses marges après un texte législatif ! Ce serait logique si, comme ils le clament, le texte devait avoir pour effet d'augmenter les prix. La vérité, ils le reconnaissent d'ailleurs, c'est que la hausse des prix sera de 0,00 p. 100 grâce aux péréquations de marges que je viens d'évoquer.

Enfin, je ne peux que constater les contradictions qui animent la grande distribution. L'un de ses responsables, particulièrement médiatique, suggérait récemment au Gouvernement d'imposer des prix minimum sur le bœuf. Il achète aujourd'hui de pleines pages de publicité pour dénoncer les prix imposés. De même, ce distributeur dénonce la réforme du Gouvernement, mais exprime, dans cette même publicité, son « accord avec la sanction des déréférencements abusifs, avec la sanction des retards de paiement ou de la revente à perte *stricto sensu* », c'est-à-dire exactement ce que souhaite le Gouvernement.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. La réalité, c'est que les contradictions mêmes de la grande distribution montrent combien le Gouvernement est fondé à vouloir renforcer la loyauté de la concurrence et à sanctionner les abus.

Toutefois, l'interdiction de la revente à perte ne couvre, par définition, que les produits revendus en l'état : c'est un débat que nous aurons demain. Or certaines grandes surfaces pratiquent des prix de prédation sur des produits qui n'étaient pas revendus, mais vendus au consommateur après fabrication ou transformation, comme le pain ou la viande. L'article 3 prohibe désormais ces pratiques de prix abusivement bas. Comme il ne s'agit en aucune façon d'établir un contrôle des prix par le bas, mais de réprimer les seuls abus, il nous est apparu important de confier cette tâche au Conseil de la concurrence. En outre, ce dernier sera plus à même d'unifier la jurisprudence en la matière.

L'article 4 traite de l'abus de dépendance économique. Il mettra un terme à certaines pratiques déloyales que j'ai déjà évoquées. Ainsi, les primes de référencement sans contrepartie réelle ne seront plus autorisées. En d'autres termes, il ne sera plus possible à un grand distributeur de demander à un de ses fournisseurs jusqu'à plusieurs millions de francs pour le seul fait de pouvoir négocier, sans même s'engager sur une quantité à acheter.

De même, avec l'article 4, la grande distribution ne pourra plus utiliser comme auparavant la menace du déréferencement pour obtenir des avantages financiers importants. La rupture des liens commerciaux devra désormais se conformer aux usages de chaque profession ou respecter un préavis dont la durée sera fonction de l'ancienneté de la relation commerciale.

En outre, l'article 4 libéralise le refus de vente, sauf une exception : pour les entreprises désireuses d'entrer pour la première fois sur un marché et qui en seraient empêchées par cette libéralisation du refus de vente. C'est

à elles qu'incombera la charge de la preuve. Cette exception a été demandée par les petites et moyennes entreprises. Le Gouvernement s'est rangé à leur avis.

Enfin, l'article 5 rend plus effective la lutte contre le paracommercialisme, en rendant possible la confiscation des marchandises vendues illégalement. Jusqu'ici, la lutte contre le paracommercialisme se heurtait à la grande mobilité des vendeurs à la sauvette. Avec le nouvel article, il sera désormais possible de saisir immédiatement les marchandises vendues en fraude.

Cette réforme du droit de la concurrence est un exercice difficile, elle représente une ligne de crête, un point d'équilibre entre diverses exigences.

En premier lieu, tout droit de la concurrence tend à ordonner des intérêts économiques par nature contradictoires. Il serait donc illusoire d'attendre un consensus unanime des professionnels sur le texte. J'irai même plus loin : un accord de tous les professionnels serait le signe d'un système corporatiste, avec un mécanisme d'ententes généralisées, au détriment, bien entendu, des consommateurs. Je crois au contraire que nous devons être guidés par ce principe essentiel du droit économique que « le droit de la concurrence n'est pas le droit des concurrents ». A défaut d'un consensus unanime, je tiens cependant à saluer le large accord majoritaire des organisations professionnelles.

Par ailleurs, nous ne devons jamais oublier la voix des consommateurs, et je veux rendre hommage au travail des associations, avec lesquelles j'ai travaillé à trois reprises sur ce texte et que j'ai rencontrées, hier encore, au sein du Conseil national de la consommation. Dix-neuf associations de consommateurs sur vingt ont approuvé, dans un communiqué, l'esprit du texte proposé par le Gouvernement qui, selon elles, « aboutira à un rééquilibrage entre les acteurs tout en respectant les grands principes du droit de la concurrence, s'il est adopté en l'état ».

Une réforme de la concurrence se doit de défendre la liberté des prix et de ne sanctionner que les abus. Aller plus loin signifierait rigidifier excessivement les marchés et porter atteinte à l'efficacité de l'économie. Il ne faut pas remettre en cause directement ou indirectement le principe de la liberté des prix. Ainsi, le texte du Gouvernement entend réprimer les abus que traduisent les « prix abusivement bas ». Il met un terme à certaines pratiques de prix de prédation, qui ont pour effet d'évincer des concurrents compétitifs des marchés et de renforcer ainsi des opérateurs en position de force. Mais il ne s'agit que de réprimer des abus et, en aucune manière, d'instaurer un contrôle des prix par le bas ou une lutte contre les prix que je dirai normalement bas. Ce serait une atteinte majeure à l'efficacité de notre économie et porterait un préjudice grave aux intérêts des consommateurs.

Bien entendu, les pouvoirs publics n'entendent pas définir le « juste prix ». Ce débat n'a d'ailleurs toujours pas été tranché depuis le XIII^e siècle et la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin.

Enfin, nous devons tenir compte de la contrainte internationale qui s'applique en la matière. Les règles juridiques nationales, que ce soit en matière de facturation, de transparence tarifaire ou de délais de paiement, ne doivent pas être plus restrictives que celles de nos partenaires étrangers. Sinon, il en résulterait une perte de compétitivité pour nos entreprises, qui seraient pénalisées par rapport à leurs concurrents étrangers.

Nous devons notamment veiller à ne pas introduire de mesures qui défavoriseraient les produits nationaux au profit des importations, et à ne pas encourager les délocalisations de centres de facturation. Cela ne ferait que nuire à l'économie et à l'emploi.

Le texte du Gouvernement ne comporte aucune mesure de ce type, et je récusé les procès d'intention intentés par ceux qui se trompent en croyant gagner du crédit auprès des consommateurs et améliorer leur image par un chantage injustifié à la délocalisation ou à l'importation.

Il est également impératif de tenir compte de la contrainte juridique européenne, issue notamment du traité de Rome et de l'Acte unique. Pour répondre aux attentes légitimes des agriculteurs, comme l'a annoncé le Premier ministre lors de la dernière conférence agricole, le Gouvernement entend autoriser certaines ententes agricoles.

Des amendements insérant les dispositions correspondantes dans la loi, je l'indique par avance, seraient par nature trop généraux, et par conséquent ne répondraient pas aux attentes des professionnels.

Qu'attendent ces professionnels ? Avant tout un cadre juridique sûr qui leur dise clairement quelles mesures concrètes ils peuvent prendre et jusqu'où ils peuvent aller sans risque. Il est en effet illusoire de croire qu'une application des principes généraux inscrits dans la loi les garantirait contre tout contentieux. Le juge comme le Conseil de la concurrence pourraient vérifier à tout moment l'adéquation de ces ententes tant avec les textes européens qu'avec la loi. Par exemple, ils pourraient vérifier si la mesure prise est bien en rapport avec la politique de qualité et si elle est proportionnée.

Le Gouvernement a donc préféré suivre la voie efficace et adaptée des décrets d'exemption aux règles générales de la concurrence. Ces décrets étaient prévus par l'ordonnance de 1986 ; aucun n'a jamais été pris en neuf ans. Après arbitrage du Premier ministre, j'ai demandé à mes services d'en produire en soixante-douze heures.

Deux décrets ont ainsi été publiés la semaine dernière au *Bulletin officiel de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes* pour recueillir les avis. Ils ont été discutés avec les professionnels par le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'agriculture. Ils procureront aux agriculteurs toute la sécurité juridique nécessaire et les assureront de la compatibilité de leurs ententes avec le droit, dès qu'ils auront été approuvés par le Conseil de la concurrence, dont, dès le début de cette initiative, j'ai tenu les responsables informés de nos intentions.

Le premier décret prévoit la possibilité pour les agriculteurs de s'entendre afin de promouvoir la qualité et de favoriser les labels ou les appellations d'origine contrôlée. Le second autorise les cartels en cas de crise structurelle ; les agriculteurs pourront alors procéder à des réductions concertées des quantités produites pour soutenir les cours. Ces deux décrets répondent pleinement, je crois, aux préoccupations exprimées dans nombre de vos amendements, tout en assurant aux agriculteurs une plus grande sécurité juridique.

En conclusion, mesdames et messieurs les députés, je souhaiterais souligner quelques points.

Tout d'abord, ce projet de loi préserve et renforce les grands acquis de l'ordonnance de 1986 : concurrence, liberté des prix, liberté contractuelle, sanctions des seules pratiques abusives, tout en renforçant la loyauté des transactions. Il met fin à des pratiques abusives qui destruct-

raient certaines filières et portaient atteinte à la concurrence, sans engendrer de rigidités inutiles. Par ailleurs, il n'entraînera aucune hausse des prix. Et personne ne croit qu'il est normal pour un commerçant de revendre à perte ou de pratiquer des prix de prédation, ce que reconnaissent d'ailleurs les distributeurs. Une nouvelle concurrence saine et loyale va naître qui va sauver, puis créer des emplois tout en défendant le panier de la ménagère.

Avant de terminer, je voudrais mentionner quelques éléments supplémentaires. D'une part, le Gouvernement, dans son texte initial, avait prévu un article encadrant les diversifications abusives des monopoles publics dans le secteur concurrentiel. Le Conseil d'État a rejeté cet article au motif qu'il devait être étendu aux entreprises privées en délégation de service public pour ne pas être anti-constitutionnel. Le Gouvernement n'y était pas opposé sur le principe, mais il n'a pas souhaité inclure une telle disposition sans concertation préalable avec les secteurs intéressés. La concertation est essentielle en général dans notre vie économique et politique ; elle est capitale dans le cas particulier.

D'autre part, soucieux d'endiguer certaines dérives dans les promotions de certains produits agricoles périssables, qui déstabilisent parfois profondément des filières entières de production, le Gouvernement a déposé des amendements qui moralisent la publicité et encadrent les promotions lorsqu'elles sont susceptibles de désorganiser les marchés. En outre, ces amendements renforcent, ce qui est essentiel et naturel, l'information dont devra disposer le consommateur.

Enfin, je voudrais souligner que ce projet de loi est le premier à avoir été soumis à la nouvelle procédure de l'étude d'impact, qui vous a été communiquée.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Nous ne l'avons pas reçue !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Elle vous sera communiquée et vous pourrez constater que nous allons ensemble dans la bonne direction, ce dont vous étiez déjà totalement convaincus d'ailleurs. (*Sourires.*) Cette méthode montre, en effet, que le projet contribue à alléger les contraintes des entreprises dans des proportions de nature à réduire leurs coûts et accroître leur efficacité.

Elle a notamment mis en évidence que l'évolution du contexte économique justifiait de reconsidérer certaines dispositions de l'ordonnance de 1986 qui créaient un déséquilibre au profit de la grande distribution. Elle a également montré que le projet de loi était de nature à créer un environnement favorable à l'emploi. Il est également démontré que le projet de loi n'aura pas d'incidence sur l'indice des prix.

Je voudrais enfin citer la phrase de conclusion de l'étude : « Le texte de réforme actuellement proposé tente d'emprunter la voie étroite qui vise à apporter une plus grande loyauté dans les relations entre entreprises sans pour autant protéger des concurrents particuliers au détriment de la concurrence en général, de l'efficacité et du consommateur. »

Comme vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, ensemble, nous allons légiférer pour une concurrence loyale dans l'intérêt de l'emploi, des producteurs et des consommateurs. Ce texte manifeste clairement que le Gouvernement et la majorité parlementaire entendent améliorer l'environnement de très nombreux acteurs économiques : de l'industrie au commerce, de l'agri-

culture aux PME dans l'intérêt des consommateurs et de la dynamique économique bien comprise de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié, rapporteur de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission, messieurs les rapporteurs pour avis, mes chers collègues, c'est au nom de la commission de la production et des échanges que je présente mon rapport sur le projet de loi relatif à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales et sur quatre propositions de lois de MM. Bastiani, Royer, Le Fur et plusieurs de nos collègues.

Je le ferai en réaffirmant les enjeux de la libre et loyale concurrence, en rappelant les constats des dysfonctionnements et en présentant les solutions à mettre en œuvre.

Au niveau des enjeux de la libre et loyale concurrence à dimension humaine, le premier intérêt est celui des consommateurs.

Pour vendre coûte que coûte moins cher, la chaîne de froid de la viande ou des poissons n'est plus respectée, les oranges sont irradiées et perdent leurs vitamines, les chauffeurs routiers travaillent deux fois plus pour le même revenu.

Sommes-nous dans une société de progrès, quand, pour vendre coûte que coûte moins cher, les entreprises dénaturent la qualité sanitaire et la sécurité des consommateurs ? Défend-on le pouvoir d'achat des consommateurs quand on les attire avec des prix cassés pour leur vendre plus que ce dont ils ont besoin ? Défend-on le pouvoir d'achat des consommateurs quand on les attire avec quelques prix défiant toute concurrence pour leur vendre d'autres produits vendus plus chers ? Défend-on une société de progrès pour les consommateurs quand les commerçants-conseils, qui leur apportent un service personnalisé à dimension humaine, tombent les uns après les autres, victimes d'une concurrence déloyale sur les prix ?

Deuxième enjeu, le développement des entreprises.

Après des années d'efforts, les agriculteurs offrent aujourd'hui des produits irréprochables pour leur rapport qualité/prix. Mais, rançon inimaginable, et pourtant quotidienne, de leurs réussites, leurs produits deviennent des références pour alimenter les prix d'appel. En conséquence, les cours baissent et les coûts de production ne sont plus couverts. Autre conséquence, les consommateurs achètent plutôt du poulet générique que du poulet fermier label rouge, parce que celui-ci est vendu moins cher !

A quoi sert de conduire une politique en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs quand la production des agriculteurs est vendue en dessous de son coût de revient ? Peut-on même espérer une relance de la consommation quand les prix ne veulent plus rien dire, quand les consommateurs sont désorientés ?

Troisième enjeu, la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Il faut plusieurs années de travail collectif pour hisser une entreprise et ses emplois à un bon niveau de compétitivité. Il suffit de la désinvolture d'un ou deux clients pour mettre l'entreprise en dépôt de bilan. Cela est encore arrivé il y a quelques jours. L'année dernière, toute la presse saluait l'entreprise française leader de la

fabrication de brouettes. Elle saluait son niveau exemplaire de compétence et d'innovation. Aujourd'hui, cette entreprise est devant le tribunal de commerce parce que ses clients français ont refusé l'augmentation de tarif, pourtant due à l'augmentation du prix de la matière première.

Comment mener une politique de lutte contre le chômage et l'exclusion quand les fournisseurs français sont victimes du comportement de leurs clients français, quand ils doivent licencier pour accorder toujours plus de remises, quand ce n'est plus le rapport qualité/prix pour les consommateurs qui compte, mais le prix, et seulement le prix ?

Comment peut-on réussir une politique d'aménagement du territoire, comment dynamiser les centres-villes et les milieux ruraux quand les petites et moyennes entreprises qui l'animent sont victimes de la spirale infernale du « coûte que coûte moins cher ».

Ainsi, et en quelques interpellations, peuvent être présentés les enjeux majeurs du débat qui nous réunit aujourd'hui.

Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas d'un débat contre les grandes surfaces. Chaque grande surface est obligée d'agir comme son concurrent qui utilise, sans être sanctionnée, des comportements déloyaux. Si elle ne le fait, pas elle perd des parts de marché.

Il ne s'agit pas d'un débat contre les grandes surfaces car elles ne sont ni les premières ni les seules entreprises à concourir au dysfonctionnement de la concurrence. D'une part, ayons le courage de le dire, ce sont parfois les fournisseurs qui offrent des conditions discriminatoires pour éliminer les petites et moyennes entreprises concurrentes. Il est pour certaines grosses entreprises plus facile de payer pour tuer que d'être bon pour gagner. D'autre part, dans le secteur de l'automobile, du bâtiment, des transports routiers, des transports aériens, les dysfonctionnements constatés et les pratiques déloyales sont tout aussi graves.

Il ne s'agit pas d'un débat contre les grandes surfaces car si nous sommes attachés à la libre concurrence, parce qu'elle seule est source de progrès pour l'homme, nous respectons toutes les formes de concurrence. Ce n'est ni le libre-service ni la technique que j'appellerai du « tout sous le même toit » que nous combattons. Dans une économie de libre et loyale concurrence, même avec des écarts de prix de 15 p. 100, ce qui est déjà beaucoup, toutes les formes de commerce ont leur place et peuvent se développer.

Nous ne combattons aucune forme d'entreprise, nous combattons les pratiques déloyales de concurrence, celles qui ont fait passer notre société d'une économie administrée par les pouvoirs politiques à une économie administrée par les puissances financières. Les sources sont différentes, mais les effets pervers sont aussi graves en termes de qualité de vie, de progrès pour l'homme, de pouvoir d'achat pour les consommateurs, d'emploi, de développement des petites et moyennes entreprises.

L'économie de marché, la libre concurrence, ce n'est pas la loi de la jungle. C'est l'absence de règles qui tue la liberté et non le contraire. L'enjeu est donc de rétablir la dimension universelle de la libre concurrence.

En assumant notre devoir de rétablir quelques règles simples et applicables de la libre et loyale concurrence à dimension humaine, il ne s'agit donc pas d'étouffer la liberté, mais au contraire de lui redonner la dimension universelle qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, il ne s'agit ni de surréglementer, ni de faire de l'ingérence dans le marché, ni de revenir à un quelconque contrôle des prix, ni d'entraver la négociation commerciale. De toute façon, dans un monde définitivement ouvert à la concurrence internationale, c'est, qu'on le veuille ou non, aujourd'hui devenu impossible.

Il s'agit de permettre à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, petite ou grande, quels que soient leurs domaines, fournisseurs ou revendeurs, d'évoluer dans un monde de réelle, car loyale, libre concurrence. Ce sera au profit des consommateurs, ce sera au profit des travailleurs, ce sera au profit des nations.

Quels sont ces constats, quels sont ces faits accablants ?

Que l'on se comprenne bien, ce n'est pas nous, législateurs, qui avons donné une impulsion à ces pratiques que j'ai dénoncées dans mes deux précédents rapports d'information, que je rappelle dans celui que je présente aujourd'hui et que personne, je dis bien personne, ne conteste.

Ce n'est pas nous qui commandons, acceptons les livraisons, revendons les produits, et qui, avant de payer, envoyons à nos clients des factures pour diminuer le montant de nos règlements.

Ce n'est pas nous qui demandons à nos fournisseurs de payer les compensations de stock, pratique qui consiste à dire : « Cher fournisseur, vos produits se sont si bien vendus que ceux de votre concurrent sont restés en rayons ; vous devez les racheter. »

Ce n'est pas nous qui signons une commande de fournitures pour la construction d'un bâtiment et qui refusons de payer les dépassements pourtant demandés.

Bref – je ne vais pas reprendre tous les exemples déjà publiés dans mes précédents rapports –, ce n'est pas nous qui sommes à l'origine de ces pratiques quotidiennes immorales et contraires à l'essence même de la libre concurrence.

En revanche, c'est à nous, membres du Parlement de la République française, de prendre, dans l'intérêt des consommateurs et des travailleurs, les mesures qui s'imposent quand nous sommes face à ce qui n'est rien d'autre que du terrorisme et du racket économiques.

Voyons pourquoi j'utilise ces termes.

Aujourd'hui, un client représente de 15 à 20 p. 100 du chiffre d'affaires d'un fournisseur. Si, non protégés par la loi, les fournisseurs refusent les exigences du client, ils perdent leur client, perte qui représente de deux à trois mois de fermeture de l'entreprise. C'est « tu payes ou tu crèves » !

Or la loi n'est pas assez claire. Par des zones d'ombre, elle a même légalisé des pratiques pourtant réprouvées. C'est le cas, nous le verrons, pour les prix de vente anormalement bas.

Au nom de l'indice des prix, on a laissé faire. Au nom de dogmes entretenus par quelques « spécialistes », il ne pouvait être question d'intervenir dans le règne de la liberté. Ainsi, monsieur le ministre, pourquoi les faits que j'ai dénoncés dès 1993, preuves à l'appui, n'ont-ils pas fait l'objet d'enquêtes et de procédures ?

Que n'ai-je lu et entendu de : « La loi est récente, il faut lui laisser le temps de se mettre en place ! » ; « Vous allez sur-réglementer ! » ; « C'est le retour à l'encadrement des prix ! ». On nous a même dit : « Pourquoi vous battre pour les petits commerçants, ils n'existent plus ! »

Soumettre les entreprises à des règles, ce n'est pas le retour à l'encadrement des prix par l'Etat. Ce n'est pas parce que l'on impose de ne pas vendre à perte quand

cela détruit des pans entiers de notre économie que l'on impose des prix minimaux de vente ou que l'on entrave le fonctionnement de la concurrence.

Il faut se sortir de ces dialectiques. L'amalgame et la confusion des genres, monsieur le ministre, n'ont jamais représenté un modèle de gestion de la cité. Il est temps de le réaffirmer et de l'imposer : ce sont les politiques qui décident ! L'administration, elle, enquête, et les juges jugent.

Si la loi est mal appliquée, c'est aussi parce que les entreprises ne peuvent porter plainte contre leurs partenaires. Si elles portent plainte, elles perdent leur client.

Si la loi est mal appliquée, c'est encore parce que les sanctions ne sont pas assez dissuasives : 10 000 francs d'amende pour une petite entreprise peut être une sanction qui entraîne le dépôt de bilan ; 1 million de francs d'amende pour une entreprise qui réalise 140 milliards de francs de chiffre d'affaires, c'est un investissement.

Il ne faudra pas oublier ces constats lorsque nous discuterons des amendements, monsieur le ministre.

Venons-en, enfin, aux solutions.

Pour restaurer la libre et loyale concurrence à dimension humaine, il suffit de s'appuyer sur cinq clés de voûte.

Premièrement, l'effectivité c'est-à-dire faire appliquer la loi. Avant même de modifier la loi, il faut savoir comment elle sera appliquée. Pour que la loi sur la libre et loyale concurrence soit appliquée, il faut multiplier les possibilités de détection des fautes et les saisines du juge, et augmenter le caractère dissuasif des sanctions financières. Il doit coûter plus cher de ne pas respecter la loi que de payer l'amende et de tuer la concurrence.

Il faut sanctionner par principe les comportements que la loi réprouve, quels que soient par ailleurs les dommages et intérêts ou les incidences sur le marché. Il faut enfin laisser au juge le soin de juger et il faut civiliser le droit de la concurrence.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Très bien !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Le code pénal impose une application stricte de la loi, ce qui est incompatible avec une matière aussi vivante que l'économie de marché. Les sanctions péuniaires civiles existent. Le droit européen de la concurrence s'appuie sur les sanctions civiles. Tout plaide en faveur du passage au civil du droit français de la concurrence. Nous attendons sur ce point des initiatives de nos collègues de la commission des lois.

Enfin, il serait essentiel de spécialiser un tribunal, par ressort de cours d'appel, pour la compétence du titre IV de l'ordonnance. C'est un sujet sur lequel nous pourrions débattre en deuxième lecture si nous ne le faisons pas aujourd'hui ou demain.

Les deuxième, troisième et quatrième clés de voûte de la libre et loyale concurrence sont les rapports entre fournisseurs et clients, les délais de paiement, les prix anormalement bas. Compte tenu de la qualité de votre intervention, monsieur le ministre, et du temps de parole dont je dispose, je ne reprendrai pas ces points. Ils sont développés dans mon rapport écrit. Nous en débattons lors de l'examen de chaque article.

Je souhaite simplement attirer votre attention sur un point essentiel : oui, l'objectif de cette réforme est de faire augmenter des prix.

Les prix anormalement bas qui détruisent des pans entiers de notre économie, qui détruisent les emplois, qui trompent les consommateurs, qui desservent les intérêts majeurs de notre nation doivent augmenter. Il est urgent que nos entreprises, toutes nos entreprises retrouvent leurs marges d'exploitation. Nous n'avons pas d'états d'âme à avoir sur ce point. C'est un enjeu pour la France.

Mais il est faux d'affirmer ou de craindre que notre réforme va être source d'inflation. Même si 500 produits revendus à perte par les grandes surfaces augmentent de 3 à 5 p. 100, comme certaines l'ont affirmé, cela ne ferait qu'une augmentation de 0,025 p. 100 sur les 120 000 produits qu'elles vendent, et surtout, comme elles ne pourront plus développer l'îlot de perte dans un océan de profit, elles seront amenées pour rester concurrentielles – et vous l'avez particulièrement bien souligné – à baisser les prix sur l'ensemble de ces 120 000 produits.

Pour illustrer mon propos, j'établirai une comparaison avec la méthode de ce que l'on appelle les *hard-discounters*, en demandant pardon à M. Toubon d'employer un tel terme. En effet, cette nouvelle forme de distribution ne pratique pas les prix d'appel, ne casse pas les prix, et ses prix sont pourtant moins élevés que ceux de Michel-Edouard Leclerc. Cela prouve que quand la concurrence est loyale, les prix sont plus bas.

La moralité dans le commerce permettra enfin aux commerçants conseil, aux artisans, aux petits producteurs de retrouver une place entière dans la concurrence. La moralité dans le commerce n'a jamais été source d'inflation. Comme je le montre dans mon rapport, c'est la concurrence déloyale qui, sous couvert de leurres, fait augmenter les prix.

La cinquième clé de voûte de la concurrence libre et loyale est celle des ententes. Je vous remercie d'approuver, monsieur le ministre.

Si les ententes contraires à l'essence même de la libre concurrence doivent être sévèrement sanctionnées, il faut en revanche légaliser les ententes souhaitables. Que l'on ne s'y trompe pas : si les petites entreprises n'ont pas les moyens de s'entendre pour faire face à la concurrence et pour l'animer, elles seront condamnées soit à disparaître, soit à être absorbées. Au nom même de la concurrence, il est indispensable d'autoriser certains types d'entente, lesquels peuvent être une forme de concurrence.

Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les enjeux, les constats et les solutions qui justifient ce projet de loi et les amendements que la commission de la production et des échanges a adoptés.

N'oublions pas que si la France est au premier rang des nations, si les Français forment un peuple qui vit en paix et en démocratie, un peuple qui connaît un niveau de vie envié dans le monde entier, cela tient au fait que notre histoire et notre culture reposent sur des valeurs morales et sur le sens de la dimension humaine. Or chacun constate que ces valeurs, ces références sont chaque jour remises en cause. C'est pourquoi, du haut de cette tribune, je m'adresse à tous les responsables d'entreprise de France, car ils ont une responsabilité souvent oubliée : celle de l'exemple.

Ou ils affirment comme le plus médiatique d'entre eux, qu'ils vont tourner le système pour continuer comme avant, et il ne faudra pas s'étonner que de plus en plus de gens trouvent normal de ne plus respecter la loi morale ou la loi républicaine. Ou, au contraire, tous les chefs d'entreprise de France comprennent que cette loi n'est pas dirigée contre eux, que cette loi, avec ses règles,

libère la concurrence, que cette loi met en avant les principes de solidarité, que cette loi restaure l'éthique, qu'elle sauve l'économie de marché dont le fondement est l'homme, et ils montreront, en l'appliquant, le chemin d'une nouvelle grandeur de notre nation.

Cette grandeur, cette fierté, ce sens du respect de l'autre, ce sens du partenariat radicalement opposé au climat de conflit qui caractérise notre société, tout le peuple de France veut les retrouver. Il appartient aux chefs d'entreprise français de montrer l'exemple dans leur propre entreprise, en France et dans le monde.

Tel est aussi le fabuleux enjeu de cette réforme de l'ordonnance de 1986. Il dépasse les seules pratiques commerciales ; il sert la grandeur de l'homme et de nos sociétés modernes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je terminerai par quelques mots plus personnels.

Je tiens, en effet, à remercier le Président de la République, Jacques Chirac. Il a été sensible à mes arguments et il a affirmé la volonté politique que nous attendions pour sortir de cette société à la dérive.

Je veux également remercier Alain Juppé et le Gouvernement d'avoir accepté cette réforme qui ne crée pas de révolution et qui sera pourtant capitale pour les consommateurs, les travailleurs et notre pays.

Permettez-moi de vous citer aussi, monsieur le ministre Galland. Il y a quelques mois, vous ne saviez pas que vous seriez le ministre chargé de défendre ce texte. Pourtant, en quelques semaines, vous êtes devenu pour nous un partenaire attentif, pertinent et apprécié.

Je dois encore citer MM. Raffarin, Vasseur, Borotra, Gaymard, les cabinets et administrations de leurs ministères. Ils nous ont beaucoup aidé sur ce texte grave mais complexe.

Il m'appartient enfin de remercier François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, tous les membres de cette commission, et tous mes collègues députés qui, au-delà des sensibilités, au-delà des clivages, m'ont fait confiance et m'ont soutenu.

Oui, ce débat dépasse les clivages politiques, car il sert la liberté, la loyauté et, au quotidien, la grandeur de l'homme et de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 20 mars 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée.

Ce projet de loi, n° 2656, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 20 mars 1996, de M. Renaud Dutreil un rapport, n° 2655, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

I. – Le projet de loi (n° 2573) portant modification de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;

II. – La proposition de loi (n° 2616) de M. Raoul Béteille instituant des procédures de comparution immédiate, de citation directe et de détention provisoire en cas d'infractions commises par un mineur de plus de treize ans.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article L. 567-13 du code de la santé publique, le rapport 1995 de l'Agence nationale du médicament.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 20 mars 1996, de M. Claude Girard un rapport d'information, n° 2657, déposé en application de l'article 146 du règlement par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'évolution du revenu minimum d'insertion : bilan, perspectives et propositions.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 21 mars 1996, à neuf heures, première séance publique :

Questions orales sans débat (1) ;

Suite de la discussion du projet de loi, n° 2591, sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 modifiée relative à la liberté des prix et de la concurrence ;

(1) Le texte de ces questions figure en annexe à la présente séance.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2595) ;

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2644) ;

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2652).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE

I. – Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du jeudi 21 mars 1996

N° 933. – Dans notre société où la jeunesse subit les pires difficultés en raison notamment du chômage et de la violence ambiante, les familles constituent le lieu originel de solidarité et pallient bien souvent les défaillances sociales. Or elles se sentent aujourd'hui victimes de mesures envisagées par le Gouvernement : gel des allocations familiales ; institution du RDS ; hausse de la TVA ; imposition envisagée des allocations familiales. M. Maurice Depaix demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales s'il ne serait pas temps de réfléchir sur le rôle éminent de la famille dans une société qui se désagrège et d'envisager notamment des négociations entre pouvoirs publics et représentants familiaux pour élaborer une loi globale sur la famille tenant compte des contributions qu'elle apporte.

N° 934. – M. Jean-Yves Le Déaut demande à M. le secrétaire d'Etat à la recherche si la France mène encore une politique de la recherche. Moins d'un an après une élection présidentielle où la recherche a été la grande absente de la campagne du candidat Jacques Chirac, plusieurs éléments l'incitent à donner cette alarme, et avec lui l'ensemble des chercheurs et personnels de la communauté scientifique. La lecture de la chronique des budgets de la recherche depuis 1993 tout d'abord est édifiante : pas une loi de finances qui n'ait été rectifiée, chaque fois au détriment de la recherche. Les taux de croissance du budget civil de recherche et développement technologique (BCRD) sont eux-mêmes éloquentes : là où le dernier budget assumé par la gauche affichait une progression de 7,3 p. 100, les taux effectifs retenus après 1993 se sont cantonnés autour de 3 p. 100, jamais au-delà de 4 p. 100, avec la très médiocre performance de 1995 (0,9 p. 100 en loi de finances rectifiée). Il lui demande où est passée la « priorité à la recherche » que les majorités précédentes avaient faite leur pendant deux fois cinq ans, et au plus haut sommet de l'Etat. Tous les témoignages aujourd'hui convergent pour souligner que la recherche n'est plus, et de loin, l'« enfant choyé de la République », selon l'expression de François Mitterrand. Où se prépare l'avenir, en France ? Selon des témoignages spontanés, rendus publics par la presse, les laboratoires du CNRS, dont les crédits de paiement ont méthodiquement stagné depuis 1993, ont atteint le « degré zéro franc », c'est-à-dire que même les excédents dégagés dans les laboratoires par la gestion précautionneuse de leurs responsables en 1994 leur sont confisqués. Il en est de même dans l'ensemble des établissements publics scientifiques et techniques dont les autorisations de programme et crédits de paiement sont en diminution régulière depuis 1993. Aucun de ces expédients ne constitue une politique de recherche. Il lui demande quels projets mobilisateurs il entend

proposer à la communauté scientifique, dans un domaine, la recherche, qui conditionne les succès d'aujourd'hui et les emplois de demain.

N° 927. – M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le financement des activités de formation continue des établissements publics d'enseignement secondaire. Les groupements d'établissements prennent en effet une part active dans l'accueil des jeunes demandeurs d'emploi et des chômeurs de longue durée et bénéficient à ce titre d'un financement qui s'opère davantage par les crédits d'Etat qu'à partir des conventions passées avec les autres prescripteurs de formation. Alors que la part des formations que les GRETA réalisent pour les entreprises connaît une augmentation sensible, il s'avère que la réduction des crédits consacrés aux différents dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes provoque le déséquilibre de leurs structures de financement. Il lui cite le cas du groupement d'établissements de Hénin-Carvin, qui, comme suite à une baisse de 20 p. 100 de l'enveloppe budgétaire dévolue aux modules de préqualification et d'orientation, a procédé au licenciement de cinq salariés dont deux étaient spécialement chargés du développement des offres de stage en direction des entreprises du secteur privé. Afin de conserver la pleine efficacité du réseau des GRETA dans le domaine de la formation continue des salariés et de l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour soutenir financièrement les actions menées en la matière par les établissements publics d'enseignement scolaire.

N° 935. – M. Roger-Gérard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du groupe scolaire Jean-Rostand de Boissy-Saint-Léger, où deux fermetures de classes sont prévues pour la rentrée 1996, l'une en élémentaire, l'autre en maternelle. Cette mesure se traduirait par la mise en place de classes à double niveau et de classes à effectifs surchargés, qui ne permettraient pas d'assurer aux élèves des conditions de scolarité satisfaisantes. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle concerne dans cette commune de banlieue le quartier de la Haie-Griselle, qui est un quartier sensible, où beaucoup de familles et donc d'enfants se trouvent confrontés à des difficultés. Cette situation apparaît dépourvue de cohérence avec le « Pacte de relance pour la ville » dans lequel le Gouvernement affirme sa volonté d'accentuer l'effort en faveur des banlieues et des quartiers en difficulté. La diminution des moyens scolaires et la fermeture de classes dans ce quartier sensible de Boissy-Saint-Léger, où les élèves ont au contraire besoin d'un suivi actif par leurs instituteurs pour prévenir les situations d'échec scolaire, seraient en contradiction avec ce plan de relance pour la ville. Pour toutes ces raisons, il demande au ministre de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour reconsidérer ces deux fermetures de classes prévues pour la rentrée 1996 et pour faire que les enfants de ce secteur puissent continuer à disposer de bonnes conditions de scolarité dont dépendent leur réussite et leur avenir personnels.

N° 938. – Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco). Cette institution, qui a fêté son bicentenaire en 1995, souffre depuis de nombreuses années de mauvaises conditions de travail dues à la dispersion et à la pénurie de ses locaux. A Paris, les diverses activités de l'Inalco sont dispensées dans sept centres. En outre, la pénurie des locaux d'enseignement entraîne une absence totale de bureaux pour les chercheurs, de salles de travail et de laboratoires pour les étudiants et de bibliothèques. Quant aux moyens informatiques, ils sont dérisoires et ne correspondent pas aux besoins. Depuis 1969, six projets de relocalisation ont été élaborés, mais aucun n'a abouti. Pour 1995, le nombre d'inscrits a augmenté de près de 800 et il est à prévoir que ce nombre ne cessera de croître chaque année, compte tenu du développement des relations internationales et des autoroutes de la communication, qui attirent de plus en plus d'étudiants de tous les pays. L'Inalco se demande, alors que la situation est déjà critique, comment répondre aux nombreuses demandes à venir et faire face à ses missions. La sauvegarde de cette institution unique au monde devient urgente ; c'est pourquoi elle lui demande quelle est sa

position à ce sujet et quelles mesures il envisage de prendre afin que l'ensemble de l'Inalco soit regroupé dans Paris, dans les plus brefs délais.

N° 916. – M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le contenu du rapport publié le 7 février dernier par la Société nationale de santé publique et qui faisait état d'une mortalité prématurée, observée dans certaines grandes villes, parmi les catégories de populations les plus sensibles, c'est-à-dire celles souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires, notamment dans le cas de personnes âgées ou d'enfants. Ce phénomène était attribué par les épidémiologistes de la Société à l'aggravation de la pollution atmosphérique, en particulier à la suite d'une concentration du dioxyde de soufre et des particules acides émises par les moteurs Diesel, qui provoquerait le décès de 260 à 350 personnes par an dans l'agglomération parisienne et de 30 à 50 à Lyon. Il lui demande si la valeur scientifique de ces observations peut être tenue pour incontestable et, dans ce cas, s'il ne considère pas que le risque grave encouru alors par les citoyens appelle, sur le plan de la santé publique, des mesures immédiates et efficaces de prévention.

N° 941. – M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le tracé de la ligne SNCF tangentielle sud à hauteur de Corbeil-Essonnes. Le Gouvernement a décidé d'engager un débat national sur l'avenir du transport ferroviaire et nous ne pouvons que nous en réjouir. En effet, la SNCF a encore un rôle très important à jouer dans les décennies à venir, à condition de faire dès aujourd'hui les meilleurs choix de projets. Tel est le cas, en Ile-de-France, des tangentielles conçues pour favoriser les déplacements de banlieue à banlieue, en s'appuyant pour la quasi-totalité sur les lignes existantes et notamment du tracé de la tangentielle Sud à hauteur de Corbeil-Essonnes qui prévoit de rejoindre Lieusaint et Moissy-Cramayel. Dans un double souci coût-efficacité, il lui demande s'il envisage de mettre à l'étude un tracé Corbeil-Essonnes - Melun rive gauche en utilisant la ligne existante. Cette solution présente, en effet, un triple avantage : d'une part, elle permet d'utiliser une ligne existante et la rentabiliser. Aujourd'hui, de très nombreux retards, voire des suppressions de trains sont signalés occasionnant une gêne importante pour les nombreux utilisateurs des villes desservies (Dammarié-lès-Lys 22 000 habitants, Saint-Fargeau - Ponthierry 11 000 habitants, Boissise-le-Roi 4 000 habitants, Pringy 2 500 habitants). La desserte de cette ligne par la tangentielle alliée à la création d'une gare à Dammarié-lès-Lys permettrait de favoriser les transports en commun aux dépens de la voiture individuelle. D'autre part, elle contribue à dynamiser la ville chef-lieu Melun qui, dans l'hypothèse contraire, serait encore victime de la proximité de Sénart, cette dernière étant particulièrement bien desservie (RER D, interconnexion TGV, autoroute A 5, Francilienne). Enfin, elle permet de préserver l'environnement en évitant la création d'un pont au niveau de Corbeil-Essonnes et d'une nouvelle ligne SNCF traversant Sénart.

N° 937. – M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les conditions de fonctionnement de la ligne C du RER. En effet, les dysfonctionnements se multiplient sur cette ligne. Il ne se passe pas de semaine sans que des trains subissent d'importants retards ou soient purement et simplement supprimés, sans que les voyageurs en soient informés. On peut comprendre aisément le mécontentement croissant des usagers, régulièrement obligés d'expliquer à leurs employeurs que leur retard est dû au mauvais fonctionnement de leur ligne de RER. Il ressort d'une étude que 55 p. 100 des retards de trains sur cette ligne C sont provoqués par un problème dépendant directement de l'exploitation de la ligne. La SNCF identifie ainsi trois catégories de causes de retard : les installations au sol, le matériel roulant et le personnel. Il semble également qu'une meilleure information des voyageurs serait de nature à rendre plus supportables ces désagréments quotidiens. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour que la ligne C du RER remplisse dans de meilleures conditions sa mission de service public et cesse de pénaliser les usagers qui l'utilisent deux fois par jour.

N° 925. – M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de l'emploi ; il lui demande notamment s'il peut lui fournir des précisions sur les résultats des 70 milliards de fonds publics en termes de création d'emplois et si l'aggravation actuelle du chômage ne justifie pas d'assurer un réel contrôle de l'utilisation des fonds publics, de la réduction du temps de travail avec maintien du pouvoir d'achat ainsi que de répondre aux besoins d'emplois dans les services publics.

N° 931. – Le 22 janvier dernier, M. le ministre du travail et des affaires sociales a reçu une délégation de l'Union française des retraités. Ceux-ci lui ont rappelé leur volonté d'être représentés au sein des organismes de protection sociale. M. Hervé Novelli interroge le ministre afin de connaître le degré d'avancement de cette participation, notamment au regard de la rédaction des ordonnances réformant les structures de gestion de la protection sociale.

N° 943. – Le principe de l'annualité budgétaire a ceci de pervers qu'en fin d'année les différentes administrations se précipitent pour consommer de manière forcée les crédits d'investissement qui leur ont été alloués. M. Alfred Trassy-Paillogues demande à M. le ministre délégué au budget s'il ne serait pas possible que des contrôleurs, éventuellement issus de chambres régionales des comptes, sous l'autorité des préfets, soient mandatés dans chaque département pour constater les besoins des différents services, pour vérifier la consommation des crédits et pour coordonner les administrations en ce domaine. Les administrations qui feraient preuve de « civisme » ne seraient pas pénalisées mais verraient, au contraire, leurs crédits reconduits l'année suivante. Une telle procédure, qui se rapprocherait de ce qui se passe dans le secteur privé, générerait sans aucun doute des économies considérables à l'échelle du pays. Il a pris note de la réponse qui lui a été apportée mais qui ne répond que sur les dépenses d'investissement et lui demande s'il envisage de mettre en place le mécanisme qu'il lui propose, notamment en matière de crédits de fonctionnement.

N° 930. – M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur l'application de la politique de la ville aux zones importantes de conurbation. La moyenne vallée de l'Arve, qui s'étend de La Roche-sur-Foron à Cluses, constitue un couloir urbain de 22 kilomètres de long et de 2 à 4 kilomètres de large. Cette zone d'urbanisation continue a une population estimée, début 1996, à 68 000 habitants répartie sur quatorze communes. La moyenne vallée de l'Arve est particulièrement attractive pour les classes jeunes, notamment en raison de l'importance du parc de logements sociaux (18,30 p. 100 du parc de logements). Le rapport entre la classe âgée de zéro à dix-neuf ans et les plus de soixante ans, qui est de 2,22, est l'un des plus élevés en France parmi les agglomérations de taille équivalente. Les villes-centres (Cluses, Bonneville, La Roche) ont connu une perte drastique des emplois industriels ces dix dernières années au profit des communes périphériques : 23,7 p. 100 à Cluses, 13,2 p. 100 à Bonneville. L'urbanisation s'est développée sans cohérence d'ensemble. La polarisation des centres urbains est floue, entraînant un éparpillement des équipements, commerces et logements sur le territoire des communes au détriment de la qualité de la vie urbaine. Les communes de la moyenne vallée de l'Arve ont à gérer les problèmes d'une ville de 70 000 habitants sans pouvoir bénéficier des mesures mises en place pour les agglomérations de taille équivalente. Il lui demande quelles mesures il entend prendre dans le cadre de la politique de la ville, pour prendre en compte les agglomérations urbaines du type de la moyenne vallée de l'Arve.

N° 926. – M. Patrick Braouezec interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les ressortissants des pays de l'Union européenne résidant en France. La France s'est engagée, en signant et ratifiant le traité de Maastricht, à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les ressortissants des pays de l'Union européenne résidant sur son territoire. Une directive a été adoptée par le conseil des ministres de l'Union européenne, le 19 décembre 1994, imposant aux Etats membres de mettre en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à l'article 8 B, paragraphe 1, du traité avant le 1^{er} janvier 1996.

Or, à ce jour, le Parlement n'a toujours pas été saisi pour transposer cette disposition en droit français. Le projet de loi organique déposé par le précédent gouvernement l'été dernier n'a toujours pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. La citoyenneté européenne, indispensable à la construction d'une Europe des peuples, ne peut donc s'exercer sur le sol français. Les ressortissants des autres pays membres de l'Union européenne sont privés, lorsqu'ils résident en France, d'un droit dont jouissent pourtant les Français installés dans leur pays. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre à la France de respecter ses engagements vis-à-vis des États et des peuples d'Europe.

N° 929. – M. Roger Lestas attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les difficultés rencontrées par les entreprises de confection et de chaussures, nombreuses dans sa région. En effet, une multitude de PME sont actuellement dans l'impossibilité de conclure des accords de modulation du travail (art. L. 212-8-1 du code du travail et art. L. 212-2-1, alinéa 1, du code du travail) au seul motif que ceux-ci sont obligatoirement passés avec les organisations syndicales. En l'absence de ces dernières, ne serait-il pas envisageable de pouvoir négocier et conclure de tels accords avec les institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel) ou, à défaut, en cas de carence, par une ratification de la majorité du personnel de l'entreprise comme cela est possible en matière d'intéressement ?

N° 944. – M. René André attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le refus, par ses services, de contractualiser une formation de CAPA. « employé d'exploitation agricole de polyculture élevage » ainsi que du transfert des classes de 4^e et 3^e technologique de la maison familiale et rurale de Mortain. Cet établissement ouvert depuis 1968 est contractualisé avec l'Etat pour ses classes de 4^e et 3^e technologique depuis 1985. Dans un souci d'équilibre régional et d'adaptation des formations à la demande, la fédération régionale des maisons familiales et rurales de Basse-Normandie avait fait le choix de Mortain comme site prioritaire et unique sur la Manche. Alors que le Mortainais a un besoin pressant de développement (la preuve en est que deux cantons sur huit viennent d'être classés en zone rurale de revitalisation), alors qu'on sait aussi que le Mortainais de par ses structures d'exploitations agricoles est bien adapté au salariat, il est incompréhensible que l'on puisse envisager la fermeture de cet établissement, certes modeste, mais ô combien important pour cette région. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ce qu'il lui est possible de faire afin que cet établissement, qui pratique l'alternance et qui est proche de la demande salariale, puisse se développer et faire partie intégrante de la revitalisation du Mortainais.

N° 932. – M. Harry Lapp attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le maintien à Strasbourg du siège du Parlement européen. A quelques jours de l'ouverture de la conférence intergouvernementale de Turin, le 29 mars prochain, il s'agit bel et bien pour la France de s'assurer du respect de la décision de 1992 sur les lieux de travail du Parlement européen, qui prévoit que les sessions plénières de cette assemblée se tiennent à Strasbourg. La bataille du siège est nuisible pour la construction européenne et pour la crédibilité du Parlement européen. Dès lors, ne serait-il pas opportun de faire figurer dans le traité réformé que le siège du Parlement européen est à Strasbourg ? Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les propositions que la France compte développer à Turin pour que Strasbourg devienne définitivement et de manière irrévocable le siège et le lieu des sessions plénières du Parlement européen.

N° 942. – M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les règles d'attribution des fréquences radios appliquées par le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Le conseil supérieur de l'audiovisuel a en effet récemment communiqué le pourcentage des radios au plan national. Le CSA a classé ces radios en cinq catégories : sous l'appellation catégorie A, on retrouve les radios associatives, éligibles au fonds de soutien radiophonique (radio chrétienne, culturelle...); sous la catégorie B, les radios locales ou régionales ne diffusant pas un programme national identifié (100 p. 100 autonomes et indépendantes); sous la catégorie C, les services locaux ou régio-

naux diffusant un programme thématique à vocation nationale (Chérie FM, NRJ, Fun Radio, Europe 2, etc.); sous la catégorie D, les services thématiques à vocation nationale (Chérie FM, NRJ, Fun Radio, Europe 2, etc.); sous la catégorie E, les services généralistes à vocation nationale (R.T.L., Europe 1, R.M.C.). La répartition au niveau national est la suivante : catégorie A : 27,5 p. 100 ; catégorie B : 22,6 p. 100 ; catégorie C : 24,6 p. 100 ; catégorie D : 13,8 p. 100 ; catégorie E : 11,0 p. 100. Les radios locales indépendantes de catégorie B représentent une réserve d'emplois et de fréquences hertziennes non négligeable. Or le nombre de fréquences disponibles au plan national n'est pas extensible à l'infini. Et les réseaux nationaux ont besoin pour la couverture du territoire national d'un nombre croissant de fréquences. Il semble qu'ils tentent par tous les moyens de racheter les radios de catégorie B afin de s'approprier leurs fréquences et d'étendre leurs zones commerciales. On assiste dès lors à une centralisation de radios à Paris avec, pour conséquence, la diminution, voire la perte d'emplois sur la province pour la réalisation des programmes propres. Les radios de catégorie B sont mises à mal par la pratique du dumping commercial orchestré par les radios de catégorie C dont les frais de structure sont moins élevés. La viabilité des radios indépendantes de catégorie B n'étant plus assurée, le Conseil supérieur de l'audiovisuel redistribue ces fréquences lors d'appel à candidature en favorisant les catégories C et D. Ainsi, le nouveau découpage de la Bourgogne Franche-Comté laisse apparaître une inégalité de traitement entre les différentes catégories de radio. En particulier sur le Nord Franche-Comté, on s'interroge sur la disparition totale de radios indépendantes (catégorie B), sur l'apparition de monopoles commerciaux, de position dominante, pour des groupes de radios parisiens. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'assurer une meilleure concurrence en faveur de ces radios dites B et afin de développer la variété du paysage audiovisuel français.

N° 939. – Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur les atteintes portées à la parité homme-femme en matière sportive. Dans quelques mois vont se dérouler les jeux Olympiques d'Atlanta. Lors des jeux de Barcelone, l'absence des femmes de certaines délégations avait été constatée. Interrogé sur cet état de fait, le Comité international olympique s'est réfugié derrière l'organisation des Nations unies, au motif qu'il n'existerait pas de consensus sur ce sujet, contrairement à ce qui s'était passé pour l'apartheid. Or, non seulement cette exclusion ne régresse pas mais elle s'amplifie, et certains pays refusent que leur porte-drapeau soit une femme ou que la flamme olympique soit portée par une femme. Un comité s'est formé en France – Atlanta Plus – pour lutter contre cette discrimination. Elle lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de s'opposer à la participation aux jeux Olympiques des pays qui refusent par principe la présence des femmes dans leur délégation et s'il entend interroger le CIO sur les dispositions qu'il a prises pour lutter contre une telle discrimination contraire à la charte olympique et les sanctions qu'il envisage d'engager contre les pays qui pratiqueraient une telle exclusion.

N° 936. – Chacun sait que toute manifestation sportive s'accompagne de la mise en place d'une ou plusieurs buvettes permettant d'assurer aux clubs sportifs concernés une partie importante de leurs recettes. Or ces buvettes existent en infraction complète avec la législation sur l'ouverture des débits de boissons, notamment en ce qui concerne les débits de deuxième catégorie sur une zone protégée. Il est évident que l'administration a actuellement les moyens d'interdire ce genre de pratique, au risque de compromettre gravement la vie des clubs. A l'heure où certains se posent la question d'autoriser les drogues dites douces, M. Maurice Depaix demande à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports s'il serait possible d'envisager une évolution de l'article L. 49-1-2 du code des débits de boissons en permettant aux associations sportives d'organiser dans l'enceinte de leurs manifestations des débits de boissons de deuxième catégorie offrant vin, bière, cidre. Ces boissons sont traditionnelles et consommées sans excès. Elles nuisent moins à la santé de notre jeunesse que la drogue qui circule facilement sans entrave excessive. En outre, ces buvettes créent la convivialité et la détente et contribuent au maintien d'associations utiles pour la jeunesse et la vie de nos quartiers, de nos villes et de nos villages.

N° 928. – A l'heure où le Parlement entend réformer certaines dispositions de la loi Evin, M. Alfred Muller souhaite entendre l'avis de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la tenue de buvettes délivrant des boissons de groupe 2 dans les enceintes sportives. Elles sont une source importante de recettes pour la plupart des clubs amateurs qui ont à faire vivre difficilement la vie associative de proximité. Entend-il défendre des amendements du Gouvernement pour assouplir dans les meilleurs délais l'article 49-1 du code des débits de boissons et rester ainsi proche de la réalité de la vie des clubs et des associations concernés ?

II. – Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard le jeudi 28 mars 1996

N°s 23836 de M. Claude Girard ; 27680 de M. Jean-Louis Masson ; 24203 de M. Alain Ferry ; 29550 de M. Jean-Michel Dubernard ; 29836 de M. Aloyse Warhouver ; 30558 de M. Claude Birraux ; 31794 de M. Denis Merville ; 34022 de M. Pierre Ducout ; 32120 de M. Jean-Pierre Philibert ; 32121 de M. Jean-Pierre Philibert ; 32709 de M. Jean-Bernard Raimond ; 33741 de M. André Gerin ; 33213 de M. Charles Josselin ; 32467 de M. Louis Le Pensec ; 28673 de M. Marc Le Fur ; 30332 de M. Jean-Jacques Delvaux ; 30469 de M. Claude Birraux ; 31912 de M. Claude Birraux ; 31967 de M. Eric Duboc ; 33983 de M. Guy Hermier ; 34054 de Mme Ségolène Royal.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 19 mars 1996 qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 11 mars 1996 la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 604. – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant suspension des règlements (CEE) n°s 990/93 et 2471/94 ainsi qu'abrogation des règlements (CEE) n°s 2472/94 et 2815/95 concernant l'interruption des relations économiques et financières avec la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), les zones protégées des Nations unies en République de Croatie et les zones de la République de Bosnie-Herzégovine sous contrôle des forces serbes bosniaques. Projet de décision des représentants des gouvernements des Etats membres de la CECA, réunis au sein du Conseil, portant suspension de la décision 93/235/CECA ainsi qu'abrogation de la décision 95/510/CECA concernant l'interruption des relations économiques et financières avec la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), les zones protégées des Nations unies en République de Croatie et les zones de la République de Bosnie-Herzégovine sous contrôle des forces serbes bosniaques.

